



# MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

## Master Évolution, Patrimoine naturel et Sociétés

**Master 2 Spécialité**  
**Environnement, Développement des Territoires et Sociétés**  
**2016 – 2017**

**Articulation ville/nature en Afrique de l'Ouest.**  
**Systemes de gestion et diversité des rapports liés à la biodiversité**  
**végétale dans la ville de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso).**



Présenté par Magali Deronzier



MNHN/IRD UMR 208 PALOC – Patrimoines locaux et Gouvernance

MNHN UMR 7206 – Éco-anthropologie



Stage encadré par Anne Fournier (PALOC) et Dominique Juhé-Beaulaton (Éco-anthropologie)



Formation organisée en collaboration avec  
AgroParisTech / Université Paris-Saclay  
et l'Université Paris Sorbonne





## Remerciements

Je tiens à remercier toutes les personnes et organismes qui m'ont permis d'effectuer ce stage et de mener à bien mes recherches. Tout d'abord, je remercie sincèrement mes deux encadrantes, Anne Fournier et Dominique Juhée-Beaulaton pour l'énergie qu'elles ont déployé afin que ce stage se déroule au mieux, ainsi que pour leurs précieux conseils pendant le travail de terrain et d'écriture. Je remercie l'IRD de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso pour m'avoir offert un accueil des plus chaleureux et des conditions de travail optimales. Un grand merci également à Saïbou Nignan, qui m'a épaulé sur place et a apporté un grand soutien à mon travail. Enfin, je remercie Alain Sanou, dont les échanges à propos de mon travail et ses encouragements ont participé pour beaucoup à la bonne marche de cette étude.

Je souhaite également remercier le CNRS et plus précisément le Labex BCDiv pour m'avoir accordé une gratification qui a permis ce stage. Merci beaucoup aussi aux UMR PALOC et Éco-anthropologie pour m'avoir apporté un soutien financier complémentaire afin que les conditions de mon stage soient les meilleures possibles.

Je tiens bien sûr à remercier du fond du cœur toutes les personnes rencontrées au cours de mon terrain, qui m'ont aidé de près ou de loin à mener mes recherches mais qui ont surtout été des rencontres que je n'oublierai jamais. Un immense merci aux élus de la commune de Bobo-Dioulasso qui m'ont accordé leur temps et bien voulu répondre à mes questions. Un grand merci également aux informateurs qui m'ont reçu avec le sourire et qui m'ont encouragé dans ma démarche. Un simple merci ne suffirait pour exprimer toute la gratitude que j'éprouve envers Paul et Medhi, mes deux traducteurs qui m'ont apporté une aide extrêmement précieuse dans mon travail et qui se sont montrés très disponibles et dévoués. Je vous dois beaucoup.

Enfin, il me tient à cœur de remercier mes amies Anne, qui a été mon plus grand soutien sur le terrain, et Charlotte, qui a fait de ce séjour une très belle aventure.

*Ambidoni.*

**Résumé :** Depuis les indépendances des années 1960, les pays d'Afrique subsaharienne sont touchés par une crise de l'urbain en raison de l'explosion démographique des villes et des pressions foncières qui en résultent. Celles-ci se traduisent par un étalement urbain très rapide, selon des logiques locales d'aménagement à l'horizontal, et par la prolifération des zones d'habitat spontané qui questionnent le devenir de la végétation urbaine et son degré d'inclusion dans la planification des villes. En effet, dans ce contexte de crise économique et foncière, les pouvoirs politiques manquent souvent de moyens pour répondre à tous les enjeux posés par la ville. Cette étude menée dans la ville de Bobo-Dioulasso au Burkina Faso permet de donner une première approche des rapports et des tensions entre ville et « nature » en Afrique de l'Ouest. Elle vise à présenter la complexité de ces relations et les systèmes de gestion particuliers que celles-ci appellent. La recherche a pour but également de questionner les enjeux qui sous-tendent cette biodiversité végétale urbaine, dans un contexte où les usages « traditionnels » et « informels » de celle-ci constituent une part très importante du quotidien de la majorité des citoyens. Enfin, l'étude s'attache à analyser dans quelles conditions ces pratiques peuvent se conjuguer avec un développement « durable » de la ville.

**Mots clés :** biodiversité végétale ; ville africaine ; chefferies coutumières ; pratiques traditionnelles ; patrimonialisation de la nature.

**Abstract :** Since the independences of the sixties, sub-saharan african countries are hitten by an urban crisis because of the population boom in the cities and the land pressures that result from this. These pressures show up in a fast urban sprawl, that follows local logics of horizontal planning, and in a multiplication of spontaneous habitats areas that question the future of urban vegetation and its degree of inclusion in cities planning. Indeed, in this economic and land crisis context, politics are often missing of ways to answer to all of the stakes that created by the city. This study led in the city of Bobo-Dioulasso in Burkina Faso enables to give a first approach to links and tensions between city and « nature » in West Africa. It aims at presenting the complexity of these relations and the particular management systems that are called by these relations. The goal of the research is to question the stakes that underlie this urban plant biodiversity, in a context where « traditional » and « informal » uses are a huge part of the majority of the inhabitants' daily life. Finally, the study aims to analyse in which conditions these uses can combine with a « sustainable » development of the city.

**Key words :** plant biodiversity ; african city ; traditional headers ; traditional uses ; naturel inheritance processus.

## Sommaire

Table des cartes.....	VII
Table de figures.....	VIII
Table des photographies.....	IX
Table des tableaux.....	X
Liste des acronymes.....	XI
Introduction.....	1
<b>PARTIE I – L’élaboration de l’enquête.....</b>	<b>3</b>
<b>I. Élaboration et contexte de l’étude.....</b>	<b>3</b>
I.a. Enjeux et objectifs de la recherche.....	3
I.b. La ville de Bobo-Dioulasso au Burkina Faso.....	4
<b>II. Cadres théoriques et pratiques.....</b>	<b>6</b>
II.a. Définitions.....	6
II.b. Méthodologie et outils.....	8
II.c. Réalités du terrain, difficultés et limites de l’étude.....	11
<b>III. L’histoire de l’aménagement urbain de Bobo-Dioulasso.....</b>	<b>13</b>
III.a. À l’origine, des villages autochtones.....	13
III.b. La période coloniale et la restructuration de la ville.....	15
III.c. La ville de Bobo-Dioulasso depuis l’Indépendance.....	16
<b>PARTIE II – Les espaces verts et leur gestion administrative.....</b>	<b>21</b>
<b>I. Que sont les espaces verts de la ville de Bobo-Dioulasso ?.....</b>	<b>21</b>
I.a. Une biodiversité végétale riche et dense dans différents types d’espaces.....	22
I.b. Les politiques publiques d’aménagement de la végétation urbaine.....	27
<b>II. La gestion par l’administration.....</b>	<b>30</b>
II.a. Le manque de moyens.....	30
II.b. Le contexte politique et social.....	32
II.c. Le jeu entre droit administratif et droit « coutumier ».....	34
<b>III. Le problème du traitement des déchets ménagers.....</b>	<b>36</b>

III.a. La gestion des ordures.....	36
III.b. Les espaces verts comme dépotoirs.....	38
<b>PARTIE III – Gestions et utilisations « traditionnelles » et informelles de la végétation urbaine.....</b>	<b>43</b>
<b>I. La gestion communautaire traditionnelle de la végétation en ville.....</b>	<b>43</b>
I.a. Le culte traditionnel chez les Bobo.....	43
I.b. Les sites sacrés de Bobo-Dioulasso.....	48
I.c. L’urbanisation, l’administration et les sites sacrés.....	54
I.d. Typologie des sites sacrés et données botaniques.....	58
<b>II. Le rapport traditionnel ville/brousse et l’urbanisation croissante.....</b>	<b>63</b>
II.a. Deux aires distinctes : ville et brousse.....	63
II.b. Les chasseurs Dozo.....	66
<b>III. Les usages informels de la végétation urbaine.....</b>	<b>69</b>
III.a. La médecine « traditionnelle » en ville.....	69
III.b. Le maraboutage.....	73
III.c. Le cas de l’aéroport.....	75
III.d. Les enquêtes dans les cours.....	77
<b>PARTIE IV – Enjeux autour de la végétation dans la ville de Bobo-Dioulasso – Discussion.....</b>	<b>82</b>
<b>I. Une patrimonialisation traditionnelle de la nature ?.....</b>	<b>82</b>
I.a. Le système de gestion traditionnel comme genre de patrimonialisation ?.....	82
I.b. Le développement de l’éco-tourisme pour pérenniser des espaces protégés par la tradition ?.....	85
<b>II. Quels enjeux autour de la végétation à Bobo-Dioulasso aujourd’hui ?.....</b>	<b>90</b>
II.a. Des conceptions variées de la végétation urbaine et de sa conservation.....	90
II.b. Les enjeux socio-économiques, politiques et écologiques autour de la végétation urbaine.....	93
Conclusion.....	97
Bibliographie.....	99

## Table des cartes

<b>Carte 1</b> – Situation géographique de Bobo-Dioulasso.....	5
<b>Carte 2</b> – Répartition géographique des ethnies du Burkina Faso.....	5
<b>Carte 3</b> – Agencement des villages pré-coloniaux.....	14
<b>Carte 4</b> – Découpage administratif de Bobo-Dioulasso.....	20
<b>Carte 5</b> – Les sites sacrés végétalisés étudiés.....	51

## Table des figures

<b>Figure 1</b> – Les deux espaces verts de repos de la ville.....	23
<b>Figure 2</b> – Dépotoirs sur un site sacré à Lafiabougou (en haut à gauche), l'espace derrière le stade omnisport (en bas à gauche) et les berges du marigot Houet.....	40
<b>Figure 3</b> – Cérémonie des masques à Pala (à gauche) et Sakabi (à droite).....	48
<b>Figure 4</b> – Sites sacrés A à Belleville et F à Tounouma.....	55
<b>Figure 5</b> – Traces de prélèvements d'écorces sur un jeune caïlcédrat poussé spontanément en bord de piste et sur un plus vieux planté le long d'un goudron.....	72
<b>Figure 6</b> – Troncs de caïlcédrats sur les bords de l'avenue Philippe Zinda Kaboré dans le quartier de Koko (secteur 4).....	75
<b>Figure 7</b> – À gauche, cour d'un habitant « aisé » ; à droite, cour d'un habitant « moins aisés ».....	79

## **Table des photographies**

<b>Photo 1</b> – Pépinière dans le centre-ville sur les berges du marigot Houet.....	24
<b>Photo 2</b> – Site de la colline sacrée de Lafiabougou.....	60
<b>Photo 3</b> – Canari rempli de plantes dans le quartier de Koko.....	73
<b>Photo 4</b> – Un oeuf cassé sur le tronc d’un caïlcédrat.....	75

## **Table des tableaux**

<b>Tableau 1</b> – Catégories d'appartenance phytogéographique des espèces végétales rencontrées à Bobo-Dioulasso.....	9
<b>Tableau 2</b> – Appartenance phytogéographique des espèces rencontrées sur les sites sacrés et comparaison avec les autres sites étudiés.....	62

## Liste des acronymes

**CET** : Centre d'Enfouissement Technique

**CNRS** : Centre National de Recherche Scientifique

**IRD** : Institut de Recherche pour le Développement

**Labex BCDiv** : Diversités Biologiques et Culturelles

**MNHN** : Muséum National d'Histoire Naturelle

**ONU** : Organisation des Nations Unies

**PNHDU** : Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain

**PALOC** : Patrimoines locaux et Gouvernance

**RAF** : Réorganisation Agricole et Foncière

**SDAU** : Schéma de Développement et d'Aménagement Urbain

**UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

## INTRODUCTION

Le contexte actuel des villes d'Afrique sub-saharienne fait de la biodiversité urbaine une thématique complexe dans ces pays, dont les enjeux qui lui sont liés sont nombreux. En effet, depuis les indépendances des années 1950 et 1960, le milieu urbain africain est extrêmement dynamique et pose certains défis. Le développement des villes est fulgurant en raison d'un exode rural très important, et conjugue explosion démographique, étalement urbain et pressions foncières (Dauvergne, 2011). Dans un contexte où les priorités sont nécessairement données au développement de l'économie, des infrastructures sanitaires et sociales, ainsi qu'à l'accès au logement, les préoccupations environnementales sont souvent laissées de côté (Metzger & Couret, 2002 ; Ngur-Ikone, 2010 ; Polorigni et al., 2015). Toutefois, les considérations en faveur de la protection de la nature se manifestent de plus en plus aujourd'hui et sont visibles par de nombreuses actions de reboisement et de classement en aires protégées, ainsi que par le développement de l'écotourisme (Berlin, 2002 ; Juhé-Beaulaton, 2009b ; Bondaz, 2011). Néanmoins, ces initiatives concernent la plupart du temps la biodiversité non urbaine. La végétation en ville est en effet souvent peu valorisée et souffre d'un manque de moyens financiers et d'investissement de la part des secteurs administratifs (Dakissaga, 2006 ; Ngur-Ikone, 2010 ; Nassa, 2010 ; Robineau, 2013 ; Polorigini et al., 2015).

Aujourd'hui, les rapports entre ville et biodiversité végétale en Afrique sub-saharienne sont complexes et appellent à des approches sociales et politiques bien distinctes de celles mises en œuvre dans les pays occidentaux (Sène, 1993 ; Noukpo, 2008 ; Juhé-Beaulaton, 2007, 2009a, 2009b ; Bondaz, 2011 ; Borokini, 2011 ; Sako et al., 2013). En effet, les rapports « traditionnels » entre les populations et leur environnement naturel sont encore aujourd'hui très dynamiques, tant dans leurs aspects alimentaires et matériels que spirituels et culturels (Sène, 1993). Ainsi, ceux-ci influencent les dispositions et les mesures prises par les acteurs administratifs en termes d'aménagements urbains et de gestion des espaces verts. Dans ce contexte, la thématique de la végétation urbaine touche à de nombreux enjeux : pressions foncières, planification urbaine, besoins quotidiens des citoyens, préoccupations écologiques, développement du tourisme, etc...

Ainsi, nous nous interrogeons dans ce travail sur la manière dont s'articulent biodiversité végétale et milieu urbain dans une ville d'Afrique de l'Ouest, Bobo-Dioulasso, au Burkina Faso, dont le contexte est représentatif des villes secondaires des pays de cette région. Également, nous proposons d'analyser en quoi ce contexte place la thématique de la végétation urbaine au cœur des enjeux posés aujourd'hui par la ville africaine.

Nous présenterons tout d'abord les objectifs de l'étude ainsi que les méthodes déployées pour la mener à bien, avant de nous intéresser à la gestion administrative de la biodiversité urbaine et les politiques d'aménagement qui lui sont liées. Ensuite, nous tâcherons de présenter le système de gestion « traditionnelle » cette fois, lié à certains espaces de végétation en ville. Les usages informels de la biodiversité seront également dépeints dans cette partie. Enfin, nous tenterons dans une dernière partie de présenter et de discuter des enjeux liés à la végétation dans la ville de Bobo-Dioulasso, et d'ouvrir le discours au contexte urbain d'Afrique de l'Ouest.

# **PARTIE I**

## **L'élaboration de l'enquête**

Cette première partie consiste à contextualiser le sujet d'étude ainsi qu'à expliquer les processus de sa création puis de sa mise en place sur le terrain. Nous aborderons également les difficultés qui ont été rencontrées pendant le séjour et les limites que présente cette recherche.

### **I.     Élaboration et contexte de l'étude**

#### **I.a.   Enjeux et objectifs de la recherche**

Cette recherche de terrain de quatre mois dans la ville de Bobo-Dioulasso, au Burkina Faso, s'inscrit dans le prolongement de mon mémoire bibliographique de première année de Master, dont le sujet était les « Enjeux et tensions liés à la nature dans les villes d'Afrique subsaharienne ». Ce stage de seconde année de Master<sup>1</sup> a été proposé par Dominique Juhé-Beaulaton, historienne et éco-anthropologue de l'UMR 7206 (MNHN), ainsi que tutrice de mon premier mémoire, et Anne Fournier, ethno-écologue de l'UMR 208 PALOC (IRD/MNHN). Sur le terrain, j'ai été accueillie et encadrée par Saïbou Nignan, technicien botaniste IRD de l'équipe d'Anne Fournier, et qui travaille à l'antenne IRD de Bobo-Dioulasso. Alain Sanou, ethnologue spécialiste des Bobo et professeur à l'Université de Ouagadougou, a également co-encadré ce stage.

La biodiversité végétale en milieu urbain et péri-urbain reste aujourd'hui peu étudiée dans les pays d'Afrique sub-saharienne, et est souvent négligée par les chercheurs comme les responsables politiques locaux car son caractère dynamique et les enjeux socio-économiques, politiques et environnementaux qui la sous-tendent sont souvent méconnus ou peu valorisés. Ainsi, une faible quantité de travaux portant

---

<sup>1</sup> Une gratification de stage a été fournie par le Labex BCDiv (CNRS), à laquelle les UMR PALOC et Éco-anthropologie ont apporté des financements complémentaires.

sur les villes d’Afrique sub-saharienne ont pour sujet cette thématique<sup>2</sup>. Ceux-ci se concentrent en effet sur le développement économique et urbain, en termes d’infrastructures et de services, tandis que les préoccupations écologiques sont souvent considérées comme des éléments secondaires voire négligeables dans ces villes (Fournet-Guérin, 2014). Bien que le nombre de travaux sur l’agriculture urbaine dans les pays du Sud ait considérablement augmenté depuis les années 1990 – période où la communauté internationale a commencé à valoriser les effets bénéfiques de celle-ci (Mundler et al. 2014) – le reste de la biodiversité urbaine reste très peu étudié. Depuis la fin de la période coloniale, de nombreuses études ont été consacrées à la ville de Bobo-Dioulasso et ce dans diverses disciplines (Werthmann, 2013), mais une seule fait de la végétation urbaine son sujet central. Il s’agit de la thèse de Robineau (2013), à propos de l’agriculture urbaine.

Pourtant, le contexte actuel dans les villes d’Afrique sub-saharienne fait de la biodiversité végétale urbaine une thématique complexe dont les enjeux qui lui sont liés sont nombreux. Ainsi, la recherche de terrain a consisté en une étude de la diversité des conceptions de la végétation urbaine, ainsi que des rapports et usages qui lui sont liés. Le travail a également porté sur l’analyse du rôle et de l’investissement des acteurs politiques dans la gestion et l’aménagement de la biodiversité végétale en ville. Pour ce faire, l’approche s’est voulue pluri-disciplinaire par l’emploi des méthodes de l’éco-anthropologie et de la botanique.

### **I.b. La ville de Bobo-Dioulasso au Burkina Faso**

Seconde ville du Burkina Faso, Bobo-Dioulasso constitue la capitale économique du pays et s’étend sur 27 000 ha. Elle est le chef-lieu de la province du Houet et de la région des Hauts-Bassins, qui se situe dans le sud-ouest du Burkina Faso (carte 1). La capitale administrative du pays, Ouagadougou, se trouve à 360 km au nord-est. Une soixantaine d’ethnies au total se répartissent sur le territoire burkinabè (cf. carte 2). Les populations autochtones de la ville de Bobo-Dioulasso sont les Bobo et les Dioula.

---

<sup>2</sup> Observation issue de mon travail de recherches bibliographiques sur le sujet, dans le cadre du mémoire de Master 1.



Carte 1 – Situation géographique de Bobo-Dioulasso



Carte 2 – Répartition géographique des ethnies du Burkina Faso

Le Burkina Faso est classé parmi les pays les moins urbanisés d’Afrique de l’Ouest (ONU-Habitat, 2005). Toutefois, l’augmentation de sa démographie urbaine au cours de ces cinquante dernières années a été l’une des plus élevées du continent africain (Robineau, 2013). En effet, depuis l’Indépendance du pays en 1960, le Burkina Faso connaît un exode rural massif en raison de la dégradation des conditions de vie des agriculteurs – perte des terres à cause de l’urbanisation et épuisement progressif de certaines – et des infrastructures et services qu’offrent les villes. La population urbaine du pays a ainsi triplé en l’espace de vingt ans, passant d’environ un million en 1985 à plus de trois millions en 2006 (INSD, 2012). À Bobo-Dioulasso, la démographie a elle aussi augmenté de manière fulgurante au cours de ces trente dernières années. Le dernier recensement de 2006 enregistrait presque 500 000 citoyens pour 230 000 en 1985 (*ibid.*). En se fiant aux dynamiques des évolutions des années précédentes, la commune de Bobo-Dioulasso estime que la démographie de la ville aurait dépassé le million d’individus en 2013, soit une augmentation de 10,7% par année. Selon les citoyens et employés administratifs, cette augmentation se ressent et s’observe quotidiennement.

Les conditions climatiques et pluviométriques de la région des Hauts-Bassins en font l’une des zones les plus favorables au développement de la biodiversité végétale au Burkina Faso. Le climat de la région est de type sud-soudanien (Ganaba, 2017) et est caractérisé par deux saisons : une saison des pluies et une saison sèche. La saison des pluies dure de juin à septembre, puis la saison sèche s’installe d’octobre à mai (Robineau, 2013). Celle-ci comprend deux saisons chaudes de transition : les mois de mars-avril pendant lesquelles les températures peuvent atteindre jusqu’à 42°C, puis le mois d’octobre où les températures montent jusqu’à 33°C (*ibid.*).

## **II. Cadres théorique et pratique**

### **II.a. Définitions**

Dans le cadre de cette étude, nous n’avons considéré que la biodiversité végétale et non pas la « nature » en générale<sup>3</sup>, les définitions de ce terme faisant notamment débat aujourd’hui. Les activités d’agriculture et d’élevage, ayant fait

---

<sup>3</sup> Il est toutefois question de la faune dans la partie III, points II.b. et III.c., car celle-ci est relative à des espaces de végétation d’intérêt particulier pour la recherche.

l'objet d'une thèse récente (Robineau, 2013), sont très partiellement discutées ici car il n'a pas semblé utile ni judicieux de les traiter au cours d'un travail de terrain de seulement quatre mois.

Le territoire que nous prenons en compte ici est celui contenu dans les limites administratives de la ville de Bobo-Dioulasso, auquel s'ajoute les zones d'habitation informelle puis débordent parfois ces lignes. Nous nous intéressons également aux forêts péri-urbaines – Dinderesso, Kou, Kuinima et Kua – qui bordent les limites de la ville ou qui en sont proches, ou bien encore qui y sont parfois intégrées (cf. carte 4).

Dans le cadre de notre recherche, l'étude des utilisations et conceptions locales de la végétation nous amène inéluctablement à parler de « sacré » et de « tradition ». Ces termes sont employés par les informateurs eux-mêmes. Il nous faut alors revenir sur ces notions qui sont souvent sujet à débats en anthropologie.

Le terme de sacré recouvre plusieurs notions et usages qui se sont diversifiées depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle (Casajus, 2010 [1991]). Selon Durkheim (1912), les choses sacrées sont « *celles que les interdits protègent et isolent* » et se différencient des choses profanes qui sont elles « *celles auxquelles ces interdits s'appliquent et qui doivent rester à l'écart des premières* ». Hubert & Mauss (1899) définissent également le sacré comme une réalité transcendante dont l'homme fait l'expérience (Casajus, 2010 [1991]). Ce sont ces deux notions dont nous tiendrons compte ici. Ainsi, certains espaces végétalisés seront désignées sous les termes de « sites sacrés » en raison des interdits et croyances dont ils font l'objet. En langue bobo, c'est également ce sens qui est accordé à ces espaces selon les informateurs.

La tradition est elle définit par Pouillon (2010 [1991]) « *comme ce qui d'un passé persiste dans le présent où elle est transmise, et demeure agissante et acceptée par ceux qui la reçoivent et qui, à leur tour, au fil des générations, la transmettent* », par l'écrit, l'oral et l'exemple. Longtemps pensée par les ethnologues et la communauté occidentale comme antinomique du changement, cette tradition est au contraire tout sauf statique, et est susceptible de modifications ou d'adaptation à des contextes sociaux et culturels changeants (Lenclud, 1987). À Bobo-Dioulasso, les informateurs utilisent le terme de tradition pour désigner les croyances religieuses de leurs ancêtres – parents et grands-parents – dont les pratiques existaient avant que les

religions du Livre ne se diffusent. « *On a toujours trouvé ça là. Nos parents, nos grands-parents avaient déjà trouvé ça là avant nous. Ça a toujours été là.* » explique un responsable coutumier.

Le terme de « coutume » est également employé par les informateurs, mais plus souvent dans le cas de qualifications individuelles. Les « coutumiers » sont les chefs politiques dont le pouvoir s'exerçait avant que le système démocratique fût mis en place par les colons. Aujourd'hui les politiques, les médias et la population burkinabè emploient ce terme pour désigner ces chefferies encore influentes au Burkina Faso.

Enfin, le terme d'« espace vert » que nous utilisons ici désigne des sites où se rencontre de la végétation spontanée ou plantée. Dans le cas où ils ont été créés ou aménagés par l'homme, l'ajout de qualificatifs est utilisé pour décrire sa (ou ses) fonction(s). Le terme d'« espace vert » est généralement employé de la même manière par les élus politiques et les habitants de Bobo-Dioulasso.

## **II.b. Méthodologie et outils**

### **Écologie et botanique :**

Dans le cadre de cette étude, j'ai travaillé conjointement avec un étudiant de Premier Cycle à l'école des Eaux et Forêts de Bobo-Dioulasso. Mohamed Ganaba effectuait lui aussi un stage de fin d'année encadré par l'IRD, qui consistait en une étude botanique de la biodiversité végétale de la ville de Bobo-Dioulasso. Ainsi, il a partagé avec moi certaines de ses données, notamment les relevés botaniques qu'il a effectués dans plusieurs artères de la ville, dans l'enceinte de l'aéroport qui abrite une végétation quasi-naturelle, ainsi que dans les cours et les jardins de domiciles privés et de services publics. Dans le cas de ces cours, nous avons effectué ensemble des enquêtes éco-anthropologiques auprès des citoyens, excepté pour deux d'entre elles où je me suis rendue seule car la période de stage de M. Ganaba était terminée.

Le recueil de ces données a été effectué selon les méthodes classiques quantitatives de l'écologie. Sur le site de l'aéroport, onze placettes d'une superficie de 625m<sup>2</sup> ont été délimitées et étudiées. En bordures de routes ou de pistes, dix placettes de 700m<sup>2</sup> chacune, positionnées sur dix artères différentes, ont fait l'objet de relevés. Enfin,

dans les cours et jardins, où ces méthodes n'étaient pas applicables, les inventaires ont été purement qualitatifs.

Ensuite, le traitement des données de M. Ganaba a constitué à identifier les espèces et à rechercher leur appartenance phytogéographique. La phytogéographie est l'étude de la répartition des plantes sur la surface de la terre et des causes de cette répartition (CNRTL, 2017). Elle s'appuie généralement sur le concept de la végétation naturelle potentielle (VNP), qui est celle dont on suppose qu'elle occuperait le site considéré si celui-ci n'avait pas subi d'influence anthropique significative (Ganaba, 2017). L'objectif final est d'évaluer la part des espèces introduites et l'importance relative des espèces endémiques de la région soudanienne – ou Soudano-Zambézienne telle que définie par White (1986) – dans la ville de Bobo-Dioulasso. Pour classifier les espèces rencontrées au cours de l'étude, M. Ganaba s'est appuyé sur quatre catégories d'appartenance phytogéographique (tableau 1).

*Tableau 1 – Catégories d'appartenance phytogéographique des espèces végétales rencontrées à Bobo-Dioulasso*

<b>Catégories</b>	<b>Signification</b>	<b>Traduction</b>
Af*	Continental African	Espèces que l'on trouve sur tout le continent africain
LR*	Wide-ranging species (pantropical and cosmopolite)	Espèces à large répartition (cosmopolites, pantropicales, paléotropicales, afro-américaines, etc.)
Sz*	Endemic to Sudano- Zambezian and Sudanian region	Espèces dont l'aire de répartition est limitée à la zone Soudano-Zambézienne décrite sous ce nom par White
Int	Espèces introduites	

\*Devineau et al. (2009)

source : M. Ganaba (2017)

Dans le cadre de mon étude, des visites de sites végétalisés à caractère sacré ont été effectuées. N'ayant pu être accompagnée d'un botaniste (cf. II.b.), l'identification des espèces végétales de ces espaces a été effectuée à partir de mes photographies, par Saïbou Nignan (encadrant sur place).

Enfin, dans le but de repérer géographiquement certains espaces végétalisés à intérêt particulier – les artères, les cours privées et publiques, et les sites sacrés – la méthode de la géolocalisation a été utilisée par le biais d'un GPS.

### **Éco-anthropologie :**

Empruntant les méthodes de l'enquête de terrain ethnographique, j'ai effectué quarante-trois entretiens semi-directifs, munie de six guides d'entretien différents adapté au profil des interlocuteurs<sup>4</sup>. Une vingtaine d'entretiens informels, au cours de discussions spontanées avec des passants ou des personnes rencontrées à l'occasion, ont également participé à mon recueil de données.

J'avais défini au préalable trois « catégories » d'individus : les employés des services administratifs et les maires ; les responsables coutumiers en charge de sites de culte traditionnel ainsi que les personnes toujours attachées à la tradition ; les citadins non employés de l'administration et détachés de la tradition. Les guides d'entretien destinés à chacune de ces catégories ont évolué et ont été réajustés au fur et à mesure de mes enquêtes. Par la suite, les enquêtes sur le site de l'aéroport de Bobo-Dioulasso m'ont amené à produire un guide d'entretien supplémentaire, spécifique aux employés de cette institution. Il a également été nécessaire d'adapter le guide d'entretien destiné aux chefs coutumiers quand l'occasion m'a été donnée de rencontrer un chasseur de la confrérie des Dozo (cf. partie III, II.b.). Enfin, les enquêtes dans les cours et jardins individuels ont elles aussi nécessité la production d'un sixième et dernier guide d'entretien.

J'ai pu m'entretenir avec les employés des services administratifs, des mairies, et de l'aéroport par le biais de prises de rendez-vous obtenus en allant me présenter auprès d'eux. En revanche, pour avoir accès aux responsables coutumiers, il a fallu faire appel à un traducteur/médiateur car il est difficile de les rencontrer de manière spontanée, surtout lorsque l'on est étranger, et qui plus est occidental. De plus, la plupart d'entre eux ne parlant pas le français couramment, la présence d'un traducteur était indispensable. C'est le bouche-à-oreille et les rencontres spontanées dans la rue qui m'ont permis d'avoir accès à une certain nombre de citadins de toute « catégorie » confondue. Enfin, pour les enquêtes dans les cours privées et publiques, M. Ganaba et

---

<sup>4</sup> Cf. annexes 1, 2, 3, 4, 5 & 6.

moi-même avons tout d'abord fait appel à nos contacts personnels, puis avons complété nos recherches en faisant du porte-à-porte auprès d'institutions publiques dans le centre-ville, car c'est ici qu'on les trouve en plus grand nombre.

La méthode de l'observation participante a également été employée au cours de mon étude, notamment dans le cadre de mes recherches portant sur le culte religieux traditionnel. En effet, j'ai participé à quatre journées de cérémonies traditionnelles des « masques » (cf. figure 3 ; partie III, I.a.) dans les quartiers de Dioulassoba (secteur 1) et Sakabi (secteur 12), ainsi que dans le village de Pala (à la périphérie proche du secteur 25 ; cf. carte 4). J'ai également apporté des contributions sous forme de poulets vivants à certains des informateurs, destinés à être sacrifiés sur les autels des génies visités en remerciement. Enfin, les procédures à effectuer au préalable de mes visites sur les sites sacrés – notamment les différents passages et arrêts dans les cabarets<sup>5</sup>, car c'est souvent là que les « renégociations » à ma venue s'effectuaient avec les responsables coutumiers – ont également constitué de nombreux moments d'observation participante.

J'ai également passé plusieurs matinées sur le lieu de travail d'Ismaël<sup>6</sup>, pépiniériste dans le centre de la ville, afin d'échanger avec lui et participer à quelques tâches de jardinage, ce qui m'a permis de rencontrer un certain nombre de personnes intéressantes pour ma recherche, ainsi que d'être introduite auprès d'autres pépiniéristes.

### **II.c. Réalités du terrain, difficultés et limites de l'étude**

Comme le dit J-P. Olivier De Sardan (1995), « *l'enquête de terrain ne peut s'apprendre dans un manuel* ». Il est vrai que ces quatre mois de terrain m'ont montré l'important écart qui existe entre la théorie et la pratique de l'ethnologie. Des réajustements ont du se faire, notamment dans les manières d'aborder certains sujets avec les interlocuteurs, ainsi que des remises en question de mon travail et de mon statut de chercheuse anthropologue. L'une des difficultés sur le terrain a en effet été

---

<sup>5</sup> Les cabarets sont les lieux où les gens se retrouvent pour boire la bière locale fabriquée à partir de graines de mil. La méthode de fabrication est restée traditionnelle. Cette bière, appelée *dolo* ou encore *chapalo*, est liée de très près au culte animiste traditionnel.

<sup>6</sup> Les prénoms de toutes les personnes rencontrées sur le terrain et citées ici ont été modifiés afin de préserver leur identité.

de donner une justification valable, aux yeux des personnes rencontrées, de ma présence et de toutes mes questions. Je ne faisais partie d'aucune ONG ni d'aucun projet de développement, je n'étais pas botaniste ou écologue et pourtant je travaillais sur la végétation, et mon sujet de recherche était assez large. Pour ces raisons, les gens avaient souvent des difficultés à saisir l'objectif final de mon stage.

Instaurer la confiance avec les informateurs, principalement dans le cadre des enquêtes sur les sites sacrés traditionnels et avec les différents acteurs coutumiers que j'ai eu à rencontrer, a ainsi été un challenge tout au long de mon étude. De plus, le fait que je sois une femme a parfois constitué une barrière du fait que l'accès à certains de ces espaces sacrés est uniquement réservé aux hommes. Mon origine étrangère a également créé certaines réticences car la plupart des connaissances relatives au culte religieux bobo sont réservées aux membres initiés. La procédure pour rencontrer les responsables coutumiers et me rendre sur des sites sacrés a été, par conséquent, assez longue. La personne qui travaillait avec moi, en tant que traducteur/médiateur, devait tout d'abord se rendre seule auprès des chefs coutumiers, afin de leur expliquer les raisons de ma demande de rendez-vous. Si celle-ci était positive, ils organisaient alors une rencontre. Dans certains cas, il fallait que mon traducteur se rende plusieurs fois auprès des chefs avant que je sois admise à aller les voir avec lui.

La relation de confiance avec mon traducteur a également nécessité un certain temps pour s'instaurer. J'ai commencé à travailler avec une première personne qui m'a été présentée par S. Nignan, mais notre collaboration a pris fin au début du mois de mai en raison de son indisponibilité. J'ai alors ensuite travaillé avec Paul Sanou, une connaissance de S. Nignan également, avec qui le travail a pu démarrer très rapidement. Son cousin Medhi Sanou nous a également accompagné dans notre travail et a joué également le rôle de traducteur/médiateur dans cette étude. Cependant, ce changement de traducteur en cours de stage a ralenti quelque peu le travail, bien que cela constitue l'un des aléas du terrain de l'ethnologue auquel celui-ci doit s'adapter et rebondir. J'ai eu la chance d'avoir un encadrant réactif et de me retrouver à collaborer avec un nouveau traducteur quelques jours plus tard.

Ainsi, pour les raisons évoquées précédemment, je n'ai pu effectuer une étude exhaustive des sites sacrés de la ville de Bobo-Dioulasso. Sur une trentaine de sites présents dans la ville selon les dires des informateurs, dix-huit ont été visités au cours du séjour, parmi lesquels quatre n'étaient pas végétalisés. M. Ganaba n'a pu

m'accompagner sur ces sites et y effectuer un travail d'identification floristique car mon traducteur et la plupart des chefs coutumiers y étaient réticents, et parce que son stage était beaucoup plus court que le mien. Les espèces des lieux de culte traditionnel ont alors été identifiées par S. Nignan par le biais de mes photos, lorsqu'il m'était autorisé d'en prendre. Malheureusement, les sites des quartiers de Dogona (secteurs 12 et 13) et de Kiri (secteur 13) n'ont pu être photographiés car les responsables coutumiers me l'ont interdit.

Également, mon stage se déroulant de début mars à début juillet, la période n'était pas la meilleure pour observer la végétation dans son état saisonnier de développement maximal car deux mois et demi (mars à mi mai) coïncidaient avec la saison sèche. Les relevés botaniques ne peuvent être considérés comme représentatifs que de la végétation ligneuse du fait que les végétaux herbacés n'étaient pas encore tous développés. Cependant, il a été très intéressant d'observer les stratégies de conservation de la biodiversité dans la ville pendant la saison sèche. De plus, lorsque les herbacées ont commencé à se développer avec les premières pluies de mai, les espaces végétalisés de la ville m'ont sauté aux yeux et ont été ainsi facilement repérables.

### **III. L'histoire de l'aménagement urbain de Bobo-Dioulasso**

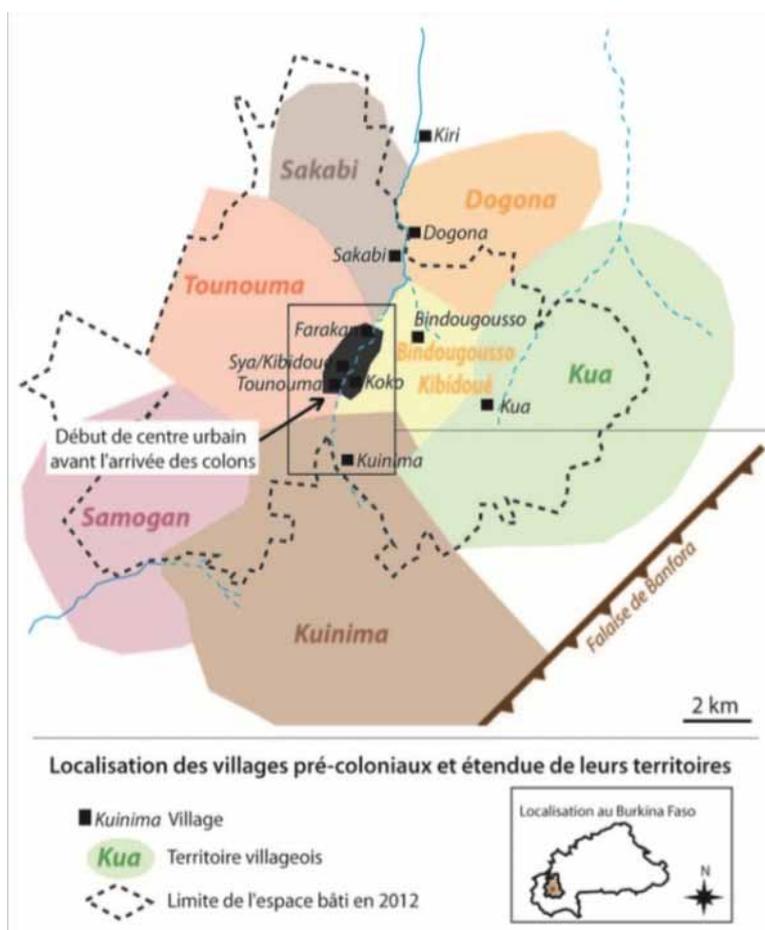
#### **III.a. À l'origine, des villages autochtones**

La ville de Bobo-Dioulasso est née quelque peu avant le XV<sup>e</sup> siècle, à partir du regroupement de plusieurs agriculteurs d'ethnie Bobo, en un village qu'ils baptisèrent Kibidwe – *kibi* signifiant arbre en Bobo et symbolisant l'arbre sous lequel ils s'étaient installés (Robineau, 2013). Vers le XVIII<sup>e</sup> siècle, des migrants venus du pays Mandé, les Zara et les Dioula, se joignirent au groupe des Bobo (Sanou, 2013). L'arrivée massive de ces commerçants transforma l'ancienne Kibidwe en une ville de commerce, qui fut renommée Sya<sup>7</sup> (Werthmann, 2013). Ainsi, entre le XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle, la ville connut un essor très rapide en raison de sa position stratégique sur la route commerciale reliant l'actuel Burkina Faso au sud, l'actuel Ghana (Fourchard,

---

<sup>7</sup> Plusieurs étymologies sont rattachées au nom de Sya. Sanou (2001 [Werthmann, 2013]) en rapporte cinq différentes.

2001). Les ethnies Zara et Dioula collaborèrent si étroitement que les Zara adoptèrent progressivement les traits culturels Dioula (Sanou, 2013), de sorte qu'aujourd'hui, on ne parle plus dans la ville que de l'ethnie Dioula. À l'arrivée des colons à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la ville fut rebaptisée Bobo-Dioulasso en raison de la présence des deux ethnies Bobo et Dioula, *so* signifiant « maison » en langue dioula. À cette époque, la ville était composée de huit villages indépendants, dont les territoires se juxtaposaient les uns aux autres et entouraient le centre-ville représenté par Sya (Robineau, 2013 ; carte 3). Nous utilisons ici la carte de Robineau (2013), bien que depuis sa réalisation, les limites de la ville se soient largement étendues (cf. carte 4). L'objectif est de donner une idée de l'agencement des villages à l'époque pré-coloniale.



Carte 3 – Agencement des villages pré-coloniaux

### III.b. La période coloniale et la restructuration de la ville

Bobo-Dioulasso a attiré la convoitise des colons du fait de sa situation géographique au carrefour des grands axes commerciaux ouest africains (Robineau, 2013). À partir de l'installation des colons Français à la fin de l'année 1897, un processus d'urbanisation et d'industrialisation conforme aux modèles occidentaux fut mis en place (Werthmann, 2013). Différentes infrastructures furent ainsi très rapidement construites afin de favoriser et accélérer les échanges commerciaux. Dans les années 1920, la ville devint la « plaque tournante » des échanges en Afrique de l'Ouest, attirant autant les Occidentaux que les populations de l'ouest du continent (Robineau, 2013). Face à la rapide croissance démographique de Bobo-Dioulasso, les colons entreprirent alors une réorganisation de la ville selon des principes urbains européens. Le premier plan de lotissement fut alors mis en place en 1926. Dans les villes coloniales, c'est le modèle du lotissement géométrique, en damier, qui était généralement mis en place (Goerg, 1996). Ce fut le cas pour Bobo-Dioulasso, où de grandes voies de communication furent tracées et de nouvelles zones d'extension urbaine furent aménagées, afin de mettre fin à la densification des quartiers autochtones (Robineau, 2014). Le village précolonial de Tounouma (cf. carte 3) fut déguerpi<sup>8</sup>, afin que le quartier européen devienne le centre de la ville. Cette organisation de l'espace est typique des aménagements urbains des temps de la colonisation, qui étaient basés sur une logique de distinction centre/périphérie et de discrimination raciale (Ngur-Ikone, 2010). Les populations locales étaient chassées du centre de la ville afin d'en réserver les aménagements et infrastructures aux « Blancs » (*ibid.*), et dans une volonté hygiéniste de les protéger des maladies potentielles des « Noirs » (Nguegang, 2008). Dans cette même logique, les espaces verts de Bobo-Dioulasso ont été aménagés dans le centre-ville, et les arbres d'alignement, principalement des caïlcédrats, ont été plantés le long des principaux axes routiers goudronnés. Enfin, dans une volonté d'assainissement des quartiers africains qui entouraient le quartier européen, ceux-ci furent lotis (Robineau, 2013).

---

<sup>8</sup> Les colons ont laissé aux habitants de Tounouma le choix de leur nouveau quartier (Robineau, 2013). Certains sont allés s'installer dans le sud de la ville et y ont créé le quartier de Bolomakoté (qui signifie « *je n'ai pas le choix* » en dioula). Les autres ont réinstallé Tounouma au niveau de l'actuel secteur 3 (cf. carte).

Seul Dioulassoba (anciennement Sya) n'a été que très partiellement loti. Aujourd'hui, il est le seul quartier dont la structure précoloniale est restée intacte.

La période coloniale marque également les premiers classements de forêts en aires protégées, dans un contexte d'émergence des préoccupations environnementales en Europe. Ainsi, les forêts de Dinderesso (8600 ha), Kou<sup>9</sup> (117 ha), Kuinima (2150 ha) et Kua (315 ha), situées en périphérie de la ville de Bobo-Dioulasso furent classées entre 1936 et 1951, dans le but également d'en faire des réserves de bois pour la construction et le fonctionnement du chemin de fer reliant Ouagadougou et Adbidjan (*ibid.*). L'une des conséquences principales de ces classements fût le déguerpissement des agriculteurs bobo qui cultivaient leurs terres dans ces forêts.

Jusqu'à l'Indépendance du pays en 1960, la croissance démographique de Bobo-Dioulasso fut soutenue par la construction d'infrastructures, et gérée par les colons en ne permettant l'accès à la ville qu'à la seule main d'œuvre nécessaire au fonctionnement de leurs services (Robineau, 2013).

### **III.c. La ville de Bobo-Dioulasso depuis l'Indépendance**

À partir de 1960, la croissance démographique de Bobo-Dioulasso n'a cessé de s'accélérer. La ville est en effet devenue synonyme d'emplois et de conditions de vie meilleures pour les populations rurales. Face à ces vagues de migrations venues de tout le pays et de l'ouest du continent africain, les institutions de l'époque eurent quelques difficultés à répondre à la demande croissante de logements (Robineau, 2013). Malgré les constructions successives de lotissements, toujours fondées sur le modèle colonial en damier, les zones d'habitat spontané n'ont cessé de se multiplier jusque dans les années 1980, période du régime révolutionnaire de Thomas Sankara, dont l'objectif était de ralentir ce phénomène. L'habitat spontané au Burkina Faso se fonde sur l'achat de terres auprès de propriétaires terriens autochtones, sur des espaces limitrophes aux quartiers lotis, sans démarche administrative d'achat de titre foncier. Ces zones périphériques gérées de manière informelle par le

---

<sup>9</sup> La forêt du Kou renferme la source d'où est tirée l'eau qui alimente la ville de Bobo-Dioulasso.

régime coutumier, ne sont pas reconnues par les services administratifs et sont appelées les « non-lotis ».

À partir des années 1980, c'est l'accroissement naturel de la population urbaine qui devint le premier facteur de l'augmentation de la démographie, les migrations en restant toutefois la deuxième cause (Dauvergne, 2011 ; Robineau, 2013). Après la révolution de 1983, qui mit à la tête du pays le militaire Thomas Sankara, les villes du Burkina Faso connurent une restructuration cadastrale dont l'objectif était de supprimer, de manière implicite, le pouvoir territorial des chefferies coutumières (Hilgers, 2008). Ainsi, les villes furent divisées en secteurs et les noms des quartiers pré- et post-coloniaux ne furent plus reconnus par l'administration. En outre, tout le foncier du Burkina Faso fut déclaré propriété exclusive et inaliénable de l'État, par le biais de l'adoption de la loi portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) en 1984 – revue plusieurs fois, la dernière datant de 2012 (Assemblée nationale, 2012). Enfin, l'une des priorités de la politique du président Thomas Sankara était de garantir l'accès au logement pour tous, ce qui eu pour conséquence des opérations massives de constructions de lotissements ainsi que la réduction des zones non-loties (MHU, 2008).

En conséquence de la décentralisation imposée par la communauté internationale dans les années 1990 (Banque Mondiale, 2005), le maire de la commune de Bobo-Dioulasso ainsi que ceux de chacun des arrondissements sont élus démocratiquement depuis 1995. Toutefois, les chefs de terre bobo conservent aujourd'hui encore un réel pouvoir de décision tant dans les projets territoriaux impulsés par la mairie, que vis-à-vis de la population. Le pouvoir administratif se superpose ainsi au pouvoir dit « coutumier », pouvant parfois complexifier les situations. De plus, bien qu'elles aient diminué depuis les années 1980, les zones non-loties n'ont pas disparu et continuent de se développer aux limites des lotissements.

Pour le moment, aucun projet de construction d'habitats en hauteur n'existe et ne semble être prévu à Bobo-Dioulasso. « *La façon dont on crée les habitats, c'est : il faut lotir dans l'espace, attribuer les parcelles. Les gens construisent... Il n'y a pas véritablement la promotion d'une construction en hauteur* » explique Bakary, élu de la commune. Le fait est que dans les conceptions de la grande majorité de la population, tout homme passé 25 ans se doit de construire sa cour et d'y mettre sa

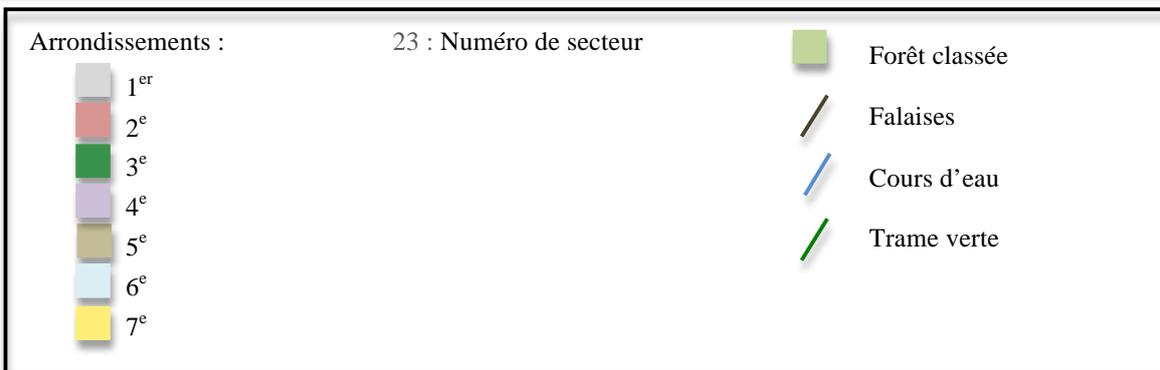
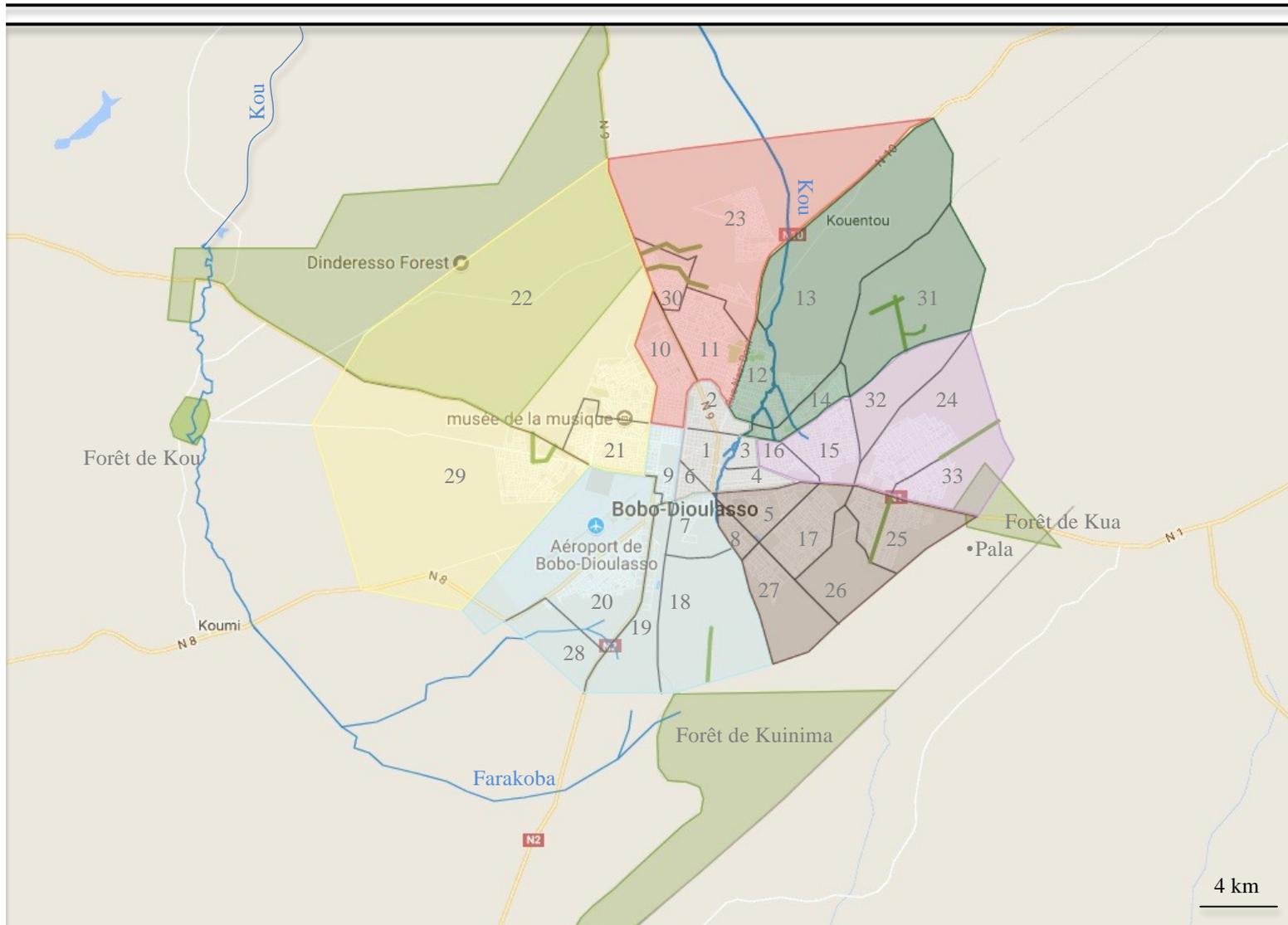
famille. Cela représente le rôle de tout bon chef de famille. En conséquence, la ville s'étend fortement de manière horizontale.

Toutefois, l'expansion urbaine de Bobo-Dioulasso suit, depuis 1989, un Schéma de Développement et d'Aménagement Urbain (MHU, 2008). Financé par la Banque Mondiale, le SDAU a pour rôle de fixer les orientations stratégiques de la ville, d'aménager l'espace urbain, ainsi que de contrôler celui-ci (Robineau, 2013). Ce premier SDAU avait été établi de sorte à favoriser la préservation de certains espaces verts (*ibid.*). Ainsi, il était prévu que les quatre forêts classées de la périphérie de la ville soient épargnées de toute urbanisation. En zone urbaine, des vergers de manguiers dans le nord de la ville devaient également être conservés et un projet de création de trames vertes fut annoncé (cf. partie II, I.a.). En 2014, une version actualisée du SDAU vit le jour en raison des insuffisances et limites que présentait celui de 1989. Le Directeur général de l'Urbanisme, Léon-Paul Toé, expliquait à cette époque que ce nouveau SDAU vise à « *relationner l'implantation des activités et des hommes sur le territoire afin d'avoir à terme une ville qui fonctionne bien et un cadre de vie qui soit agréable pour les populations* » (L'Express du Faso, 2014). Ainsi, la ville de Bobo-Dioulasso est aujourd'hui répartie en trente-trois secteurs, qui sont regroupés en sept arrondissements (carte 4). Sa commune englobe un total de trente-cinq villages alentours. Je n'ai malheureusement pas eu connaissance de toutes les modalités de ce nouveau SDAU lors de mon séjour, cependant les élus de la commune m'ont fourni une carte<sup>10</sup> permettant d'identifier le nouveau découpage de la ville et de visualiser son nouveau schéma d'expansion. On peut voir sur cette carte que le secteur 22, au nord-ouest de la ville, s'étend sur la forêt de Dinderesso. Pourtant, au cours des discussions avec les différents élus de la commune, tous m'ont assuré que les forêts ne seraient en aucun cas touchées par l'urbanisation. L'objectif ici est en fait de mettre en place une zone tampon écologique à l'interface de la forêt et des secteurs 22 et 21. Une zone tampon en environnement consiste en une bande, lisière ou trame créée à la périphérie d'un espace protégé et dont le but est d'améliorer la conservation de celui-ci (Biodiversity A-Z, 2017). C'est une zone « verte » dont l'utilisation est souvent régie par des règles moins strictes que dans la zone protégée, et qui permet ainsi de faciliter la transition entre deux espaces distincts (*ibid.*) – tels que la ville et la forêt dans le cas de Bobo-Dioulasso. Ainsi, la mairie a expliqué que

---

<sup>10</sup> Cf. Annexe 7.

ce projet de zone tampon vise à renforcer le lien entre agriculture et foresterie urbaine et péri-urbaine, ainsi qu'à réduire les effets du changement climatique. Lors de mon séjour, cette zone tampon n'avait pas encore été mise en place.



Carte 4 – Découpage administratif de Bobo-Dioulasso

## **PARTIE II**

### **Les espaces verts et leur gestion administrative**

Cette seconde partie a pour but de présenter les différents espaces où se rencontre de la végétation spontanée ou plantée dans la ville de Bobo-Dioulasso. Elle vise également à analyser la gestion de ces différents espaces par la mairie et le degré d'application des textes législatifs sur le terrain. La question du traitement des ordures ménagères sera également abordée ici en raison de son lien étroit avec l'aménagement des espaces verts.

#### **I. Que sont les espaces verts de la ville de Bobo-Dioulasso ?**

Lorsque l'on entre dans la ville de Bobo-Dioulasso, on ne peut qu'être frappé par la densité et la richesse de la végétation qui s'y trouve. Cette végétation m'a beaucoup marqué tout au long du séjour, notamment à partir du mois de mai où l'arrivée des premières pluies a fait surgir du sol une quantité impressionnante de plantes herbacées, et les nouvelles feuilles et fleurs ont fait leur apparition. Qu'elle s'incarne par des arbres plantés en bordures de routes et dans les cours, ou bien par des herbacées et arbustes ayant poussé spontanément dans les espaces « vides » de constructions bâties, la végétation est quasiment omniprésente dans la ville. Selon les personnes rencontrées au cours du stage, Bobo-Dioulasso est connue et réputée en Afrique de l'Ouest pour son côté verdoyant et sa fraîcheur.

Il s'agira ainsi dans cette partie d'énoncer les espaces verts qui composent la ville de Bobo-Dioulasso. L'un des objectifs de la recherche était de comparer les aménagements de la végétation urbaine pendant la période coloniale avec ceux des temps actuels. Hélas, il a été impossible de trouver dans les archives des traces écrites de ceux-ci, pas même auprès du service des Eaux et Forêts, l'institution en charge des questions environnementales. Les éléments de comparaison abordés ici sont se fondent donc uniquement sur mes propres observations et sur les propos recueillis lors des enquêtes.

## **I.a. Une biodiversité végétale riche et dense dans différents types d'espaces**

À Bobo-Dioulasso, la végétation que l'on rencontre le long des avenues goudronnées est principalement constituée de ligneux plantés par les hommes. Certaines de ces voies sont bordées par des plantations datant de l'époque coloniale, pendant laquelle le caïlcédrat (*Khaya senegalensis*) était l'espèce phare. Celle-ci se rencontre encore souvent dans le centre de la ville, où les arbres des bordures de routes sont pour la plupart d'entre eux hauts et âgés. Au total, M. Ganaba a relevé vingt espèces ligneuses différentes<sup>11</sup> sur les artères étudiées dont cinq sont des plantes introduites et quatre endémiques de l'aire soudanienne. Il est important de préciser ici que les onze artères ayant fait l'objet de relevés botaniques sont des bords de routes bitumées, où la grande majorité des espèces sont plantées.

En bordure de pistes – voies non goudronnées qui représentent presque la moitié des routes de la ville – les arbres que l'on trouve correspondent dans la majorité des cas aux plantations privées des propriétaires des concessions<sup>12</sup> qui bordent ces voies. Les informateurs expliquent en effet qu'au Burkina Faso, et en Afrique sub-saharienne de manière générale, l'arbre représente un marqueur de propriété. Ils expliquent que lorsqu'une personne s'installe quelque part, elle marque le caractère privé de sa parcelle en y plantant un ou plusieurs arbres, sans quoi celle-ci resterait « public » et serait considéré comme « attribuable ». Ainsi, il est très fréquent de trouver des arbres plantés à l'entrée des cours privées car c'est souvent la première chose que le propriétaire effectue dès l'achat de sa parcelle.

Le centre de la ville abrite deux jardins publics récréatifs (figure 1), tous deux étant des héritages de la période coloniale. Le premier est l'ancien parc zoologique qui avait été créé par les colons français, mais qui, à l'Indépendance, avait été laissé à l'abandon faute de moyens pour l'entretenir. Aujourd'hui, seuls un chimpanzé et deux tortues géantes y vivent encore. Depuis 2014, Sébastien a réinvesti une partie des lieux pour en faire un espace vert récréatif. Il a obtenu un bail de location avec la

---

<sup>11</sup> Cf. annexe 8.

<sup>12</sup> Une concession ou une cour est un ensemble de maisons clôturées par un mur, où vivent les membres d'une même famille. Toutefois, beaucoup de cours « locatives » existent aujourd'hui, c'est-à-dire qu'un propriétaire loue les maisons de sa concession à différents ménages.

mairie de Bobo-Dioulasso pour une durée de vingt-cinq ans. Il y a installé un maquis – nom local désignant un restaurant ou un café – et quelques maisonnettes pour accueillir des commerçants d'art locaux. Un espace est également dédié à la culture du moringa (*Moringa oleifera*), un arbre dont les vertus sont multiples tant sur le plan nutritionnel que médical. C'est grâce à un financement de la fondation italienne Prosoli Dar-Onlus que les parcelles de culture ont été mises en place, et sont aujourd'hui entretenues par plusieurs femmes. L'objectif poursuivi est de permettre le développement et l'épanouissement économiques de ces femmes.

Le second jardin public est lui aussi le résultat d'une initiative privée. Maria, la locataire des lieux, a obtenu un contrat de location avec la mairie en 1994. Ce jardin qui existait déjà au temps de la colonisation, avait lui aussi été laissé à l'abandon après l'Indépendance et était devenu un « nid à bandits » raconte-t-elle. Aujourd'hui, Maria l'a réhabilité en espace vert de repos et de récréation et y a installé un petit maquis et plusieurs paillotes. Une paillote consiste en un toit de paille permettant d'abriter du soleil et de la pluie, fabriqué avec les chaumes de l'espèce herbacée *Andropogon gayanus*.

Actuellement, ces deux jardins sont les seuls espaces verts destinés au repos et à la récréation de la ville. Ils sont comme on l'a vu l'œuvre d'initiatives privées et ne reçoivent aucun soutien de la part de la commune.



Figure 1 – Les deux espaces verts de repos de la ville

La ville de Bobo-Dioulasso est traversée du Nord au Sud par un marigot, le Houet, qui est un cours d'eau secondaire du Kou (cf. carte 4). Ce dernier est un

affluent du fleuve Mouhoun, dans lequel il prend sa source au nord de la ville. Le long des berges du marigot, la végétation est omniprésente du fait de l'exploitation de ces espaces par des agriculteurs urbains, de la présence de pépinières (photo 1) et de la prolifération de plantes spontanées. Les citoyens profitent en effet de la proximité de ce cours d'eau pour mener des activités de maraîchage et d'horticulture, sur des parcelles qui ne sont pas constructibles et ainsi épargnées d'urbanisation. Par ailleurs, l'expansion de la ville ayant eu pour conséquence la forte diminution des terres agricoles des Bobo, l'agriculture urbaine reste pour certains la seule alternative possible pour pratiquer leur activité (Robineau, 2013). La photo qui suit est prise de sorte que le marigot Houet se trouve à droite, en contrebas.



© M. Deronzier (2017)

*Photo 1 – Pépinière dans le centre-ville sur les berges du marigot Houet*

L'agriculture se pratique également dans bien d'autres espaces de la ville, qui sont divers et variés. Le quartier de Kuinima (secteur 27), dans le sud de la ville, abrite le plus grand site maraîcher de Bobo-Dioulasso, notamment parce qu'il est un ancien village d'agriculteurs dont les terres ont été absorbées par la ville et loties. Les habitants s'installent ainsi de manière illégale le long des marigots Farakoba et Houet. Au nord, dans les quartiers de Dogona (secteur 12) et de Kiri (secteur 13), les citoyens pratiquent eux aussi des activités de maraîchage le long des berges du Houet pour des raisons identiques, où ils entretiennent également de grands vergers de manguiers. Ces mangueraies, que l'on trouve aussi dans le quartier de Colma (secteur 11), appartiennent à des Bobo et ont été épargnées de l'urbanisation grâce à l'application

du SDAU (cf. partie I, III.c.). Dans les quartiers résidentiels, on rencontre également des petites parcelles de culture de plantes basses aux abords des pistes et dans les espaces « vides » de constructions bâties.

Depuis les années 1990, des espaces spécialement dédiés à la pratique de l'agriculture urbaine ont été créés dans la ville de Bobo-Dioulasso. Huit trames vertes (cf. carte 4), financées par la Banque Mondiale, ont ainsi été mises en place dans différents secteurs de la ville (Robineau, 2013), dans le but de favoriser le maintien d'espaces verts urbains et de développer des stratégies d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques. Le concept de « trame verte » a émergé dans les années 1990 où la communauté scientifique l'a défini à cette époque comme « *un réseau d'espaces contenant des éléments linéaires qui est conçu, planifié et géré à différentes fins : écologiques, récréatives, culturelles, esthétiques ou tout autre objectif compatible avec la notion d'usage durable du territoire* » (Cormier, 2011 [Ahern, 2002]). Aujourd'hui, les fonctions attribuées à ces trames vertes ne cessent de se multiplier. Elles ont tout d'abord une fonction écologique de concentration de biodiversité et de carbone, et permettent de freiner les inondations (*ibid.*) et le vent. Elles constituent également des espaces économiques lorsqu'elles sont dédiées en partie ou entièrement à l'agriculture urbaine, ou encore au tourisme (Ahern, 2002 ; Cormier, 2011 ; Robineau, 2013). À Bobo-Dioulasso, chaque trame verte est censée se découper en quatre zones distinctes : une première dédiée à l'agriculture et l'arboriculture, une seconde destinée à l'éducation environnementale, une troisième à la récréation, et enfin une dernière à la foresterie. Le projet initial était de créer une ceinture « verte » autour de la ville, tout en passant au sein des lotissements, dans l'objectif d'instaurer une gestion participative de ces espaces avec les riverains et de créer de l'emploi, nous explique un élu de la commune. Si ces trames vertes font l'objet d'une revalorisation certaine de la part de la mairie depuis les années 2000, appuyés par l'organisation internationale ONU-Habitat, elles ne sont pour l'instant que partiellement exploitées faute de moyens financiers et d'investissement de la part de certains acteurs (notamment ceux de l'éducation). Elles pâtissent également des effets néfastes des politiques de certains anciens maires, qui avaient octroyé sur ces espaces des accords à la construction à des particuliers et des privés – c'est le cas sur les trames verte des secteurs 29 et 33. Enfin, certaines de ces trames ont également été

réquisitionnées par les citoyens pour y installer, sans autorisation de la mairie, des marchés de quartier et des petits commerces.

L'espace le plus riche en termes de densité et de diversité végétale à Bobo-Dioulasso est certainement l'enceinte de l'aéroport, au sud-ouest de la ville (secteur 20). Celui-ci a été construit en 1930, sur un espace de brousse et de terres agricoles qui appartenait aux Bobo du village de Samogan. À cette époque, l'objectif était d'en faire un pôle central de liaisons en Afrique de l'Ouest. Un périmètre de 1200 ha avait donc été délimité afin qu'il puisse accueillir plusieurs pistes d'atterrissage. La clientèle ne fut malheureusement pas aussi importante que les estimations l'avaient prévu, et le manque de moyens progressif ne permit la construction que d'une seule piste d'atterrissage. Ainsi, hormis cette unique piste et les locaux administratifs de l'aéroport, tout le site consiste en un immense espace de végétation spontanée. Lors d'un entretien avec Adama, l'un des responsables de la direction de l'aéroport, il explique que jusqu'en 2005, il était possible d'apercevoir des éléphants sur ce terrain car le site n'était clôturé que par que de simples grillages. Depuis 2010, le terrain de l'aéroport est fermé par un mur qui a été érigé à l'occasion de la fête nationale du Cinquantenaire de l'Indépendance. Aujourd'hui, les familles des militaires dont la base est proche de l'aéroport (secteur 7) ont le droit d'y entretenir quelques cultures basses telles que les arachides, haricots, et autres légumes.

Sur ce terrain, M. Ganaba – qui n'a pas inclus dans ses relevés les espaces agricoles – a recensé un total de 61 espèces herbacées et 53 espèces ligneuses<sup>13</sup>. Seulement 2% des espèces herbacées sont des plantes introduites, et aucune n'ont été relevées parmi les espèces ligneuses.

Une grande partie de la biodiversité végétale de la ville de Bobo-Dioulasso se trouve également dans les cours privées et publiques (cf. partie III, III.d.). Sur les 10 cours que nous avons étudiés avec M. Ganaba, et les 2 autres où je me suis rendue seule, un total de 42 espèces ligneuses et 20 espèces herbacées différentes ont été relevées<sup>14</sup>. Ces cours constituent les lieux où la végétation introduite est la plus riche : on en compte 10 chez les espèces ligneuses et 8 chez les herbacées.

---

<sup>13</sup> Cf. annexe 9.

<sup>14</sup> Cf. annexe 10.

Enfin, les espaces verts de Bobo-Dioulasso sont également représentés par des sites végétalisés ou des arbres dits « sacrés » par les Bobo. Ces espaces, dont la taille et la densité de végétation sont variables, sont environ une trentaine dans la ville selon les informateurs. Ils sont gérés par les chefferies coutumières de chaque quartier (cf. partie III. I.b.). Parmi les espèces présentes sur les sites dont l'identification botanique a pu être effectuée a posteriori, aucune n'est d'origine introduite.

Le péri-urbain de Bobo-Dioulasso est une zone qui est elle aussi riche en biodiversité, notamment de par les quatre forêts entourent la ville (cf. carte 4). Nous l'avons vu dans la première partie, celles-ci ont fait l'objet de classements en aires protégées au cours de la période coloniale. Depuis les années 1980, ces quatre forêts sont gérées de manière participative, l'objectif étant de favoriser la conservation de ces espaces par le biais de l'inclusion des populations locales dans les prises de décisions et dans la gestion sur le terrain (Sanou, 2010).

Aux abords de la forêt du Kou et de la rivière du même nom, une aire de repos et de récréation a été créée au début des années 2000 par le quatrième adjoint au maire actuel, sur les terres transmises par son père. Le cadre verdoyant, frais et calme de ce site, du nom de « La Guinguetta », en fait un lieu prisé de nombreux citadins et touristes. Il est également un espace d'une grande richesse végétale. Au cours de l'entretien avec le propriétaire, celui-ci a indiqué que la plupart des espèces ont été implantées par ses soins. Aujourd'hui, on y trouve des plantes et arbres qui ont d'après lui quasiment disparu de Bobo-Dioulasso et ses alentours, en raison de leur surexploitation par les populations locales, pour les valeurs médicinales et alimentaires de celles-ci<sup>15</sup>. Il est vrai qu'une seule de ces espèces, le colatier (*Cola cordifolia*), se retrouve en bordure de routes et sur un site sacré.

### **I.b. Les politiques publiques d'aménagement de la végétation urbaine**

On l'a vu, la ville de Bobo-Dioulasso s'étend de manière très rapide et s'exprime par la prolifération de lotissements et d'installations spontanées. Selon le Code de l'urbanisme et de la construction (2006), un lotissement est une opération

---

<sup>15</sup> Cf. annexe 11.

d'aménagement urbain consistant en « *la division d'un terrain nu à plus de deux lots viabilisés destinés à l'habitation et/ou aux activités connexes* ». Dans ce contexte d'étalement urbain, la ville pose la question du maintien de la végétation en son sein. Selon l'article 73 du Code de l'urbanisme et de la construction (2006) du Burkina Faso<sup>16</sup>, chaque projet de lotissement doit prévoir une zone qui sera spécifiquement dédiée à la végétation afin de garantir un cadre de vie agréable et un espace récréatif aux futurs habitants. Ce sont des techniciens du service des Eaux et Forêts de la ville qui se chargent de planifier et de constituer cet espace vert. Toutefois, cette planification urbaine présente un certain nombre de failles, dont nous allons donner les détails dans les points II et III suivants.

L'organisation de la végétation des bords des voies de communication ne fait elle, l'objet d'aucun texte de loi ni de planification dans les plans de lotissements. Toutefois, la majorité des routes goudronnées de la ville est bordée d'arbres plantés. Et comme on l'a vu, les pistes non bitumées sont elles aussi souvent longées de ligneux grâce aux plantations des habitants devant leur cour.

Un fait m'ayant été rapporté par plusieurs des personnes rencontrées sur le terrain montre qu'une importance écologique et symbolique est donnée à la présence d'arbres en bordure de routes, notamment goudronnées. Cet événement remonte à l'époque de l'ancien maire de Bobo-Dioulasso. En 2010, en prévision de la célébration du Cinquantenaire de l'Indépendance du Burkina Faso qui s'est tenu à Bobo-Dioulasso, le maire a pris la décision d'abattre plus de 300 arbres positionnés le long de trois grandes artères de la ville. Ces arbres vieux de plus de 50 ans selon les citoyens, ont été rasés dans le but d'élargir les routes ou de les goudronner afin de faciliter la circulation pour l'évènement. Toutefois, aucun accord avec le Ministère de l'Environnement n'avait été passé au préalable. À l'époque, cet événement avait choqué les Bobolais ainsi que le gouvernement, qui considéraient cela comme un désastre écologique et une péjoration du cadre de vie des citoyens, en raison de la perte de l'ombre et de la fraîcheur que procuraient ces arbres aux abords du chaud goudron. De plus, la coupe d'arbres si vieux, qui avaient été plantés par les ancêtres des citoyens, était aussi pour certains porteuse de malheur. « *Ce n'est pas bon* », indique un habitant, « *depuis même, le Burkina n'est pas tranquille* » rapporte une

---

<sup>16</sup> Loi N°017-2006 du 18 mai 2006.

autre personne. Le ministre de l'Environnement de l'époque avait par ailleurs affligé des sanctions à l'équipe municipale de Bobo-Dioulasso.

À Bobo-Dioulasso, les demandes d'occupation d'un espace « vide » sont très souvent reçues par la commune. Une grande partie des citoyens de la ville est en effet commerçante, et beaucoup cherchent à ouvrir leur propre « kiosque », afin de développer un petit commerce. Un kiosque consiste en une maisonnette en tôle, non permanente donc, que les gens utilisent pour installer un maquis ou une boutique. Les espaces qui conviennent le mieux à ces installations se situent très souvent en bordure de route ou de piste, car ils donnent une meilleure visibilité. Et bien souvent, ce sont également des espaces où se rencontre de la végétation plantée ou spontanée. Les demandes s'effectuent auprès des mairies d'arrondissement, mais la décision finale revient à la mairie centrale. Ainsi, si celle-ci accepte de sceller un contrat de location, la personne devra lui verser un loyer mensuel, ainsi que respecter un cahier des charges spécifiques à ce type d'espaces. Ce cahier des charges comprend notamment l'obligation de replanter autant d'arbres qu'il en aura été supprimé du fait de l'installation, ainsi que l'interdiction de construire un bâtiment permanent. L'espace doit en effet pouvoir être réquisitionné par la mairie lorsque celle-ci le souhaite.

Les contrats de location des deux jardins publics du centre-ville sont eux légèrement différents. Ils visent spécifiquement l'occupation d'un espace dit « vert », dont les fonctions sont particulières. Maria et Sébastien, les locataires, occupent en effet deux sites qui furent déjà, par le passé, des espaces verts urbains. Ainsi, les conditions imposées par la mairie pour leur permettre de s'installer ont été de réhabiliter ces espaces afin d'en faire des aires de repos et de récréation dans un cadre vert. Dans le cas du jardin géré par Sébastien, l'objectif du bail est également de redonner vie à l'ancien zoo en y réintégrant progressivement des animaux.

Ainsi, dans la ville de Bobo-Dioulasso aujourd'hui, les trames vertes constituent les seuls espaces verts qui ont été conçus et mis en place par la mairie.

## **II. La gestion par l'administration**

À Bobo-Dioulasso, chaque mairie d'arrondissement est composée d'une commission « environnement et développement local », mais celle-ci n'est que peu active en zone urbaine. De même, le service des Eaux et Forêts, en charge des questions environnementales au Burkina Faso, n'intervient quasiment qu'en forêts et zones rurales. En zone urbaine, les arbres sont entretenus par des employés de la mairie. En ce qui concerne la gestion et l'aménagement des espaces verts urbains, elles reviennent à une unique personne : le quatrième adjoint au maire central. Celui-ci se montre très impliqué dans ses fonctions et se rend fréquemment sur le terrain et auprès de la population. Toutefois, nous allons tenter d'expliquer plus en détails en quoi la gestion des espaces verts à Bobo-Dioulasso est complexe et parfois problématique.

### **II.a. Le manque de moyens**

Du discours des personnes rencontrées, des articles de la presse locale et de ce que j'ai pu observer sur le terrain, il ressort que la ville de Bobo-Dioulasso manque de moyens financiers, techniques et humains pour pouvoir s'investir au mieux dans l'aménagement et l'entretien de la végétation urbaine. Le fait est que depuis la décentralisation des années 1990, les communes se retrouvent à devoir supporter des charges financières de plus en plus importantes en termes de services et d'infrastructures publics, sans disposer des moyens nécessaires (Robineau, 2013 ; LeFaso, 2017). De plus, la plupart des activités politiques et économiques sont concentrées au niveau de la capitale administrative de Ouagadougou, comme c'est souvent le cas dans les pays africains. Au Burkina Faso, ce phénomène s'est accentué par la crise qui a touché la Côte d'Ivoire en 2002, car celle-ci a engendré l'arrêt de tout trafic ferroviaire entre Abidjan, Bobo-Dioulasso et Ouagadougou pendant plusieurs années (Robineau, 2013). Cette crise a également provoqué le retour massif des immigrants burkinabè, qui étaient partis en grand nombre travailler dans les plantations ivoiriennes (Zongo, 2003). Entre 2010 et 2011, une seconde crise en Côte d'Ivoire est de nouveau venue impacter le Burkina Faso. L'activité économique de la ville de Bobo-Dioulasso, et plus largement du Burkina Faso, s'est retrouvée affaiblie

car le pays entretenait des relations très étroites avec la Côte d'Ivoire depuis la période coloniale (Ouedraogo, 2006). À Bobo-Dioulasso, les conséquences de ces crises successives furent la fermeture de plusieurs industries ou leur délocalisation vers Ouagadougou (Robineau, 2013). Aujourd'hui, si les activités économiques de Bobo-Dioulasso connaissent une relance certaine de par l'installation de nouvelles entreprises privées, les difficultés financières sont toujours présentes et le budget de la commune reste serré (LeFaso.net, 2017).

Ce manque de moyens a pour conséquence de privilégier, parfois, certaines priorités sur d'autres. Bien que Mickaël, membre de la mairie centrale, explique que le Burkina Faso est « *un pays où tout est prioritaire* » et qu'il est donc nécessaire de « *travailler pour une adaptation aux effets du changement climatique* », l'accès aux soins ou à l'éducation sont de fait souvent des domaines favorisés sur les aménagements d'espaces verts. Kassim, élu de la commune, rapporte effectivement que la pression démographique appelle nécessairement à la construction de services sociaux et qui plus est de proximité. « *Il y a une très forte demande et on n'a pas le courage de dire 'non, cet espace est destiné à un espace vert'* », explique-t-il en parlant des investisseurs privés qui projettent des constructions d'écoles ou de cliniques sur certains espaces vides de constructions. Ce phénomène s'observe également dans le cas d'installations d'industries ou d'entreprises, comme c'est le cas à l'extrémité nord de la trame verte du secteur 25, dont une partie a été déclassée par l'ancien maire afin d'accueillir une station essence (Robineau, 2013).

Le manque de moyens se répercute également sur la gestion des postes à la mairie. De fait, aucun poste d'agent spécialisé dans l'environnement n'existe aujourd'hui dans les mairies d'arrondissement. Il n'y a donc personne sur le terrain pour se charger de ces questions-là. Bien que le quatrième adjoint au maire se montre plutôt réactif, cela ne remplace pas la présence d'agents référents au quotidien. En conséquence, il n'existe aucun suivi sur le terrain et les contrôles auprès des personnes qui occupent l'espace public sont très rares. Kassim, élu de la commune, rapporte en effet qu'il est ainsi très compliqué de contrôler le respect des critères imposés par les cahiers des charges. Il explique également que c'est le manque de moyens humains de la commune qui justifie le non suivi sur le terrain. « *On manque de personnel. Et un agent de bureau par rapport à un agent de l'environnement, c'est*

*plus important. C'est la priorité* », rapporte-t-il. Cette situation est ainsi à l'origine d'une prolifération de constructions d'habitats informels (cf. II.c.), ainsi que d'installations spontanées de marchés et de petits commerces, sans autorisation de la mairie, sur des espaces vides d'urbanisation.

## **II.b. Le contexte politique et social**

À Bobo-Dioulasso, et au Burkina Faso de manière générale, le contexte politique instable de ces dernières années a également hiérarchisé les priorités au détriment, souvent, des préoccupations écologiques. En effet, l'insurrection populaire d'octobre 2014 contre le régime de Blaise Compaoré a eu pour conséquence de chasser le maire de Bobo-Dioulasso au début de l'année 2015. Ce dernier, inscrit au même parti politique que Compaoré, le Congrès pour la Démocratie et le Progrès, était à la tête de la ville depuis 2006. Il était accusé par les citoyens de pratiques de corruption, et c'est d'ailleurs ce qui lui valut une mise en examen au mois d'avril 2015. C'est donc dans un contexte de corruption et d'instabilité politique que la ville de Bobo-Dioulasso était plongée jusqu'à encore très récemment. La quasi absence d'espaces verts urbains découle en partie de la politique de l'ancienne équipe communale, dont les pratiques clientélistes et de spéculation foncière (Commission d'enquête parlementaire sur le foncier urbain au Burkina Faso, 2016) n'œuvraient que très rarement en faveur de ces espaces. Un certain nombre de passes droits à la construction ou à l'obtention de parcelles ont en effet été accordés, sur des sites qui auraient dû être interdits d'occupation – telles que les trames vertes comme on l'a vu. À la suite du départ du maire central en 2015, une délégation municipale spéciale a été mise en place sous le gouvernement de transition. Au mois de juin 2016, les Bobolais ont élu le nouveau maire de Bobo-Dioulasso. D'après les informateurs, la nouvelle équipe municipale semble être plus impliquée dans les questions environnementales que les précédentes.

Le contexte social du Burkina Faso influe également sur la gestion et le respect des espaces verts de la ville de Bobo-Dioulasso. En effet, la pauvreté touche une grande partie de la population du pays, aussi bien en zone rurale qu'en zone urbaine, les écarts entre riches et pauvres étant de plus très importants. L'inégalité d'accès aux études et à l'emploi engendre le fait qu'une grande partie de la population

urbaine « se débrouille » avec les moyens du bord. Les « débrouillards » de Bobo-Dioulasso, comme ils se nomment entre eux, sont ceux qui tiennent des petits commerces ou maquis, les pépiniéristes, les vendeurs ambulants, ou encore les maraichers. Ils se distinguent ainsi des fonctionnaires de l'État et font partie du secteur dit « informel » de l'économie locale. Cette situation est en majeure partie à l'origine de la prolifération d'installations spontanées sur des espaces considérés comme « vides » par la population. En effet, malgré la RAF de 1984 qui a édicté l'appropriation du foncier national dans son entier par l'État, faisant de l'espace public la propriété de celui-ci, la conception des citoyens reste que cet espace public, du fait qu'il n'appartient à aucun chef de famille, n'appartient donc à personne (Bouju et al., 2004 ; Robineau, 2013). Ainsi, les gens considèrent que cet espace peut légitimement être occupé et privatisé par toute personne qui le souhaite. Cette conception de l'espace public comme espace vide et appropriable n'est pas spécifique au Burkina Faso, elle se note également dans beaucoup d'autres sociétés du continent africain (Bouju et al., 2004 ; Nassa, 2010 ; Ngur-Ikone, 2010 ; Dauvergne, 2011 ; Robineau, 2013). Dans la ville de Bobo-Dioulasso, on trouve ainsi un certain nombre de petits marchés de quartier, et surtout énormément de petits commerces installés en bordures de routes, dont la plupart des occupants ne détient aucune autorisation administrative, d'après la mairie. Il en va de même pour les maraichers installés aux abords des marigots, qui n'ont légalement pas le droit d'occuper ces terres et dont la sécurité foncière est donc très fragile.

Actuellement, en raison des situations socio-économiques de la majorité des citoyens « débrouillards », les acteurs municipaux peinent à faire appliquer les textes de lois sur le terrain et à procéder à des sanctions ou des déguerpissements. Un technicien du service des Eaux et Forêts explique en effet la difficulté de déloger une personne, car « *on a pitié de lui* ». Kassim, élu de la commune, ajoute que « *très souvent, le gouvernement veut taper, mais c'est pas facile quoi. Sur le terrain, quand vous regardez, vous êtes un peu gêné* ». On peut imaginer en effet la difficulté à déguerpier un si grand nombre de personnes et parfois de familles, dont le petit commerce est implanté pour certains depuis plusieurs générations. Toutefois, un certain nombre de personnes rencontrées au cours de l'étude déplorent également un manque d'investissement de la part des autorités municipales.

### **II.c. Le jeu entre droit administratif et droit « coutumier »**

Comme nous l'avons vu précédemment, la ville de Bobo-Dioulasso s'étale de manière horizontale plus qu'elle ne se densifie, par la construction de lotissements et d'installations « informelles » – les zones non-loties – qui se développent aux abords de ces lotissements. La gestion administrative des espaces verts de la ville, dont nous venons de parler, ne fonctionne elle qu'au sein des limites reconnues par la commune. Dans les quartiers non-lotis, il n'y a donc pas de planification urbaine et la priorité est à la construction d'habitats. Les parcelles sont achetées auprès des propriétaires « coutumiers » et sont agencées de manière adjacente, sans qu'il n'existe de logique d'aménagement d'espaces verts. Ces quartiers non-lotis représentent pour les familles les plus pauvres un moyen d'accéder à la ville, à un prix deux fois moins cher que dans les lotissements officiels.

Dans ces quartiers, on rencontre toutefois de la végétation spontanée qui a été épargnée des constructions, ainsi que des arbres plantés par les habitants. Les maisons de ces quartiers sont construites en banco, un matériau très peu coûteux qui se représente par des briques séchées formées à base de terre crue et d'eau. Dans les quartiers lotis, les constructions en banco sont interdites ; toutefois, certains enclos pour animaux continuent d'être fabriqués à l'aide de ce matériau (Robineau, 2013). L'usage de ces briques est assez problématique car leur fabrication nécessite l'exploitation d'un espace « vide », où les gens creusent des trous profonds et larges de plusieurs mètres. À Bobo-Dioulasso, une zone d'exploitation de ce type se trouve en plein cœur du quartier loti de Belleville, dans le secteur 29. M. Ganaba, qui habite ce quartier, a indiqué avoir déjà rencontré plusieurs sites de ce type, de tailles variables. Ces pratiques peuvent être légales en zone rurale, comme c'est le cas sur la route qui mène à Orodara, au sud-ouest de Bobo-Dioulasso, où un espace a été négocié auprès des chefs coutumiers de la zone. Malheureusement, je n'ai pas pu savoir si elles le sont en zone urbaine. Quoi qu'il en soit, que ces zones d'exploitation soient légales ou non, leur position en plein cœur de quartiers lotis semblent indiquer qu'elles ont pris la place d'espaces qui étaient à l'origine couverts de végétation puisque vide d'habitations. Toutefois, il peut s'agir aussi de propriétaires qui louent leurs parcelles pour ce genre d'exploitation, ou encore d'arrangements entre acteurs.

La situation complexe liée à l'installation des non-lotis constitue également un frein à l'aménagement d'espaces verts dans la ville. La tension apparaît en effet quand le moment arrive de restructurer la zone en vue de la lotir selon les normes légales et officielles, et ainsi de l'intégrer aux limites de la ville. Dans les textes, aucune loi ne prévoit de compensation financière ou foncière pour les habitants des zones non-loties, dont les titres de propriété sont coutumiers et donc informels. Les seuls ayant droits sont les agriculteurs dont les parcelles cultivées doivent être réquisitionnées pour la création du lotissement (Robineau, 2013). Toutefois, l'État, qui entretient des relations étroites avec les chefferies coutumières et dont le souhait est de rester en bons termes avec celles-ci, essaie de ménager les futurs déguerpis. Ainsi, l'opération de lotissement sur une zone non lotie commence par le recensement de tous les habitants en vue de les reloger. Ensuite, toutes les habitations du site sont détruites afin de pouvoir délimiter de nouvelles parcelles conformes aux normes municipales. À partir de là, l'attribution de ces parcelles s'effectue suivant un classement des futurs bénéficiaires par ordre de priorités, en fonction des caractéristiques socio-économiques des habitants. Les familles avec enfants, qui ne possèdent pas déjà de parcelle dans la localité sont les premiers à qui la mairie attribue une parcelle. Cependant, le nombre de ménages recensés est souvent bien plus important que celui des nouvelles parcelles à pourvoir (l'écart peut être double – Robineau, 2013). Cela s'explique par le fait que la taille des parcelles loties est plus importante que celle des anciennes maisons du non-loti. Il résulte de cette situation de forte demande foncière le fait que la priorité est donnée à l'habitat et aux infrastructures, et non à la délimitation de zones à vocation d'espaces verts récréatifs. Certains des déguerpis se retrouvent également « à la rue », sans parcelle ni maison, et dont la seule option est de retourner construire une maison dans une autre zone non-lotie, en espérant cette fois faire partie des premiers sur la liste du prochain lotissement. Par ces processus, les zones d'habitats « informelles » n'ont donc cessé de s'étendre au-delà des limites de la ville.

### **III. Le problème du traitement des déchets ménagers**

La ville de Bobo-Dioulasso connaît depuis plusieurs années de réels problèmes de voirie, liés en majeure partie au manque de moyens nécessaires à la gestion et au traitement des déchets ménagers. Nous allons voir ici en quoi cela affecte directement la végétation urbaine et influe sur les représentations que les citoyens s'en font.

#### **III.a. La gestion des ordures**

Face à l'augmentation démographique de la ville, les infrastructures urbaines ont eu du mal à suivre le mouvement. En 1993, la Banque Mondiale a impulsé un plan de gestion des déchets urbains en fournissant plusieurs camions bennes à la commune, ainsi qu'un certain nombre de containers qui ont été placés à plusieurs endroits de la ville (Robineau, 2013). L'objectif était que les citoyens jettent leurs déchets dans ces containers, afin que les camions bennes viennent ensuite les récupérer et les acheminer vers une décharge municipale en périphérie de la ville (*ibid.*). Toutefois, ce système est devenu rapidement trop coûteux pour la commune, qui n'a pu en assumer les frais. Plusieurs associations de citoyens se sont alors formées pour prendre le relais de la collecte des déchets. Chacune couvrant le périmètre de plusieurs secteurs (deux à quatre en général) à l'aide de tracteurs avec remorques ou de charrettes tirées par des ânes, elles s'occupaient de récupérer les ordures des ménages ayant cotisé à l'association, par le biais du porte-à-porte. Elles allaient ensuite les déverser dans des « décharges contrôlées » périphériques, créées et gérées par la mairie, situées au sud du quartier de Kuinima (secteur 27) et au nord-est de la ville, sur la route de Léguéma.

En 2001, sur prêt de la Banque Mondiale, la commune de Bobo-Dioulasso a pu construire un centre d'enfouissement technique destiné au traitement des déchets, prévu pour durer pendant 50 ans. Quatorze centres de pré-collecte des ordures ont également été construits à différents endroits de la ville, afin que les associations puissent y déverser leur cargaison et que le Service Propreté de la mairie les achemine ensuite vers le CET à l'aide des camions bennes de la commune (Robineau, 2013). Néanmoins, les moyens financiers ont de nouveau manqué lorsqu'il a fallu faire

fonctionner le CET, ainsi que payer l'essence des camions bennes et assurer leur entretien. Le CET n'a jusqu'à présent jamais été fonctionnel. Actuellement, les camions bennes de la commune semblent rouler très rarement. « *Ils sont là, au service de la voirie, mais ils ne sortent jamais, personne ne travaille* » explique François, le directeur d'une association de ramassage des ordures. Ainsi, ce sont aujourd'hui les associations de citoyens qui s'occupent comme elles le peuvent de la gestion de déchets ménagers dans la ville. Si certaines d'entre elles continuent d'utiliser des charrettes tirées par des ânes, d'autres ont investi dans des tricycles (mototaxis), plus résistants, mais dont l'essence est couteuse. Certaines associations bénéficient du soutien d'ONG étrangères – l'une d'entre elles possède d'ailleurs deux camions bennes – mais les autres se débrouillent uniquement grâce aux cotisations mensuelles versées par les ménages adhérents. Le montant de ces cotisations oscille entre 1000 FCFA (1,52 €) et 1500 FCFA (2,28 €)<sup>17</sup>, mais l'assiduité de certains ménages est aléatoire, selon François. Les moyens de ces associations de quartier restent donc limités. De plus, avec la rapide augmentation de la population et l'étalement des lotissements, la prise en charge de tous les secteurs de la ville devient vite difficile. François indique en effet que la demande est trop importante par rapport au peu de moyens que détiennent les groupements tels que le sien. Il est d'ailleurs dans l'obligation de refuser les demandes des autres quartiers, car les deux tricycles qu'ils possèdent sont insuffisants pour couvrir un périmètre plus important.

Aujourd'hui, les ménages adhérents à ces associations représentent une minorité de la population. Il y a 10 ans, seulement 20% des ménages des zones loties de la ville y étaient abonnés (Robineau, 2013 [Bagbila, 2007]). La faiblesse des moyens des associations de ramassage d'ordures au regard du large périmètre de la ville à couvrir, le manque de sensibilisation de la population, ainsi qu'un CET non fonctionnel, semblent être les premiers facteurs liés à la salubrité de la voirie à Bobo-Dioulasso.

---

<sup>17</sup> Le salaire mensuel minimum au Burkina Faso s'élève à environ 33 000 FCFA, soit à 50€ environ.

### **III.b. Les espaces verts comme dépotoirs**

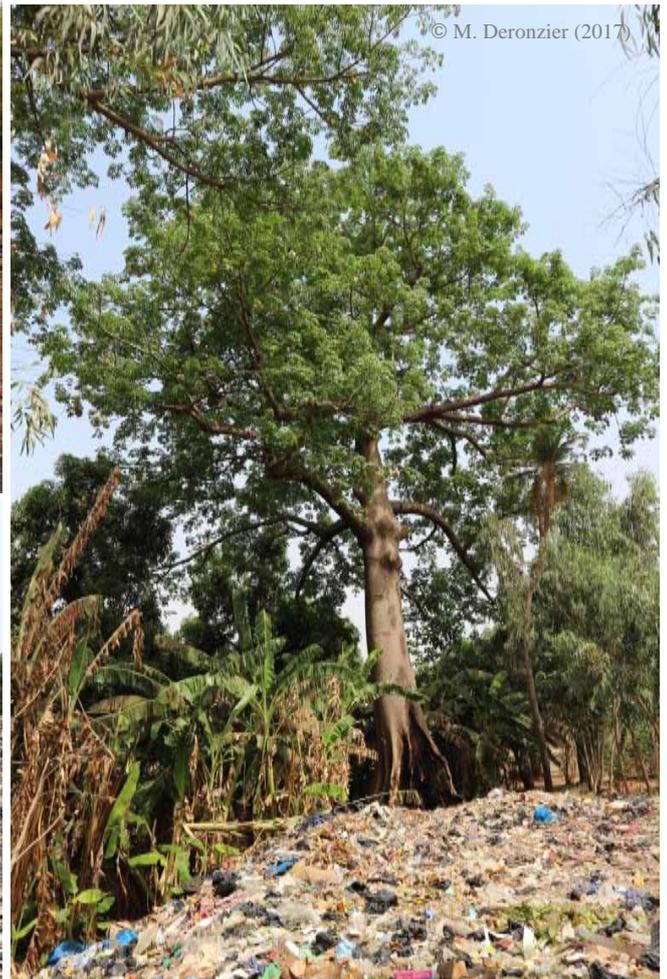
Cette situation où les possibilités de dépôt et de traitement des déchets sont très limitées engendre la prolifération de décharges à ciel ouvert, plus ou moins vastes et à plusieurs endroits de la ville. Ce sont tous les types d'espaces « vides », les non bâtis, les berges du marigot Houet, et parfois même les abords des lieux de culte végétalisés (cf. figure 2), qui servent de réceptacles aux ordures, se transformant ainsi en dépotoirs. Les caniveaux prévus pour évacuer la pluie sont également remplis de déchets, dont la conséquence est leur débordement très rapide au moment de la saison des pluies, engendrant inondations et risques sanitaires. Bouju et al. (2004) emploient l'expression du « tout à la rivière » pour parler de ce phénomène de rejet des ordures dans les cours d'eau ou les caniveaux, ces derniers conduisant finalement aussi à une rivière. Pour bon nombre de sociétés, l'eau est en effet très souvent associée à l'évacuation de ce qui est considéré comme sale, et à la purification (Bouju et al., 2004). J'ai eu par ailleurs l'occasion d'observer que les femmes, lorsqu'elles terminent de balayer leur maison (une fois par jour en général), prennent le soin de jeter un petit sot d'eau au devant de leur porte afin de rendre l'entrée propre également. Cela permet de chasser plus loin les saletés qui ont été mises au dehors par le balayage de la maison, en vue d'un prochain balayage de la cour également.

Les tas d'ordures sont formés, eux, dans les espaces « vides » au milieu des lotissements et des zones non-loties, où les citoyens choisissent généralement des endroits proches de leur lieu de vie. C'est ce que Bouju et al. (2004) nomment le « tout à la rue », à l'instar du « tout à la rivière » dont nous venons de parler. Dans les conceptions locales, avoir une cour sale est très mal perçue, car c'est le lieu où l'on reçoit ses visiteurs. Chez les Burkinabè, soigner l'accueil de l'étranger ou du visiteur est une composante fondamentale de la culture locale, voire une obligation sociale. Ainsi, tout Bobo qui se respecte se doit de faire asseoir son visiteur, de lui servir à boire et s'il peut, de lui apporter quelque chose à manger. L'un des soucis majeurs des citoyens est ainsi de garder leur cour propre, en évacuant les déchets et autres saletés à l'extérieur. La rue sert alors de dépotoir, mais il arrive aussi que certains brûlent les ordures devant chez eux, ce qui pose le problème de la combustion des plastiques et des déchets d'équipements électriques et électroniques.

En périphérie proche de la ville, les dépotoirs sont pour la plupart formés par les associations de ramassage d'ordures, qui ont elles les moyens de les transporter plus loin. Ces sites-là peuvent s'étendre sur de très grandes surfaces, comme c'est le cas notamment derrière le stade omnisport de Bobo-Dioulasso, à l'ouest de la ville, où un dépotoir très dense s'étend sur environ 1 km de long et 300 m de large<sup>18</sup>. Il se situe à la frontière de la forêt classée de Dinderesso, et s'avère être également un lieu où l'on rencontre un certain nombre d'espèces végétales spontanées prisées par les Bobolais pour leurs valeurs médicinales et alimentaires, que l'on ne trouve pas en zone urbaine. De plus, en raison de la fraîcheur et l'ombre que procurent les arbres de ce site, et de sa position géographique périphérique, un peu à l'écart du bruit de la ville, certains citoyens viennent s'y asseoir pour réviser leurs cours ou lire un livre, s'installant entre deux tas d'ordures (figure 2). François raconte qu'il aimerait pouvoir s'arranger avec les agriculteurs de la périphérie proche de la ville afin de leur vendre des cargaisons d'ordures préalablement triées pour qu'ils l'utilisent comme fumure organique, et éviter ainsi d'alimenter ces dépotoirs à ciel ouvert. Le problème est que ses tricycles ne sont pas assez résistants pour effectuer autant de kilomètres, et cela serait également trop coûteux. Dans la ville, certaines associations ont toutefois réussi à arranger des petits marchés avec les agriculteurs urbains pour leur vendre leur chargement. Face à la croissante demande de la part des agriculteurs, des citoyens ont également commencé à ramasser les ordures sur les dépotoirs à l'aide de charrettes, qu'ils transportent ensuite sur les sites agricoles pour les revendre aux maraichers.

---

<sup>18</sup> Ces estimations ont été faites à partir de la vue aérienne de Bobo-Dioulasso fournie par le site de google map.



*Figure 2 – Dépotoirs sur un site sacré à Lafiabougou (en haut à gauche), l'espace derrière le stade omnisport (en bas à gauche) et les berges du marigot Houet*

Ces tas d'ordures en plein air posent également le souci d'être très vulnérables au vent. Les déchets les plus légers s'envolent très facilement et viennent souvent se nicher dans les arbres et les plantes. Un jour que j'étais assise sous un acacia, un vieux paquet de cigarettes vide m'est tombé sur la tête après qu'un coup de vent ait fait bouger ses branches. Parmi ces déchets, ceux que l'on trouve en plus grande quantité sont les sacs plastiques. Ils sont un fléau non seulement pour les plantes mais aussi pour le cheptel ovin et bovin, causant la mort ou de graves problèmes de digestion chez les animaux qui les ingurgitent. Ces sacs plastiques font pourtant l'objet d'une loi qui est entrée en vigueur au début de l'année 2015, interdisant leur production, leur importation, leur commercialisation et leur distribution (Jeune Afrique, 2015).

Actuellement, cette loi n'est absolument pas respectée à Bobo-Dioulasso, et la quasi totalité des commerçants de la ville utilisent toujours ce type de sacs. Kassim, élu de la commune, explique qu'il s'agit dans ce cas-là aussi d'une question de contexte social, qui rend l'application des sanctions très difficile. « *Dans le temps présent là, il y en a qui ne vivent que de ça. Lui son travail là c'est de vendre les sachets. Donc il nourrit toute une famille derrière ça.* » indique-t-il.

Bien que la gestion des ordures ménagères soit défailante, la commune de Bobo-Dioulasso tente de garder la voirie du centre de la ville en état de propreté. L'entretien de celle-ci est effectué par la Brigade Verte, un groupe d'environ 1500 femmes employées par la mairie, et dont le rôle est de balayer les rues. Si l'initiative est pertinente et permette de développer l'emploi féminin, la méthode reste problématique. En effet, si les rues sont propres dans le centre-ville grâce au travail de ces femmes, celles-ci ne font toutefois que balayer les déchets, c'est-à-dire les envoyer sur les bords des routes ou dans les caniveaux. Ainsi, le même problème de pollution des caniveaux et du marigot se pose ici. De plus, le vent peut vite réduire le travail de la Brigade Verte à néant.

En 2016, le maire de Bobo-Dioulasso a initié l'organisation de journées nommées « Ville propre », pendant lesquelles les populations sont appelées à se rassembler afin de nettoyer, ensemble, un secteur de la ville. Deux de ces journées ont déjà été organisées, et beaucoup d'autres sont annoncées. Le but est d'arborer une approche participative afin de sensibiliser les citoyens au ramassage des ordures et à l'assainissement des rues.

Actuellement, la ville de Bobo-Dioulasso est donc sous l'emprise d'une pression foncière qui influe considérablement sur les décisions politiques et les aménagements urbains. De plus, le manque de moyens financiers, humains et techniques de la commune a pour conséquence de favoriser parfois certaines priorités sur d'autres. Si les actions en faveur de la conservation de l'environnement en dehors des zones urbaines ne manquent pas à l'appel (reboisement, système de gestion participative des aires protégées, etc...), les projets liés à l'aménagement et la valorisation de la végétation urbaine sont eux encore souvent dépendants de

partenaires extérieurs<sup>19</sup> ou privés. Toutefois, la nouvelle équipe communale en place depuis un an affirme travailler à la sensibilisation de la population et à une plus grande considération des questions environnementales. Mickaël, membre de la mairie centrale informe également que les problèmes de voirie liés au non fonctionnement du CET sont aujourd'hui la priorité de la commune.

---

<sup>19</sup> Les régions des Hauts-Bassin et de Rhône-Alpes (France) sont partenaires. Cette dernière a accordé en 2015 trois bourses pour favoriser le développement du tourisme durable dans la région. Sébastien, locataire de l'un des jardins publics de la ville, et le fondateur de la Guinguetta ont été deux des trois lauréats de ces bourses, qui s'élevaient respectivement à 5 000 000 FCFA et 4 000 000 FCFA.

## **PARTIE III**

### **Gestions et utilisations « traditionnelles » et informelles de la végétation urbaine**

Dans cette troisième partie, nous nous intéressons au caractère informel de la gestion de la végétation dans la ville de Bobo-Dioulasso. Dans une grande partie du continent africain, le secteur dit « informel » est très actif tant au niveau des activités économiques et foncières, que politiques (Bouju et al., 2004 ; Nguegang, 2008 ; Nassa, 2010 ; Dauvergne, 2011 ; Robineau, 2013). Il concerne à la fois des activités de commerce et de services, et à la fois des systèmes de chefferies coutumières dont le poids de l'assise politique et foncière est encore important. Au Burkina Faso, représentants du gouvernement et chefs coutumiers travaillent de paire ; de ce fait, ces derniers sont consultés par les premiers dans le cas de certaines prises de décisions, notamment lorsqu'il s'agit de questions liées au foncier. Les chefs coutumiers sont également les médiateurs et les représentants de la population auprès de l'administration. Ainsi, le respect de ces personnes et de leur rôle est fondamental, aussi bien pour le gouvernement que pour les habitants. Dans cette partie, nous tenterons de présenter le système de gestion de certains espaces de végétation urbaine par les chefferies coutumières de Bobo-Dioulasso, puis nous nous intéresserons aux différents usages et rapports traditionnels et informels que les citoyens entretiennent avec la biodiversité végétale de la ville.

#### **I. La gestion communautaire traditionnelle de la végétation en ville**

Nous nous attachons dans cette partie à expliquer l'origine du culte bobo et les pratiques liées à la végétation urbaine qui lui correspondent, et qui se manifestent aujourd'hui dans la ville de Bobo-Dioulasso.

##### **I.a. Le culte traditionnel chez les Bobo**

Avant que l'Islam et la religion catholique ne se diffusent au Burkina Faso, chacune des ethnies du pays pratiquait son propre culte animiste dont les croyances

variaient selon les groupes. L'animisme est défini par les sciences sociales comme un système de pensée selon lequel la nature est animée et chaque chose y est gouvernée par une entité spirituelle ou une âme (CNRTL, 2012). À partir de l'arrivée de l'Islam vers le XVI<sup>e</sup> siècle, et surtout depuis le processus de christianisation forcé par les colons français à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le culte animiste est devenu « la tradition » ou encore « la coutume » pour les populations locales, en comparaison aux « nouvelles » religions. Ces termes, introduits par les premiers explorateurs et les colons, sont repris aujourd'hui par les Bobo. Face aux conversions massives à l'Islam et au catholicisme, les croyances animistes se sont progressivement effacées pour certains, tandis que d'autres se sont arrangés pour que leur nouvelle religion soit compatible avec la tradition. Selon ces derniers, le culte animiste et les religions du Livre sont deux choses distinctes, car la première, plus qu'une religion, est un élément culturel fondamental de leur identité. Ainsi pour les Bobo, continuer à pratiquer le culte traditionnel et le transmettre aux générations futures représentent la sauvegarde et la pérennisation de leur culture, et c'est en cela que le culte animiste est compatible avec la « nouvelle » religion. Sanou (2010) ajoute que la tradition représente « *la pensée des pères fondateurs du village ou de l'ethnie, qui se déploie à travers les âges et insuffle vie et dynamisme dans la société* ». Également, il n'est pas rare aujourd'hui que certains incorporent des éléments de la tradition aux croyances et pratiques liées à leur nouvelle religion, amenant ainsi à la création de formes religieuses syncrétiques.

Dans chacune des ethnies du Burkina Faso, les croyances et les pratiques liées au culte traditionnel sont intimement liées à des éléments de la nature et au territoire occupé par le groupe social. À Bobo-Dioulasso, les détenteurs et gestionnaires de la tradition sont les Bobo, ethnie autochtone de la ville. Malgré un fort taux de conversions aux « nouvelles » religions, et surtout à l'Islam, les pratiques animistes se maintiennent grâce à la volonté ferme de la plupart des coutumiers de préserver leur patrimoine culturel, et aussi en raison du pouvoir des divinités traditionnelles qui est ressenti et vécu par la plupart des bobo. D'après les statistiques de l'INSD (2016) concernant la région du Houet – dont Bobo-Dioulasso est le chef-lieu – en 2006, 74,6% de la population était musulmane, 16% étaient catholiques, 2,6% était protestants, 5,8% étaient animistes, 0,6% se déclaraient sans religion, et 0,4% étaient classés dans la catégorie « autres ». Le Houet représente la région la moins peuplée de personnes animistes dans la province des Hauts-Bassins, en comparaison aux régions

de Kéné Dougou et de Tuy qui sont composées respectivement de 13,7% et 29,2% d'animistes (*ibid.*). Toutefois, ces données statistiques ne semblent pas montrer le fait que certains musulmans et catholiques pratiquent deux religions à la fois, alliant animisme et religion du Livre, comme c'est pourtant le cas à Bobo-Dioulasso. Ce phénomène s'observe par ailleurs dans beaucoup d'autres sociétés du continent africain. Dans leur ouvrage collectif à propos des lieux sacrés d'Afrique, Carmichael et al. (1994) montrent que « *la signification des sites sacrés peut transcender les changements culturels et les assimilations, et même les conversions religieuses* »<sup>20</sup>. À Bobo-Dioulasso, bien que beaucoup de citoyens disent s'être détachés de la tradition, les discours ne traduisent pas la réalité des choses. « *Les gens se cachent à cause des nouvelles religions* », explique un informateur. Il semble en effet que certaines personnes n'assument pas aujourd'hui de continuer à pratiquer le culte traditionnel alors qu'ils sont convertis à l'une des religions du Livre. Les responsables coutumiers du quartier de Belleville (secteur 29) rapportent des cas où certains habitants – qui sont la plupart du temps musulmans – rémunèrent une autre personne afin que celle-ci se rende sur un site sacré et y effectue des sacrifices en son nom. La part d'animistes parmi les Bobolais semble donc plus importante que les gens ne le disent.

Chez les Bobo, la religion traditionnelle consiste en un culte de plusieurs divinités spirituelles, ou génies, dont le Dieu suprême de l'humanité est nommé *Wuro*<sup>21</sup>. Selon la cosmogonie bobo, ce dernier est le créateur de l'univers et il ne peut être représenté ou conceptualisé. Le premier temps de l'Histoire est ainsi placé sous le signe de *Wuro* et consiste en la genèse de l'univers. Une fois son travail terminé, Dieu se retire de la Terre pour laisser place aux hommes et aux temps « nouveaux » (Le Moal, 1980). Ceux-ci correspondent aux temps actuels, et sont placés sous le signe *Dwo* (prononcé « do »), l'un des fils de *Wuro* envoyé sur terre par ce dernier pour veiller sur les hommes et les protéger. À ces temps « nouveaux » sont également associés les deux autres fils de Dieu, *Soxo* (prononcé « sogo ») et *Kwere* (prononcé « kéré »). *Soxo* est la divinité qui représente et gère l'espace dont le village est exclu, c'est-à-dire la brousse. Il est ainsi le gestionnaire à la fois des parcelles agricoles des villageois, et à la fois de la brousse à proprement parler. Ainsi, *Soxo* est étroitement

---

<sup>20</sup> Traduit de l'anglais : « *Many authors demonstrate that the significance of sacred sites can transcend cultural changes and assimilations, and even religious conversions.* » (Carmichael et al., 1994).

<sup>21</sup> Les noms des divinités bobo sont rapportés ici selon l'orthographe de Le Moal (1980).

lié aux ressources et à l’approvisionnement alimentaire du village auquel il est rattaché. La brousse est également « *un lieu d’aventures et de risques, une école de courage où l’on affronte les plus dures épreuves* » (Sanou, 2013), en raison notamment du fait que celle-ci constitue l’endroit où se déroulent les initiations des jeunes hommes au culte de Dwo. De plus, la brousse est le lieu de vie d’une faune sauvage redoutable ainsi que d’un certain nombre de génies hostiles, extrêmement dangereux pour toute personne qui s’aventurerait sur leur territoire. Pour les raisons que nous venons d’énoncer, Dwo et Soxo communiquent et interagissent de manière constante – nous en verrons les détails au cours de cette partie. Enfin, Kwere, qui s’avère être le premier fils de Wuro, se manifeste lui plus rarement. Il est représenté par la foudre mais est distinct de l’orage, du tonnerre et de l’éclair, qui peuvent lui être associés ou non selon les cas (Le Moal, 1980). Il a pour fonction de punir les hommes si ces derniers sont mauvais envers Wuro. Kwere est d’ailleurs celui qui a provoqué la toute première mort de l’humanité (*ibid.*).

Ces trois entités spirituelles que sont Kwere, Dwo et Soxo, ne correspondent pas véritablement au sens propre du terme de « fils ». Plus que des enfants de Wuro, ils représentent des parts indissociables de son être et lui permettent ainsi de rester présent au monde (Le Moal, 1980). Ils servent d’intermédiaires aux hommes pour pouvoir communiquer avec leur Dieu, ce dernier n’autorisant pas à ce qu’on s’adresse à lui directement. Les fils de Wuro représentent ainsi les divinités majeures du culte bobo, auxquels viennent s’ajouter une multitude de génies qui sont eux aussi des représentations de Dieu sur terre. Tous s’incarnent par des éléments de la nature – arbre, cours d’eau, animal ou montagne le plus souvent – ou par des fétiches<sup>22</sup> ou autels fabriqués par les hommes. Certains de ces génies sont rencontrés au moment où les hommes s’installent sur un territoire pour en faire leur village – ce sont les divinités communes – et d’autres se révèlent à un tiers de manière inopinée, afin de coopérer avec lui – ce sont les génies individuels. Les premiers sont, normalement, indélogeables, tandis que les seconds peuvent être transportés avec soi si besoin.

---

<sup>22</sup> Le terme de fétiche est ici employé en tant qu’objet dont la fabrication est d’origine humaine et qui incarne la force d’une divinité ou la divinité elle-même. Il est en général transmis de générations en générations au sein des familles responsables des génies (voir point I.b.). Dans les discours des coutumiers, le terme de fétiche est également employé pour désigner un site sacré, ou tout élément naturel incarnant une divinité.

Tout le monde ne peut communiquer avec les génies, c'est par le processus d'initiation que cela est rendu possible. Chez les Bobo, ces initiations sont réservées aux hommes et s'organisent par classe d'âge, ainsi que par étapes. Au cours de sa vie, un homme participera ainsi à plusieurs phases d'initiation, rythmées par son avancée en âge, et qui lui feront progressivement acquérir de nouvelles connaissances et responsabilités. L'une de ces étapes initiatiques consistent en l'apprentissage de la langue du Dwo, la seule qui permette de communiquer avec chacune des entités spirituelles bobo. Ainsi, les initiés à la langue du Dwo servent d'intermédiaires entre les personnes non-initiées et les génies.

Dans le culte bobo, la divinité Dwo est la plus importante et régie toute la vie communautaire. Elle lie les Bobo entre eux et veille au fonctionnement harmonieux des rapports sociaux (Capron<sup>23</sup>, 1957), ainsi que des relations de la communauté avec les entités spirituelles dont ils dépendent. De plus, c'est par la seule volonté de Dwo que la pluie arrose les cultures en saison d'hivernage. Il est donc fondamental de respecter les règles qu'il impose, faute de quoi l'ordre de la nature, et par conséquent l'ordre social, seraient renversés (*ibid.*). À l'instar de Wuro, Dwo revêt des figures multiples sur Terre. Il apparaît aux hommes à travers des éléments de la faune et de la flore, mais aussi par ce que les Bobo nomment les « masques ». Le masque de feuilles fraîches constitue la première forme par laquelle Wuro a révélé Dwo aux hommes (Le Moal, 1980). Chaque village possède ses masques, qui ont été donnés par Dieu lui-même ou transmis par des ancêtres. La fonction des masques est avant tout de pérenniser l'ordre établi dans le cosmos et de rétablir les équilibres rompus (*ibid.*). Ainsi, lors des cérémonies qui ont surtout lieu à la fin de la saison sèche – de mars à juillet, les masques viennent danser dans le village en l'honneur de Dwo et de la pluie, afin de favoriser une saison agricole productive (figure 3). Le second événement qui fait danser les masques est le décès de l'un des « vieux » du village, car leur rôle est de l'accompagner vers le pays des défunts.

Les masques sont en quelque sorte les fils de Dwo, et leur naissance se déroule dans un lieu non socialisé, en brousse donc. Ceci est l'une des raisons pour lesquelles les relations entre Dwo et Soxo sont extrêmement étroites. Lors des cérémonies, les

---

<sup>23</sup> Capron a effectué un travail de terrain auprès des Bwaba du Burkina Faso, un sous-groupe de l'ethnie Bobo dont l'aire de répartition se trouve au Nord de la province du Houet. Les Bwaba vouent un culte à la divinité Dwo et entretiennent une conception de l'ordre du monde fondée sur les mêmes principes que celle des populations autochtones de Bobo-Dioulasso.

masques arrivent dans le village par un bosquet réservé à cet effet, et dansent toujours sous un arbre sacré. À la fin de leur danse, qui peut durer plusieurs jours, ils retournent en brousse par le même bosquet.



Figure 3 – Cérémonies des masques à Pala (à gauche) et à Sakabi (à droite)

Les rituels liés aux masques du Dwo sont très importants chez les Bobo de Bobo-Dioulasso, et rythment la vie sociale et culturelle de la ville tout au long de la saison sèche. Les cérémonies attirent également beaucoup de citoyens non autochtones ainsi que des étrangers et des touristes. Elles se déroulent sur des espaces spécifiquement prévus à cet effet, dont nous allons parler dans le point suivant.

### **I.b. Les sites sacrés de Bobo-Dioulasso**

Le culte des génies bobo est ainsi fondé sur les éléments de la biodiversité végétales et animales, mais surtout de l'environnement proche des installations humaines. Ainsi, quand les hommes s'installent et forment des villages, ils y trouvent des divinités avec lesquelles ils doivent cohabiter. Un informateur rapporte à ce sujet que « *ce sont les autochtones qui trouvent les génies lorsqu'ils arrivent pour créer le village. Tout le monde dit 'j'ai trouvé ça quand je suis né'* ». À chaque village autochone de la ville de Bobo-Dioulasso correspond alors un Soxo, un espace de brousse environnant, ainsi que des espaces habités par Dwo et d'autres génies. Certains de ces lieux de culte ont été érigés par les premiers habitants du village – c'est le cas du *Kuru*, nous y reviendrons – mais la majorité d'entre eux consiste en des

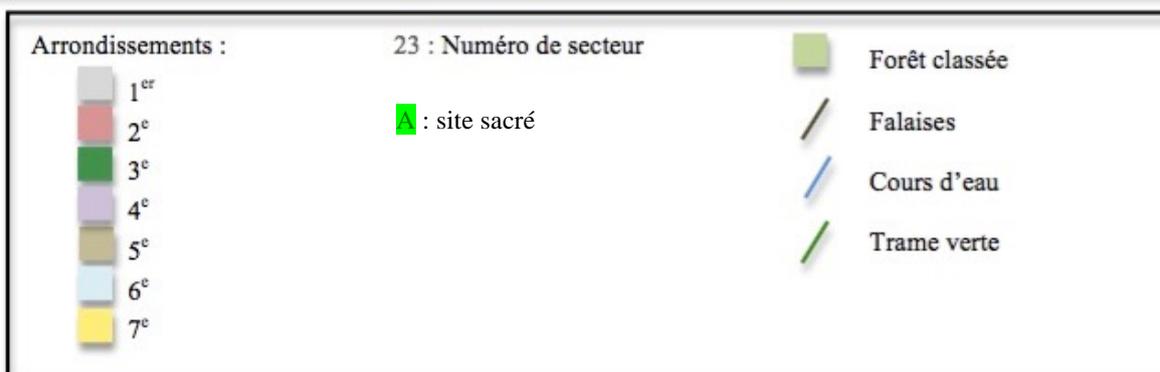
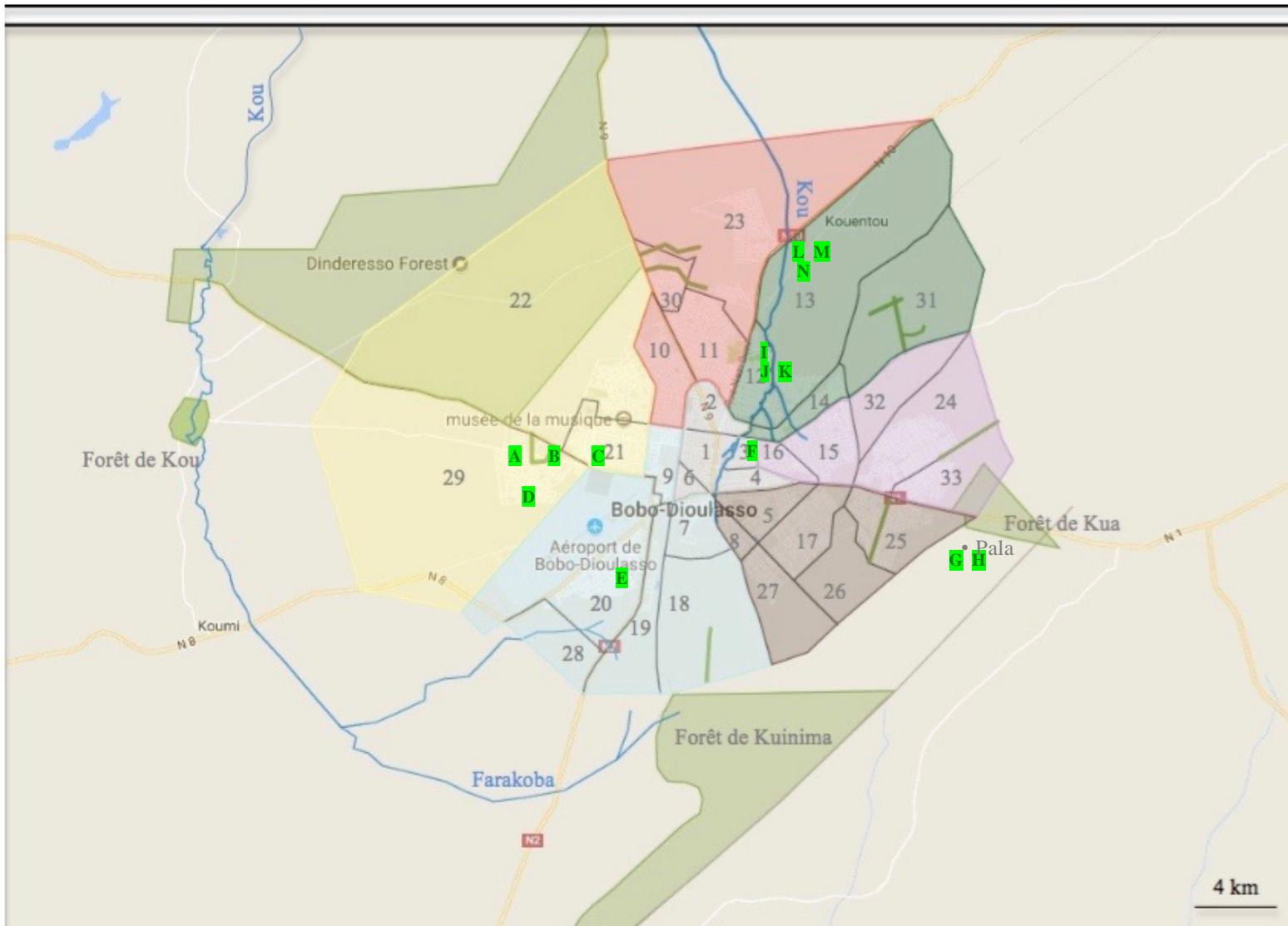
sites végétalisés ou des cours d'eau. À Bobo-Dioulasso, les poissons vivants dans le marigot Houet, des silures, sont également considérés comme sacrés et font l'objet d'une protection très stricte.

D'après les informateurs, il y aurait environ une trentaine de sites sacrés dans la ville. Ces espaces sont gérés de manière très ordonnée et hiérarchisée, par les chefferies coutumières de chacun des villages (ou quartiers aujourd'hui) autochtones dont ces sites dépendent. Malgré que la ville ait été découpée en secteurs, chacun des anciens villages a conservé sa chefferie traditionnelle et celle-ci, son assise territoriale. Ces anciens villages autochtones sont aujourd'hui désignés par les citadins sous le terme de « quartiers ».

Dans les quartiers autochtones, chaque site sacré qui s'y trouve correspond au lieu de vie d'un génie, auquel est rattaché un chef spécifiquement en charge de sa gestion et de sa protection. En effet, les relations qui lient les hommes aux entités spirituelles reposent sur un pacte de protection et d'entraide mutuelles. Les génies seront bons avec les hommes si ceux-ci sont bons également avec eux. Chaque divinité est ainsi gérée par un chef spécifiquement en charge de veiller au maintien de ce pacte. Ces chefs sont issus de familles distinctes de celle de la chefferie du village, et leur statut est transmis de manière héréditaire et en ligne patrilinéaire. C'est auprès de ce chef que toute personne s'adresse lorsqu'elle souhaite s'entretenir avec le génie dont il a la charge. Celle-ci doit alors respecter la procédure en vigueur : tout d'abord, l'individu se rend sur le site du génie, accompagné de son chef, pour lui faire part de sa requête – qui consiste en une demande d'aide. C'est le responsable du site qui communique avec le génie par le biais de la langue de Dwo. Souvent, un peu de dolo – la bière locale – est versé au pied de l'autel à ce moment-là. Au moment où il formule sa demande, la personne informe également le génie de ce qu'elle lui apportera en remerciements si ses vœux sont exaucés. Si ce dernier accepte, il indique le montant et le type d'offrandes que l'individu devra lui ramener afin qu'il l'aide à réaliser ses souhaits. Dans la majorité des cas, les offrandes consistent en des noix de cola et/ou des poulets, mais peuvent aussi être des chèvres ou des bœufs, que l'on sacrifie sur un emplacement spécifique du site. C'est toujours le responsable de la divinité qui s'occupe d'apporter le couteau et de procéder au sacrifice – il est ainsi également appelé le « sacrificateur ». Quelques soient les moyens de l'individu, celui-ci doit se débrouiller pour ramener ce que le génie lui a demandé dans les jours qui suivent sa

première visite. Il est extrêmement dangereux de ne pas le faire, car le malheur suivrait la personne à vie. Également, les animaux apportés en offrandes doivent parfois respecter certains critères imposés par le génie. En effet, certains sites sacrés sont pourvus d'un genre, féminin ou masculin, dont il faut tenir compte. Les animaux qui y sont sacrifiés ne doivent pas être du sexe opposé à celui du site. Enfin, si le souhait du demandeur est exaucé, il est fondamental que celui-ci revienne une dernière fois auprès du génie pour le remercier avec les offrandes qu'il lui avait promis. Dans le cas contraire, celui-ci s'attirerait le malheur ainsi qu'à toute sa famille.

Lorsqu'un site est genré féminin ou masculin, un second lieu sacré dont le genre est opposé lui est toujours rattaché, dans un périmètre proche, en général dans un rayon maximum de 50m. Au cours de l'enquête, deux sites du genre féminin ont été visités – site A dans le quartier de Belleville (secteur 29) et site E à Lafiabougou (secteur 20) – et il a été possible d'apercevoir leur « partenaire » masculin de loin. Les autres sites visités n'avaient pour certains pas de genre, et pour d'autres, l'information n'a pas été communiquée (carte 5).



Carte 5 – Les sites sacrés végétalisés étudiés

Hormis les demandes individuelles de tout un chacun, il est également nécessaire d'apporter des offrandes aux génies de manière périodique, selon un calendrier bien précis. En effet, chaque divinité recouvre deux fonctions : l'une s'adresse à l'ensemble du village – garantir la santé des individus ou l'ordre dans la société par exemple – et nécessite par conséquent d'effectuer auprès d'elle des sacrifices réguliers afin qu'elle continue de remplir son rôle protecteur. La seconde fonction est, comme on vient de le voir, relative aux vœux individuels et personnels. Si l'individu peut énoncer tout type de vœux sur tout type de site sacré, il existe tout de même des lieux spécifiquement dédiés à certaines demandes – telles que l'accès au mariage, à la procréation, ou aux soins par exemple – ou encore à certains individus – les femmes par exemple. Parfois, il arrive également que les habitants du village, ou quartier, reçoivent un signal, à tout moment et sous diverses formes, leur indiquant la nécessité d'effectuer rapidement certains sacrifices auprès d'un génie particulier. Si les cérémonies périodiques ne sont pas respectées auprès d'une divinité, et si les rappels à l'ordre de cette dernière ne sont pas écoutés, celle-ci pourrait se retirer du site sacré ou bien manifester son mécontentement et s'avérer alors très dangereuse pour les hommes.

À ces prescriptions périodiques liées à chacun des génies bobo, s'ajoutent également un certain nombre d'interdits. Selon les responsables coutumiers interrogés, chaque site possède ses propres proscriptions. Pourtant, au fur et à mesure des visites et des entretiens, il semble que la plupart de ces interdits soient généraux à l'ensemble des sites sacrés visités. Il est en effet formellement proscrit de couper ou prélever des branches des arbres présents sur ces lieux, même si ceux-ci sont morts ou tombés au sol. Certaines nuisances sonores ne font également pas bon ménage avec les génies, telles que les bruits « modernes » de télévision ou de radio. Enfin, les odeurs de cuisine sont à éviter à proximité de certaines divinités – ce cas a été présenté uniquement dans le cadre des visites sur les sites A, B, C et D du quartier de Belleville (secteur 29). Les prélèvements de feuilles et d'écorce sont eux aussi généralement interdits sur les sites sacrés. Toutefois, si ceux-ci sont urgents ou absolument nécessaires, l'interdit peut être bravé à condition que la « plaie » affligée au tronc de l'arbre soit pansée, par le biais en général de beurre de karité. À Dogona (secteurs 12 et 13), l'un des responsables coutumiers a indiqué que ces pratiques de prélèvements étaient toutefois autorisées sur leurs sites sacrés, à condition qu'ils

soient toujours effectués par le chef en charge du génie du lieu. Tous les informateurs étaient par contre d'accords sur l'interdit lié à la cueillette des fruits fournis par les arbres de ces sites : ceux-ci peuvent être prélevés et consommés seulement s'ils sont tombés à terre.

Enfin, le site sacré peut également constituer un lieu de refuge lorsque qu'une personne a besoin de fuir ses problèmes pour quelques temps. Celle-ci est autorisée à rester cachée à condition de respecter le lieu, et de dormir sur une natte et sous une couverture qui n'aient pas été utilisées dans la maison. Ainsi, l'ensemble des prescriptions et interdits liés aux sites sacrés permet d'assurer la pérennité de ces derniers, tout comme de préserver des relations harmonieuses entre hommes et génies.

Les sites sacrés de chaque quartier autochtone de Bobo-Dioulasso s'organisent selon une même logique, propre à tous les villages bobo. On y trouve toujours deux lieux sacrés habités par les deux génies les plus importants du groupe social et fondamentaux à l'équilibre de la vie du quartier. Il s'agit tout d'abord de Kuru, la divinité protectrice du village, dont l'autel est la première construction que les autochtones érigent lorsqu'ils s'installent. Kuru est ainsi matérialisé par un autel en pierre de forme conique, dont la hauteur est variable – ceux qui ont été vus au cours de l'enquête mesuraient entre un et deux mètres. Ce génie représente les ancêtres qui sont à l'origine de la communauté, et concentre, selon Sanou (2013), toute leur force spirituelle ainsi que celle des générations présentes. La seconde divinité correspond à Dwo, à laquelle plusieurs autels et fétiches peuvent être rattachés. Dwo est le génie à propos duquel les discussions ont été les plus brèves avec les informateurs, car la plupart d'entre eux refusaient d'en parler à une femme. Seul un chef coutumier s'est montré très ouvert et précis sur ces questions-là. Je n'ai pu toutefois observer les autels de Dwo, car il est interdit de les dévoiler aux femmes.

Le site de Soxo se trouve, lui, en brousse, à la périphérie proche des quartiers autochtones. Nous verrons dans le point suivant que les lieux sacrés liés au génie Soxo se retrouvent aujourd'hui déplacés sur d'autres espaces, ou absorbés par l'urbanisation.

### I.c. L'urbanisation, l'administration et les sites sacrés

À Bobo-Dioulasso, la majorité des sites sacrés se trouvent au sein des quartiers autochtones, où ils ont été, pour la plupart, préservés de l'urbanisation au moment des opérations de lotissement sous la colonisation. Sanou (2013) rapporte toutefois que certaines institutions coloniales ont volontairement été installées sur des sites de culte bobo. À cette époque en effet, la grande cathédrale du centre de la ville fut érigée sur un autel de Soxo, et une chapelle et une école furent construites sur un autel de Dwo (Sanou, 2013). Un informateur indique également que le centre émetteur d'ondes radiophoniques de la ville, situé dans le quartier de Sarfalao (secteur 17), fut construit par les colons sur un espace sacré. Cet espace clôturé par un mur de moins de deux mètres de hauteur renferme l'antenne émettrice ainsi que trois ou quatre maisonnettes. Le reste du terrain est recouvert d'une végétation peu dense. Les Bobo dont les sites sacrés se trouvaient sur ce lieu continuent aujourd'hui, selon notre informateur, à y pratiquer leur culte en passant par-dessus le mur. Enfin, d'autres personnes rapportent que certains autres sites sacrés n'ont « *pas résisté à la colonisation* », sans mentionner d'emplacements précis, mais en ajoutant qu'il ne s'agit pas d'un très grand nombre d'entre eux.

Dans les quartiers autochtones, les espaces sacrés sont généralement situés très proches des habitations et parfois même dans les cours individuelles (figure 4, site F). Comme nous venons de le voir, il est en effet nécessaire d'habiter proche de certains génies afin de pouvoir les protéger et veiller sur eux. Ainsi, les sites sacrés constituent une composante fondamentale de l'espace de vie des Bobo, et sont, d'après les informateurs, respectés par la mairie en tant que tel. En effet, dans un contexte d'accroissement massif de la population urbaine, de pression foncière et de non-respect, en quelque sorte, de la délimitation d'espaces verts publics dans les constructions de lotissement par les services administratifs, on pourrait s'attendre à ce que les sites sacrés soient considérés comme des espaces où l'urbanisation est possible. Ce n'est pourtant pas ce qui s'observe à Bobo-Dioulasso, où la municipalité entretient des relations étroites avec les chefferies coutumières et inclut constamment celles-ci dans les prises de décisions liées au foncier. Il arrive toutefois que la mairie ait besoin, parfois, de réquisitionner un espace sacré pour y effectuer des installations

liées aux infrastructures urbaines – canalisations souterraines, passages de routes, constructions de ponts, etc. Dans ce cas-là, les agents communaux en informent les chefs coutumiers, qui se chargent ensuite d'effectuer les démarches nécessaires à ce genre de situations. Le responsable se rend ainsi auprès du génie occupant le site en question, afin de lui faire part de la demande de la mairie. Chez les Bobo, tout comme chez d'autres sociétés d'Afrique de l'Ouest (Fournier, 2011), il est possible de déplacer un lieu de culte en cas de nécessité, mais seulement si le génie du site donne son accord. Si la réponse est négative, il n'y aura pas de suite et la mairie devra trouver un autre espace pour mener à bien son projet. Dans le cas où la réponse est positive, alors se met en place toute une procédure de sacrifices spécifiques à ce genre de situation, à effectuer au préalable du déplacement. C'est le génie qui indique aux coutumiers où se situera son nouveau lieu de vie. Toutefois, il est très fréquent qu'un ancien site sacré reste actif spirituellement, malgré qu'il ait été déplacé. Plusieurs événements tragiques se produisent de manière répétitive sur ces lieux, selon les habitants. Les récits parlent le plus souvent de cas où des routes sont construites sur d'anciens sites traditionnels, et qui deviennent le lieu d'innombrables et récurrents accidents – c'est notamment le cas au nord de Bobo-Dioulasso, sur la route qui mène à Kiri (secteur 13).



*Figure 4 – Sites sacrés A à Belleville et F à Tounouma*

Les opérations de lotissement des quartiers pré-coloniaux semblent donc plutôt s'être effectuées dans le respect des sites sacrés. Aujourd'hui encore, la mairie évite de prévoir des projets de construction sur ces lieux dans les zones déjà loties. Dans le cas d'un nouveau projet de lotissement, le respect des espaces dédiés au culte traditionnel semble également faire partie des prérogatives des mairies d'arrondissement. En effet, lorsqu'un plan de cadastre est établi pour la zone à lotir, les chefs coutumiers du quartier se chargent d'informer les agents municipaux de la présence de sites sacrés. Ils leur indiquent ainsi leur emplacement, de sorte que la mairie ne prévoit aucune construction sur ces espaces. Aucun des informateurs n'a rapporté de cas où la mairie aurait refusé la conservation d'un site sacré aux responsables coutumiers. Le quatrième adjoint au maire central, en charge de l'aménagement des espaces verts, explique en effet que la commune « *travaille à aménager (Bobo-Dioulasso) de sorte que ces espaces sacrés soient intégrés dans la ville* ». Les chefs coutumiers se chargent alors de borner les lieux de culte, en général par le biais de plantations d'arbres. Cela permet aux agents municipaux de situer ces espaces et de les intégrer dans les plans du cadastre. Cela permettra également, une fois le lotissement terminé, de signaler ces sites aux futurs habitants, qui, étant très souvent d'origines ethniques diverses, ne sont pas aux faits de ces espaces sacrés. Toutefois, cette affirmation répétée très souvent par les responsables religieux soulève une question. Puisque les lotissements s'érigent de manière à recouvrir des zones non-loties, les anciens habitants de cette zone devaient pourtant être déjà au fait de la présence de sites sacrés, car ceux-ci auraient sinon été la cible d'occupations spontanées ou d'exploitations des ressources végétales. Il paraîtrait étonnant également qu'un chef coutumier vende le lieu de culte dont il est le responsable en tant que parcelle constructible. En fait, ce qui semble justifier les propos des coutumiers ici est le fait qu'aujourd'hui, de plus en plus de propriétaires de parcelles de zones non-loties pratiquent la spéculation foncière. Habitants de la ville de Bobo-Dioulasso, ceux-ci achètent des terres aux chefs coutumiers aux abords des lotissements, y construisent une petite maison en banco et attendent que la zone soit lotie par l'administration. Au moment du lotissement, les « spéculateurs » reçoivent gratuitement une parcelle constructible, souvent par le biais de relations bien placées ou en arrivant à contourner les procédures d'attribution de parcelles. Ainsi, ils revendent ensuite la parcelle, dont le prix a augmenté de plus de dix fois par rapport à celui de la zone non-lotie (Robineau, 2013). S'ils ont les moyens, les « spéculateurs »

peuvent aussi y construire une ou plusieurs maisons qu'ils destineront à la location. En résumé, les actions de bornage semblent donc être principalement destinées aux agents de la commune, mais aussi – et cela confirme les propos des coutumiers – aux potentiels nouveaux habitants du lotissement, parfois donc différents de ceux de l'ancienne zone non-lotie.

Le bornage des lieux de culte traditionnel s'observe également dans les quartiers autochtones déjà lotis, par exemple à Tounouma (secteur 3) où un chef coutumier a demandé à la mairie l'autorisation de délimiter un site sacré par la construction d'un mur, qui a été acceptée. Cette volonté de bornage des lieux de culte résulte, comme on l'a vu, de la croissance considérable de la population étrangère dans la ville de Bobo-Dioulasso depuis l'Indépendance. Ce phénomène touche également les quartiers déjà lotis. Dans un village bobo de zone rurale, les sites sacrés ne sont pratiquement jamais bornés du fait que tous les habitants, puisqu'ils sont autochtones, connaissent les emplacements de ces espaces et les interdits qui leur sont rattachés. Les étrangers qui sont installés dans le village sont généralement très peu nombreux et il est ainsi facile de les informer oralement de ces sites.

Le bornage s'effectue le plus souvent aux frais des chefs coutumiers, critère qu'ils imposent eux-mêmes à la mairie, car ce rôle leur revient en tant que gestionnaires et protecteurs des divinités locales, expliquent-ils. « *On ne doit pas profiter de la mairie, il faut que ça sorte de nous-mêmes* », indique l'un des responsables coutumiers du quartier de Tounouma (secteur 3). Toutefois, les informateurs de Dogona (secteurs 12 et 13) ont indiqué que dans leur quartier, ce sont les agents de la municipalité qui se sont occupés de la délimitation des sites sacrés, dans le but d'avoir une meilleure visibilité de ces derniers en vue de futurs aménagements urbains. Dogona (secteurs 12 et 13) est en effet l'un des derniers quartiers autochtones, avec Kiri (secteur 13), à ne pas avoir encore été loti. Depuis la période coloniale, ils sont jugés trop éloignés du centre de la ville pour être transformés en lotissements. Aujourd'hui, l'urbanisation arrive aux portes du quartier de Dogona (secteurs 12 et 13), plaçant celui-ci en tête de liste des projets de lotissement, et justifiant ainsi les opérations de bornage des sites sacrés par la mairie.

Jusqu'à présent, gestion traditionnelle des sites sacrés et gestion administrative du développement urbain de Bobo-Dioulasso ont donc plutôt été organisées de

manière harmonieuse. Dans les quartiers autochtones, la chefferie traditionnelle très active veille de près à la conservation des espaces sacrés et au respect des interdits qui les entourent. Dans le reste de la ville, la grande majorité des lieux de culte traditionnel a été sauvegardée et épargnée des constructions malgré un étalement urbain fulgurant par le biais des lotissements. Actuellement, nous venons d'en parler, c'est en fait le caractère cosmopolite de la ville qui semble constituer une menace pour les sites sacrés de Bobo-Dioulasso. Le fait est que dans les nouveaux quartiers lotis, les sites sacrés qui s'y trouvent appartiennent aux chefferies coutumières des quartiers pré-coloniaux car les nouveaux secteurs de la ville ont été établis sur les anciens territoires agricoles et/ou de brousse des villages autochtones. De ce fait, les chefferies coutumières, dont les membres habitent pour la plupart dans leur quartier d'origine, ne sont pas souvent sur les lieux pour pouvoir gérer les sites sacrés et en assurer la protection. Chaque nouveau secteur possède pourtant son chef désigné traditionnellement, mais celui-ci ne peut s'occuper de sites sacrés qui ne lui sont pas rattachés. Il est toutefois tenu informé de toute activité liée à ces lieux de culte. Dans ce contexte, il arrive parfois que les interdits des sites sacrés ne soient pas respectés et fassent l'objet de coupes de bois, ou encore subissent des nuisances sonores ou olfactives du fait de la proximité des nouvelles habitations. C'est ce que les informateurs et moi-même avons observés lorsque nous nous sommes rendus sur les sites sacrés du quartier de Belleville (secteur 29), dont la plupart sont entourés de maisons. De plus, dans l'un des bosquets visités, un arbre était tombé au sol et l'on pouvait y voir certaines de ses branches coupées de manière très nette.

Dans le contexte des quartiers nouvellement lotis, la proximité des habitations ainsi que d'une population étrangère qui n'a pas connaissance des traditions bobo semble ainsi être problématique pour la durabilité des sites sacrés. Les génies pourraient en effet être amenés à quitter leur lieu d'habitat si les interdits ne sont plus respectés.

#### **I.d. Typologie des sites sacrés et données botaniques**

Au cours des entretiens avec les responsables coutumiers des différents quartiers, il a été très difficile d'obtenir les noms et les fonctions des divinités occupant les lieux visités, afin d'établir une typologie de ces sites. Le seul génie qui

m'ait été révélé est le Kuru, génie du village. J'ai pu l'observer dans les quartiers de Tounouma (secteur 3), Dogona (secteurs 12 et 13) et Kiri (secteur 13), ainsi que dans le village périphérique de Pala. J'ai toutefois émis quelques hypothèses par rapport à certains des autres sites visités, à partir des explications très détaillées de certains informateurs sur le culte bobo. Ainsi, Paul, Medhi (mes traducteurs) et moi-même nous sommes interrogés sur la typologie des sites des quartiers de Belleville (secteur 29) et de Lafiabougou (secteur 20). Je m'étais rendue sur ces sites accompagnée d'un premier traducteur, avec qui le contact s'est perdu après les visites sur ces sites. Mes nouveaux traducteurs et moi-même nous sommes alors questionnés sur leur appartenance villageoise, du fait que ces lieux ne se situent pas dans des quartiers autochtones. Cela nous a amené à supposer que ceux-ci, ou du moins certains d'entre eux, pourraient correspondre à la divinité Soxo (la brousse), du fait que les lotissements s'étalent sur la brousse périphérique des villages autochtones. Dans le cas du site de la colline sacrée à Lafiabougou (secteur 20), celui-ci laisse à penser qu'il pourrait peut-être être rattaché au village de Samogan, dont les terres agricoles s'étendaient auparavant sur le territoire de l'aéroport et du nouveau quartier de Lafiabougou. En 2009, Sanon a dirigé une étude sur les lieux sacrés des forêts classées de Kua et de Kuinima ainsi que des villages riverains, dans le cadre d'un Projet d'Appui à la Gestion participative des Ressources Naturelles dans la région des Hauts-Bassins, soutenu par le Luxembourg. Ce projet a amené l'équipe de recherche sur certains des sites des quartiers de Lafiabougou (secteur 20), de Bolomakoté (secteur 8) et de Kuinima (secteur 27) de la ville de Bobo-Dioulasso. Parmi ceux-ci, se trouve la colline sacrée de Lafiabougou, à propos de laquelle Sanon et son équipe rapportent des éléments très pertinents, dont je n'avais connaissance. Le mythe fondateur de ce lieu raconte qu'à une époque où sévissait la famine, les populations – dont l'appartenance villageoise n'est pas mentionnée – ont demandé au génie de cette colline de leur procurer une bonne saison agricole. Leur vœu ainsi exaucé fut à l'origine du culte voué au génie de ce site. Selon Sanon (2009), le très vieux baobab qui symbolisait ce lieu est par la suite tombé et aujourd'hui, ce bosquet est redouté. Il y aurait eu en effet un nombre considérable d'accidents de voitures dans le voisinage ainsi que de malheurs survenus dans les familles dont les parcelles agricoles se trouvaient aux alentours du site. Lors de notre enquête, il n'y avait aucune trace de l'ancien baobab. Toutefois, on pouvait observer qu'autour de l'autel du génie – représenté par un monticule de pierres – le sol avait été balayé de manière

concentrique de sorte que les feuilles des arbres tombées au sol en soient écartées (photo 2). Un cercle de terre « propre », en quelque sorte, était ainsi dessiné tout autour de l'autel. Cette délimitation concentrique est régulièrement entretenue par les responsables coutumiers du site afin qu'elle reste constamment intacte, ont-ils indiqué lors de la visite. Ainsi, aux vues de l'histoire fondatrice du lieu, cette organisation de l'espace pourrait laisser à penser qu'elle sert de représentation de l'ancien baobab centenaire.



*Photo 2 – Site de la colline sacrée de Lafiabougou*

Le travail d'identification botanique des espèces présentes sur les sites sacrés a été effectué par Saïbou Nignan, à partir de photos prises lors des visites. Malheureusement, l'appareil photo a été interdit sur la moitié des sites visités, et dans les cas où il était autorisé, il ne fallait pas s'approcher de trop près des espèces végétales. Pour ces raisons, l'identification de ces espèces n'a pu être exhaustif du total des visites des sites. Toutefois, les entretiens et les observations ont permis de reconnaître certaines plantes sans le biais de photos. Douze ligneux ont ainsi pu être identifiés sur quatorze sites végétalisés sacrés<sup>24</sup>, appartenant à neuf espèces différentes, et parmi lesquelles aucune ne sont des plantes introduites (tableau 2). Chacune de ces espèces se retrouve dans l'enceinte de l'aéroport, sur les artères, ou

---

<sup>24</sup> Au total, dix-huit sites ont été visités : quatre ne sont pas végétalisés (ceux de Kuru).

dans les cours étudiées par M. Ganaba, et parfois dans deux ou trois de ces espaces à la fois. Ainsi, on retrouve sur les sites sacrés quatre espèces qui sont également utilisées en tant qu'arbres d'alignement pour les abords des voies goudronnées. Il s'agit des espèces *Azadirachta indica*, *Parkia biglobosa*, *Blighia sapida* et *Cola Cordifolia*. Il n'est pas très étonnant de retrouver l'*Azadirachta indica* (le neem) à deux reprises sur les sites sacrés, car cette espèce se développe très facilement de manière spontanée. Elle est aujourd'hui souvent rencontrée sur les lieux de culte végétalisés d'Afrique de l'Ouest (Fournier, 2011). Enfin, seulement deux espèces se retrouvent sur plusieurs des sites sacrés visités, traduisant ainsi une certaine diversité végétale de ceux-ci. Il s'agit de l'*Azadirachta indica* (le neem) sur les sites C et E – sûrement pour la raison que nous venons d'énoncer – et *Adansonia digitata* (le baobab) sur les sites G et I.

Tableau 2 – Appartenance phytogéographique des espèces rencontrées sur les sites sacrés et comparaison avec les autres sites étudiés

	<b>Espèce(s)</b>	<b>Famille</b>	<b>Appartenance phyto-géographique</b>	<b>Autres lieux de rencontre</b>
<b>Site A* Belleville</b>	<i>Daniellia oliveri</i> (Rolfe) Hutch. Et Dalz.	Césalpiniacées	Sz	Aéroport
<b>Site B* Belleville</b>	<i>Lannea microcarpa</i> Engl. Et K. Krause.	Anacardiacees	Sz	Aéroport, cours
<b>Site C* Belleville</b>	<i>Azadirachta indica</i> A. Juss.	Méliacées	LR	Aéroport, cours, artères
<b>Site D* Belleville</b>	<i>Parkia biglobosa</i> (Jacq.) R. Br. Ex G. Don.	Mimosacées	Sz	Aéroport, artères
<b>Site E Lafiabougou</b>	<i>Acacia Seyal</i> Del.	Mimosacées	Af	Aéroport
	<i>Combretum collinum</i> Fresen.	Combrétacées	Af	Aéroport
	<i>Azadirachta indica</i> A. Juss.	Méliacées	LR	Aéroport, cours, artères
<b>Site F Tounouma</b>	<i>Blighia sapida</i> Koenig.	Sapindacées	LR	Cours, artères
	<i>Cola Cordifolia</i> (Cav) R. Br.	Sterculiacées	LR	Artères
<b>Site G Pala</b>	<i>Adansonia digitata</i> Lin.	Bombacées	LR	Cours
<b>Site H Pala</b>	<i>Ficus sp.</i>	Pas de données	Pas de données	Pas de données
<b>Sites I, J, K Dogona</b>	Pas de données	Pas de données	Pas de données	Pas de données
<b>Site L Kiri</b>	<i>Adansonia digitata</i> Lin.	Bombacées	LR	Cours
<b>Sites M, N Kiri</b>	Pas de données	Pas de données	Pas de données	Pas de données

N'ayant pu malheureusement identifier les génies de chacun des lieux de culte visités, je ne peux établir de rapport entre les divinités et les espèces végétales présentes sur ces espaces. En tout cas, ce qui ressort des discours est que ce ne sont pas les arbres qui intéressent en premier lieu les génies, mais un espace en particulier, dans sa totalité. « *Le génie ne vise pas l'arbre en particulier mais un espace défini. Si l'arbre pousse après coup, le génie n'a pas d'autre choix que de s'installer dedans* », rapporte l'un des chefs coutumiers de Pala. Les divinités doivent donc s'accommoder des transformations naturelles, ou impulsées par l'homme dans le cas de bornage par le biais de plantes qui se répandent (cf. site de Lafiabougou). Ce cas est l'unique raison pour laquelle les responsables coutumiers peuvent planter des espèces végétales proches d'un site sacré. Cette action est sinon formellement interdite sur ce genre de lieux. Cela s'observe d'ailleurs dans le cas où l'un des arbres vient à mourir et à tomber au sol : il n'est jamais remplacé. Une cérémonie de funérailles similaire à celle d'un homme lui est consacrée, mais rien n'est jamais déplacé, l'arbre mort est laissé à terre. C'est donc bien, comme on vient de le voir, un espace particulier qui attire le génie et non les espèces végétales qui pourraient s'y trouver. Toutefois, il semble que les baobabs soient souvent des arbres sacrés ; il y a donc peut-être une homologie à établir entre cette espèce et un génie en particulier.

## **II. Le rapport traditionnel ville/brousse et l'urbanisation croissante**

Nous venons de voir comment les rapports entre culte traditionnel, végétation urbaine et citadins s'entretiennent dans la ville de Bobo-Dioulasso. Dans cette partie, nous abordons les conceptions du rapport entre ville et brousse, et les effets que l'urbanisation peut avoir sur celles-ci.

### **II.a. Deux aires distinctes : ville et brousse**

L'organisation traditionnelle des villages bobo s'opère selon une dichotomie et une complémentarité brousse/village, à laquelle est rattachée deux personnalités principales : le chef du village et le chef de la brousse. Ceux-ci se distinguent des responsables du culte religieux, et œuvrent au bon fonctionnement du groupe social en préservant des relations harmonieuses entre zone de vie et zone de brousse, et les

divinités qui leur sont associées (Alfieri, 2005). En effet, la pérennité du village dépend fondamentalement des conditions de la brousse car celle-ci est le lieu où les gens cultivent les légumes et les céréales, et où ils prélèvent une grande partie des traitements médicaux. Le chef de la brousse est ainsi toujours assisté du chef de Soxo, avec qui il travaille en étroite collaboration. Ils s'occupent ensemble de gérer les délimitations de parcelles agricoles et les éventuelles problèmes de voisinage liées à celles-ci, ainsi que tout ce qui concerne les actes religieux et rituels à effectuer auprès de l'entité spirituelle de la brousse, Soxo. D'après Alfieri (2005), dont les recherches ont porté sur les Bobo du village de Koumi, situé à une dizaine de kilomètres au Sud-Ouest de Bobo-Dioulasso, il est strictement interdit au chef du village de se rendre en brousse, car il risquerait de mettre en péril les productions agricoles. La distinction des deux espaces de la brousse et du village est donc très stricte, afin d'en respecter l'équilibre complémentaire (Alfieri, 2005). De plus, la brousse constitue le lieu de vie de génies hostiles dont il faut absolument se méfier et se tenir à l'écart, faute de quoi l'on s'attirerait de sérieux problèmes. La complémentarité de la brousse et du village se retrouve également dans le fait que la première est le lieu des initiations et de certaines funérailles, ainsi que des naissances des masques de Dwo qui viennent ensuite danser dans le village. Le rôle et l'existence de la brousse sont donc fondamentaux dans le maintien de l'ordre dans le village.

Dans le contexte de Bobo-Dioulasso, l'importance de cette dichotomie dans l'organisation des quartiers autochtones s'est affaiblie pour la plupart d'entre eux, en raison du recul progressif et continu de la brousse. Un grand nombre des personnes rencontrées pendant le séjour se disent inquiètes de cette situation. Bien que cette organisation soit issue de la tradition, elle reste ancrée dans les conceptions de la plupart des citadins. Aujourd'hui, le rapport à la brousse se modifie donc, en raison de l'urbanisation croissante des terres cultivables des populations bobo, ainsi que des politiques de conservation des forêts périphériques de Bobo-Dioulasso. Nous l'avons vu, le classement des forêts de Dinderesso, Kuinima et Kua dans les années 1930 a eu pour conséquences de chasser les agriculteurs Bobo qui y cultivaient leurs terres. Après l'Indépendance, c'est l'urbanisation massive par l'étalement des lotissements qui a de nouveau fait perdre la majorité des terres aux habitants des quartiers autochtones, et ce phénomène s'observe encore aujourd'hui. Les terres des franges urbaines non constructibles – le long des marigots Houet et Farakoba – sont

rapidement devenues les seules options disponibles pour les agriculteurs Bobo de la ville pour continuer à cultiver.

Face à cette situation de disparition quasi-totale de la brousse environnante, les agriculteurs qui possédaient des terres dans les forêts classées avant la colonisation, ont commencé à retourner y cultiver leurs parcelles dans les années qui suivirent l'Indépendance. Jusque dans les années 1990, les activités agricoles et de prélèvements de ressources naturelles – pour le bois de chauffe, les traitements médicaux et les usages culinaires – furent pratiquées dans ces forêts en raison d'une administration à l'époque peu regardante et concernée par les préoccupations environnementales (Robineau, 2013). Dans les années 1990, le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie prit conscience de la situation et décida de revoir la politique de gestion des forêts classées (*ibid.*). Au début des années 2000, plusieurs projets de gestion participative des forêts classées virent le jour par le biais d'une coopération entre le Luxembourg et le Burkina Faso<sup>25</sup> (Sanou, 2010). Le but de ces projets étant d'allier protection de l'environnement et activités humaines, les agriculteurs qui cultivaient des parcelles dans ces forêts se sont alors engagés à pratiquer l'agro-foresterie et à ne pas s'installer dans des zones que leurs activités pourraient fragiliser, telles que les berges du Kou, menacé d'envasement. Ainsi, des parcelles leur ont été attribuées sur des espaces spécifiquement dédiées à l'agriculture, nous explique un technicien du service des Eaux et Forêts. Les pratiques coutumières, elles, sont autorisées et encouragées dans ces forêts lorsqu'elles concernent la protection et la conservation d'espèces végétales et animales. Par contre, les rituels qui nécessitent l'exploitation de ressources naturelles, tels que certaines initiations et funérailles, doivent aujourd'hui faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès des autorités municipales (*ibid.*). Actuellement, cette formalité ne semble pas poser de problèmes au bon déroulement des initiations.

Il existe toutefois des cas où la brousse rattachée à un village a complètement disparu. C'est ce qu'il s'est passé pour le quartier de Sya (Dioulassoba aujourd'hui, secteur 1), tout premier village bobo de la ville. Très peu d'informations ont été données par les citoyens à ce propos, mais il semble que les sites sacrés liés à la

---

<sup>25</sup> Nous parlons ici du projet d'Aménagement participatif des Forêts classées de Dindresso et du Kou (BKF/007•PAFDK), et du Projet d'Appui à la Gestion participative des Ressources Naturelles (BKF/012•PAGREN).

brousse aient dû être déplacés à cause de l'urbanisation. Alain Sanou<sup>26</sup>, ethnologue spécialiste des Bobo, nous a indiqué qu'aujourd'hui, c'est en effet la forêt classée de Dindéresso qui joue le rôle de brousse pour les habitants de Dioulassoba.

Ainsi, face à l'urbanisation croissante des terres cultivables des autochtones Bobo, ainsi qu'au recul de la brousse, les Bobo « traditionnalistes » s'adaptent et trouvent des alternatives afin de perpétuer leurs pratiques agricoles et religieuses liées à cet espace qu'est la brousse. L'organisation dichotomique village/brousse s'est aujourd'hui quelque peu modifiée puisque les habitants doivent respecter les règles prescrites par la codification forestière. Toutefois, si l'étalement urbain applique le SDAU de 2014, la ville continuera de se développer en conservant les forêts dont elle est riveraine, puisqu'il est prévu que l'urbanisation s'arrête à leurs limites (cf. partie I, III.c.). L'urbanisation pourrait ainsi ne plus constituer de menace pour la brousse des quartiers autochtones.

## **II.b. Les chasseurs Dozo**

La brousse est également liée de manière intrinsèque à une institution traditionnelle, celle de la confrérie des chasseurs Dozo. Ces confréries se retrouvent dans beaucoup de pays du continent africain, et principalement en Afrique de l'Ouest (Kougniazondé, 2014). Au Burkina Faso, les chasseurs Dozo se distinguent des chefferies villageoises et sont ouvertes à tout individu, quelque soit leur origine ethnique, leur religion et leur sexe. Toutefois, un chasseur peut également être chef de son village ou de son quartier, comme c'était le cas pour Karim, notre informateur. De même, le culte des génies chez les chasseurs Dozo se distingue de celui des Bobo.

Ainsi, Karim nous explique que l'entrée dans cette confrérie s'effectue par une initiation en brousse, réputée très difficile physiquement et moralement. Elle est également marquée par la présentation de l'initié au *Dankoun*, qui signifie « l'endroit où deux chemins se rencontrent », et qui est le génie le plus important de la confrérie Dozo. Le site sacré du Dankoun constitue également la première étape du chasseur lorsqu'il part en brousse, auprès de qui il effectue les rituels obligatoires avant tout départ à la chasse. Une fois l'initiation terminée, le nouvel arrivant devient l'élève

---

<sup>26</sup> Alain Sanou fait partie de l'équipe encadrante de mon stage.

d'un chasseur confirmé, qui sera son maître jusqu'à ce que celui-ci décide de le « libérer ». Son maître lui inculque les fondamentaux que tout bon chasseur Dozo se doit de connaître. Cela passe avant tout par un enseignement approfondi de la brousse, ainsi que de la faune et la flore qui s'y trouvent. Ces chasseurs possèdent en effet de riches savoirs à propos de la biodiversité qui les entourent, car ils doivent être capables de vivre, parfois seuls, et de se soigner en brousse pendant plusieurs semaines voire plusieurs mois.

Le rôle du maître est également de préparer l'élève à interagir avec les génies qui occupent la brousse. À l'instar du culte bobo, l'espace de la brousse chez les Dozo se distingue du village non seulement par son environnement naturel et les activités que les hommes y pratiquent, mais aussi par les génies qui lui sont rattachés. Ils partagent en effet avec la plupart des populations d'Afrique de l'Ouest, la croyance en une multitude de génies habitant l'espace non cultivé de la brousse (Hamberger, 2012). Selon Karim, ces génies peuvent à la fois être bons et mauvais avec le chasseur, et c'est en raison de leur imprévisibilité que ce dernier doit être bien préparé. Alphonse, chef de Soxo dans le village de Pala, explique que les génies de la brousse peuvent aussi bien attaquer le chasseur ou le tenir en captivité pendant plusieurs heures dans une termitière, tout comme ils peuvent lui offrir des amulettes pour se protéger d'eux. Ces dernières peuvent aussi être transmises par le maître de l'élève.

La protection du chasseur n'est pas seulement assurée par des amulettes utilisées au cours de la chasse, elle se prépare également avant le départ en brousse par des frottements du corps et des lavements avec des traitements à base de plantes. Certains sont également ingérés. Ces préparations ne peuvent être utilisées par les non-initiés car elles seraient très dangereuses pour eux. Les plantes ainsi utilisées permettent au chasseur de se protéger des attaques des génies et d'affronter la faune sauvage. Hamberger (2012) rapporte que dans certaines confréries du sud du Togo, ces plantes servent également à communiquer avec les génies de la brousse et conclure éventuellement des alliances avec eux. De plus, elles confèrent aux chasseurs un pouvoir d'influence et de contrôle sur le gibier, permettant de rendre la chasse moins dangereuse. Karim indique que ces préparations à base de plantes sont fondamentalement incompatibles avec la ville. *« Avant de partir en brousse, tu te mets des trucs pour te protéger des mauvais esprits. Mais quand tu reviens et que t'es*

*dans l'aire d'un autre génie, les traitements ont du coup d'autres effets, car c'est un autre esprit qui te conduit. Il y a des produits qu'on ne peut pas porter en ville »* explique notre informateur. Il ajoute que tant qu'il n'a pas lavé son corps au retour de la brousse, il suscite la haine chez les citadins ; « *les gens de la ville ne m'aiment pas quand je suis comme ça* » raconte-t-il.

Il semble donc y avoir une incompatibilité de certaines plantes avec la ville, ou du moins de certaines préparations et usages de celles-ci. Cette situation semble fondamentalement liée aux génies qui dirigent respectivement la zone de la brousse et l'espace de vie. On retrouve ainsi chez les chasseurs Dozo cette logique dichotomique distinguant le village (ou la ville) de la brousse, pourtant dans un contexte de croyances religieuses distinctes de celles du culte bobo.

Karim raconte qu'aujourd'hui, la pratique de la chasse des Dozo est réduite en raison du classement de la majorité des forêts du Burkina Faso et des pays voisins en aires protégées. Il convient d'indiquer par ailleurs que les territoires de chasse ne sont pas délimités par confréries, c'est-à-dire qu'un Dozo peut aller chasser dans la brousse qu'il souhaite, quelque soit la région ou le pays où celle-ci se trouve. Autour de Bobo-Dioulasso, les forêts classées permettent aux Dozo de pratiquer la chasse à condition de ne tuer que les animaux autorisés, tels que les phacochères et les antilopes. Les Dozo font également en sorte d'abattre le moins souvent possibles les petits et les femelles, pour des raisons écologiques mais aussi religieuses (car cela porte malheur). Actuellement à Bobo-Dioulasso, la chasse traditionnelle permet d'apporter un complément nutritionnel aux familles, et de répondre à la demande de certains restaurants de la ville en viande de brousse.

### **III. Les usages informels de la végétation urbaine**

Hormis les usages de la végétation urbaine en lien avec le culte des génies bobo, d'autres formes de rapports traditionnels et informels existent dans la ville de Bobo-Dioulasso. Ceux-ci font l'objet de notre dernier point.

#### **III.a. La médecine « traditionnelle » en ville**

À Bobo-Dioulasso, malgré une très forte augmentation du nombre des cliniques privées et des pharmacies au cours de ces dernières années, une grande partie de la population continue aujourd'hui à se soigner par le biais de traitements à base de plantes, que beaucoup désignent sous le nom de « médecine traditionnelle ». Selon Abouback, tradi-praticien depuis plus de 35 ans, ce phénomène s'explique par l'efficacité des traitements traditionnels ressentie par les usagers, souvent supérieure à celle des produits chimiques vendus dans les pharmacies, ainsi que par leur coût relativement bas. Dans la ville, les personnes qui se disent tradi-praticiennes sont très nombreuses. Cependant, une grande partie d'entre elles ne possèdent pas pour autant les connaissances correspondantes et « bricolent » des traitements qui ne sont pas toujours efficaces, voire qui peuvent être dangereux, d'après plusieurs citoyens. Abouback, lui, est le président de l'association des tradi-thérapeutes de Bobo-Dioulasso, composée de 80 personnes qui disposent toutes d'un certificat de compétences en médecine et pharmacopée traditionnelles signé par le Ministère de la Santé. En effet, les tradi-praticiens (ou tradi-thérapeutes selon les appellations) sont reconnus par l'État burkinabé depuis 2004, ce dernier souhaitant progressivement intégrer la médecine traditionnelle au système de santé public, nous explique Serge, consultant en ethnobotanique. Ainsi, entre 1999 et 2002 puis entre 2005 et 2010, un projet d'appui à la formation et la professionnalisation des tradi-praticiens (projet PHAVA – pharmacopée et valorisation) a été mis en place par le Ministère de la Santé du Burkina Faso et le Groupe Énergies Renouvelables, Environnement et Solidarité (GERES). Aujourd'hui, les tradi-praticiens peuvent obtenir un document officiel attestant de leurs compétences, leur permettant ainsi de travailler avec les services de santé publics. Cela leur confère également la possibilité de mettre sur le

marché des médicaments issus de plantes, autorisés et certifiés par le Ministère de la Santé, ainsi que de les envoyer à l'étranger. Abouback raconte qu'il envoie ses traitements jusqu'aux Etats-Unis. Tous les jours, il occupe une place au marché des plantes médicinales situé dans le centre de la ville, où il tient deux kiosques dédiés à la vente de plantes et aux consultations. Le marché des plantes médicinales de Bobo-Dioulasso est le plus grand du Burkina Faso, et aussi le premier du pays à avoir été créé car les conditions climatiques et pluviométriques de la région des Hauts-Bassins favorisent une végétation riche et dense et ainsi des récoltes fructueuses de plantes à valeur médicinale.

Actuellement, Abouback et ses associés cherchent à être progressivement indépendants des récolteurs de plantes de brousse. Ces personnes s'occupent de prélever les feuilles, les écorces et les racines des espèces végétales à intérêt médicinal en brousse et de les acheminer ensuite jusqu'à la ville, où ils les vendent tôt le matin aux tradi-praticiens et vendeurs du marché de Bobo-Dioulasso. Abouback et Serge expliquent que les récolteurs ne sont généralement pas formés aux techniques de prélèvements durables, ainsi leurs pratiques, qui se traduisent parfois par une surexploitation des ressources naturelles, peuvent entraîner la disparition de certaines espèces végétales. Pour ces raisons, Abouback ne se fournit que chez les récolteurs en qui il a confiance : *« On ne sait jamais vraiment d'où ils viennent [les récolteurs] et comment ils récoltent. Nous on prend toujours chez les récolteurs qu'on connaît, on sait qu'ils récoltent avec les bonnes techniques et pas trop proches des champs où les agriculteurs mettent des intrants chimiques »*, explique un associé d'Abouback. De plus, il y a une dizaine d'années de cela, l'association des tradi-thérapeutes de Bobo-Dioulasso a négocié un bosquet de 20 ha auprès des chefs coutumiers du village de Léguéma, à une quinzaine de kilomètres de la ville. Là-bas, ils cultivent environ 150 variétés de plantes, avec l'appui du service des Eaux et Forêts auprès de qui ils ont contracté un permis de récolte. L'objectif est également de toujours replanter et reboiser, notamment les espèces dont ils utilisent les racines. Toutefois, ce bosquet n'est pour le moment pas suffisant pour leur fournir toutes les plantes dont ils ont besoin, en raison notamment de certaines complications liées à la divagation des animaux d'élevage sur leurs parcelles, ainsi qu'une pluviosité variable. Ils ne peuvent donc pour le moment être totalement indépendants des récolteurs de brousse.

Abouback reçoit ses patients en consultation au marché des plantes médicinales, devant ses kiosques. « *Même les médecins viennent me consulter* » explique-t-il. En effet, aujourd'hui la médecine dite traditionnelle est encore très utilisée et la demande en la matière semble avoir même augmenté au cours des dernières années, selon les médecins de plusieurs cliniques. « *Il y a des maladies que parfois, la médecine occidentale n'arrive pas à traiter toute seule, comme les palus et même des fois les cancers. Les médecins font alors une prescription à la fois de médicaments occidentaux et en même temps de traitements traditionnels. Eux-mêmes reconnaissant l'efficacité de la médecine traditionnelle* » raconte Abouback au marché. Ses connaissances et ses savoirs, il les a reçus des « vieux » de son quartier, qui sont selon lui des « *encyclopédies à eux seuls* ».

Dans la ville de Bobo-Dioulasso, beaucoup de plantes à valeur médicinale poussent également, de manière spontanée en bordure de routes et le long des berges du marigot Houet. Selon Ali, tradi-praticien « certifié » professionnel, une vingtaine d'espèces végétales spontanées sont utilisées par les Bobolais pour se soigner<sup>27</sup>. En effet, certaines personnes préfèrent se servir des plantes de la ville, qui sont gratuites, que de passer par le marché. Il est assez aisé de soigner les maladies les plus courantes par le biais des plantes uniquement présentes en ville, car elles concentrent une quantité considérable de vertus. Elles soignent même les maladies plus sérieuses comme le paludisme et les maux des bébés. Ces plantes peuvent être ingérées en décoctions ou en tisanes, et frottées sur le corps.

La récolte de feuilles et d'écorce est autorisée par les services administratifs sur les arbres plantés en bordures de routes (figure 5). Toutefois, ces prélèvements qui sont parfois abusifs et effectués par des personnes non formées aux « bonnes pratiques », peuvent s'avérer dangereux pour les espèces en question, surtout lorsque ce sont les racines qui sont récoltées. Maria et Sébastien, locataires respectifs des deux jardins publics de la ville, disent souffrir quelque peu de ces pratiques qui menacent la durabilité de leurs plantations. Dans la partie II, nous avons vu également par le discours du fondateur de la Guinguetta, que certaines ressources naturelles ont disparu de la région de Bobo-Dioulasso en raison de leur surexploitation par les populations urbaines et villageoises au cours de ces dernières années. Les tradi-praticiens

---

<sup>27</sup> Cf. annexe 12.

« professionnels » disent ne se fournir, eux, qu'en végétation issue de la brousse car ils considèrent que celle que l'on trouve en ville est sale et polluée, et donc mauvaise pour le corps et l'esprit.



*Figure 5 – Traces de prélèvements d'écorces sur un jeune caïlcedrat poussé spontanément en bord de piste et sur un plus vieux planté le long d'un goudron*

À Bobo-Dioulasso, la médecine traditionnelle ne concerne pas uniquement les maladies telles qu'elles sont définies par les médecins occidentaux. Par exemple, il arrive que certaines prescriptions des tradi-praticiens consistent à remplir un canari – pot en terre cuite dans lequel sont toujours préparés les traitements médicinaux traditionnels – de certaines plantes et à le placer devant la maison de la personne à qui l'on veut souhaiter une bonne guérison ou la réussite en lien avec un événement particulier (photo 3). En effet, dans les conceptions locales, la médecine traditionnelle permet également d'attirer la chance, la réussite scolaire, la fortune, ou encore de chasser les mauvais rêves. Plusieurs Bobolais rencontrés au cours de cette étude ont également indiqué que ces canaris sont parfois utilisés par des « sorciers » pour jeter des mauvais sorts. Moussa, l'un de nos informateurs, nous explique qu'au Burkina Faso, les sorciers sont des personnes dont la confession peut être musulmane,

catholique ou animiste. Ils détiennent une force qui leur permet d’agir sur les hommes sans passer par des esprits ou des génies, et c’est notamment cela qui les différencie des animistes Bobo. De plus, les sorciers agissent pour faire le mal, contrairement aux coutumiers Bobo pour qui il est impensable, et impossible, de passer par un génie pour souhaiter du malheur à quelqu’un. Pourtant, il arrive parfois que certaines personnes converties aux religions du Livre considèrent les pratiques traditionnelles animistes comme de la sorcellerie. Au Burkina Faso, les pratiques de sorcellerie sont très mal vues et fortement condamnées.



*Photo 3 – Canari rempli de plantes dans le quartier de Koko (secteur 4)*

### **III.b. Le maraboutage**

À Bobo-Dioulasso, où la majeure partie des citoyens est musulmane, les marabouts ne manquent pas à l’appel et il est aisé d’en trouver dans presque tous les quartiers de la ville. Les activités de ces derniers sont liées au culte des génies de l’Islam. Toutefois, les pratiques des marabouts sont parfois empruntées de syncrétismes qui plaisent à certains citoyens qui se sont tournés vers la « modernité » de l’Islam, mais qui restent attachés à leur tradition bobo. Une anecdote de terrain illustre cela : à une dizaine de kilomètres au Sud-Est de la ville se trouve le lieu de culte de Dafra, qui est représenté par un cours d’eau où vivent d’imposants silures sacrés. Ce site est très important dans l’histoire du culte bobo. Un jour de randonnée

aux abords de Dafra, un homme vêtu d'une djellaba croisa notre chemin. Il portait un poulet vivant et se dirigeait vers la mare aux silures sacrés. En passant près de nous, il leva la main avec laquelle il tenait le poulet par les pattes et nous dit « *Allahou akbar* ». Il continua ensuite son chemin en direction du site de Dafra.

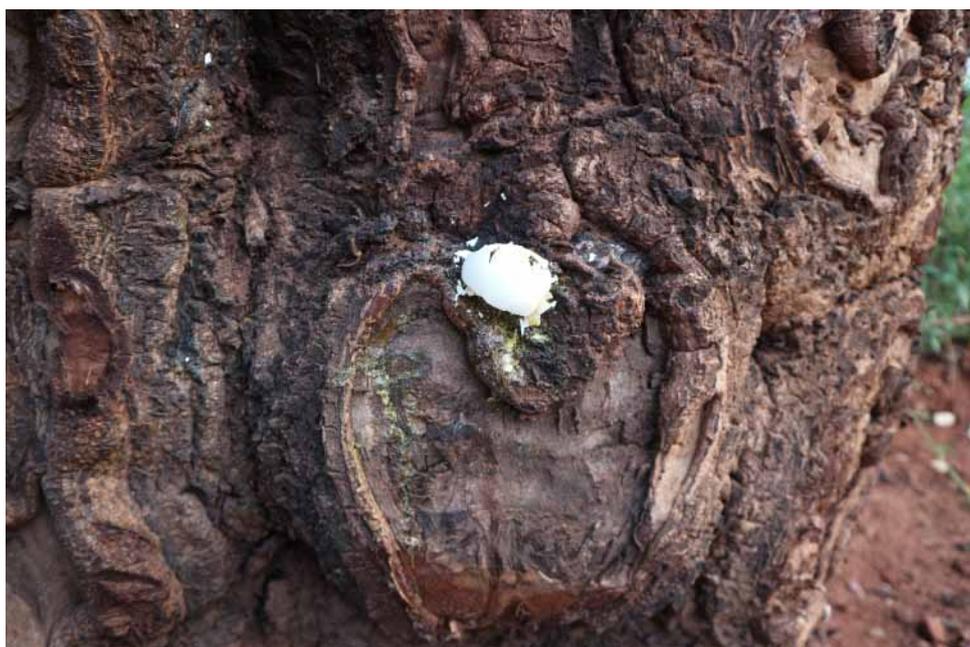
Revenons au sujet du marabout. Celui-ci reçoit les personnes en consultation dans sa cour, dans une maison en générale distincte de celle où il vit avec sa famille. Les gens le consultent pour régler des problèmes de tout type ou pour formuler des vœux. Le marabout s'occupe ensuite de communiquer avec ses génies pour se renseigner sur les démarches que le demandeur devra suivre. En général, celui-ci devra apporter des animaux en sacrifices chez le marabout, ou bien suivre un comportement particulier pendant une certaine période, ou encore effectuer certains actes prescrits par le marabout. Ces pratiques de « maraboutage » ont notamment été observées au niveau de l'avenue Philippe Zinda Kaboré, dans le quartier de Koko (secteur 4). Des dizaines de caïlcédrats ont été plantés aux temps de la colonisation sur les abords de cette longue voie goudronnée. Actuellement, on trouve sur un grand nombre de ces arbres des morceaux de tissu blanc, cloués à leur tronc ou enroulés autour de leurs branches. Il faut noter que le caïlcédrat est en général une espèce de grande valeur chez les populations d'Afrique de l'Ouest en raison de ses nombreuses vertus médicinales et nutritionnelles, nous ont expliqué plusieurs informateurs. Ainsi, à nos interrogations soulevées par ces morceaux de tissu blanc, deux citoyens nous ont répondu que ceux-ci sont positionnés sur le tronc des caïlcédrats dans le but de guérir les maux d'une personne souffrante. La couleur blanche d'un tissu est en effet connue pour être synonyme de paix, d'apaisement. Une fois que la personne est guérie, le morceau de tissu doit être détaché de l'arbre. Pour cette raison, les troncs de certains de ces caïlcédrats sont aujourd'hui couverts de clous (figure 6).

© M. Deronzier (2017)



*Figure 6 – Troncs de caïlcédrats sur les bords de l’avenue Philippe Zinda Kaboré dans le quartier de Koko (secteur 4)*

Des petits morceaux de tissus enroulés dans du fil rouge ont également été trouvés sur certains de ces caïlcédrats, mais il n’a pas été possible de savoir à quoi ceux-ci correspondent véritablement. De même, des œufs cassés à flanc des troncs ou sur la route ont souvent été retrouvés (photo 4). Selon certains habitants, il s’agit là aussi de pratiques de sorcellerie.



*Photo 4 – Un œuf cassé sur le tronc d’un caïlcédrat*

Ainsi, bien que ces pratiques soient peut-être d'origine différentes – maraboutage ou sorcellerie selon les points de vue – leur objectif semble être le même : exercer une influence sur un individu par des forces extérieures ou surnaturelles, en faisant d'une espèce végétale le médiateur.

### **III.c. Le cas de l'aéroport**

Nous l'avons vu dans la seconde partie, l'enceinte de l'aéroport de Bobo-Dioulasso renferme un espace de végétation similaire à une zone de brousse. Cela lui confère une valeur considérable aux yeux des citoyens, car il constitue un réservoir de ressources naturelles en plein cœur de la ville. L'accès à la brousse de l'aéroport est interdit, mais nous allons voir que celle-ci fait toutefois l'objet de visites fréquentes. Adama, l'un des responsables de la direction de l'aéroport, nous indique qu'il existe uniquement trois cas de figure où les individus sont autorisés à pénétrer dans l'enceinte de l'aéroport. Il s'agit tout d'abord des familles des militaires du camp du secteur 7, qui possèdent le droit d'y cultiver quelques parcelles de légumes et d'arachides – les cultures devant rester basses pour ne pas gêner le bon fonctionnement de l'aéroport. Ensuite, celui-ci ayant été érigé sur le territoire du village autochtone de Samogan, il renferme dans son enceinte l'ancien cimetière de ce village, qui a pour le moment été épargné de toute construction. Ainsi, l'accès à l'aéroport est autorisé aux proches des défunts lorsque ceux-ci demandent à venir se recueillir. Enfin, la permission d'entrée est également donnée aux personnes qui souhaitent récolter l'espèce herbacée *Andropogon gayanus*, que l'on ne trouve plus en ville et qui est pour cela très prisée des citoyens. Les chaumes de cette plante sont utilisés pour les constructions des toits de certaines maisons et des paillotes, que l'on trouve dans presque tous les maquis, les cabarets, ainsi que dans les cours, et pour les abris à bétail. Toute personne souhaitant entrer sur le terrain de l'aéroport pour récolter cette plante doit tout d'abord en formuler la demande auprès des services de l'aéroport. Une fois l'autorisation reçue, la personne dispose d'un laissez-passer de dix jours, pendant lesquels elle est libre de récolter autant de quantité de paille qu'elle le souhaite. L'aéroport de Bobo-Dioulasso, situé en plein cœur de la ville, constitue donc ainsi une infrastructure urbaine dont le fonctionnement est régi par la codification forestière.

Hormis ces pratiques que nous venons d'énoncer, Adama nous explique qu'il existe un certain nombre d'autres usages informels de la végétation de l'aéroport. Il est en effet assez aisé de s'infiltrer dans l'enceinte de ce site car le mur qui l'entoure n'est pas très haut. De plus, les pluies pendant la saison d'hivernage creusent rapidement des trous sous le mur, permettant un accès par-dessous. Les gardiens chargés de la surveillance du site ne sont positionnés que du côté donnant sur la ville, rendant l'accès par la brousse depuis le côté sud de l'aéroport très facile. Selon Adama, certaines personnes y pénètrent tout d'abord pour des raisons religieuses, du fait que le terrain de l'aéroport s'est établi, comme nous l'avons vu, sur l'ancien espace de brousse du village autochtone de Samogan. Certains des sites sacrés de ce village se trouvent par conséquent au sein de l'enceinte de l'aéroport. Les gens s'infiltrèrent également pour récolter du bois et prélever des feuilles, des écorces, des racines et des graines aux valeurs médicinales et culinaires. En effet, l'un des accompagnements de base des plats burkinabés est la « sauce feuille », qui est préparée le plus souvent à base de feuilles d'oseille (*Rumex acetosa*) ou de moringa (*Moringa oleifera*). Les fruits sont également une denrée prisée des personnes qui pénètrent la brousse de l'aéroport. Les récoltes de feuilles pour des usages culinaires et de fruits se pratiquent également partout en ville, et est autorisée par la commune. Enfin, certaines personnes s'infiltrèrent sur le terrain de l'aéroport pour y chasser les oiseaux, les écureuils et les petites antilopes à l'aide de lance-pierres.

L'administration de l'aéroport est au fait de ces pratiques informelles (et pour certaines illégales, telle que la chasse) qui se déploient dans l'enceinte du site. Faute de moyens de surveillance adéquats et parce que cela ne gêne pas le fonctionnement de l'aéroport, elle laisse faire ces pratiques. Les gardiens sont d'ailleurs eux aussi autorisés à prélever du bois : « *comme ce n'est pas en grande quantité, c'est gérable* » informe Adama.

### **III.d. Les enquêtes dans les cours**

Les enquêtes ethno-écologiques et les relevés botaniques réalisés dans les cours privées et publiques avec l'aide de M. Ganaba, ont eu pour objectif d'étudier la possible influence de la situation financière et des croyances religieuses des citadins

sur l'abondance des espèces plantées dans leur concession, ainsi que sur le choix de ces espèces et leur utilisation. Pour ce faire, quatre « catégories » de cours ont été définies au préalable : celles des gens plutôt « aisés », celles des personnes « moins aisées », celles des individus attachés à la tradition, et enfin celles d'institutions publiques. Pour chacune des catégories, trois cours ont été visitées et étudiées. Il ne s'agit évidemment ici que d'un simple « coup de sonde », d'une première approche de la question et non d'une étude approfondie.

Ces enquêtes ont permis de noter que quelles que soient les « catégories » auxquelles nous les avons assignées, toutes les cours visitées accueillent des arbres. Les informateurs ont par ailleurs présenté des motivations similaires à la plantation d'espèces ligneuses dans leur concession. Les deux premières raisons mentionnées sont la recherche d'ombre et l'accès aux fruits, indiqué par onze des douze enquêtés comme premiers critères de choix des espèces végétales. Les relevés botaniques montrent d'ailleurs la présence d'une grande majorité d'espèces fruitières et de plantes d'ombrage<sup>28</sup>. Neuf des personnes rencontrées indiquent ensuite que ce sont les propriétés médicinales des plantes et l'ornement de leur concession qui les motivent à y entretenir des espèces végétales. Les espèces rencontrées en plus grande quantité sont ainsi *Mangifera indica* (le manguier) pour les ligneux, et *Aloe vera* et *Spinacia oleracea* (épinard), toutes deux en même première position dans la catégorie des herbacées.

Selon plusieurs des citoyens interrogés, la situation financière n'est jamais un frein à l'entretien de plantes dans les concessions. « *Il y a toujours de l'eau pour les plantes. Que ce soit l'eau qui reste après la lessive ou la vaisselle, on a toujours un moyen de leur donner un peu d'eau* » raconte un interlocuteur de la catégorie des « moins aisés ». La différence de ces derniers avec les personnes plutôt « aisées » ne se marque pas par la présence ou l'absence d'espèces végétales dans les cours, mais plutôt par l'abondance de plantes qui s'y trouvent (figure 7). Il est vrai que les cours privées les plus fournies en végétation correspondent à celles des personnes les plus « aisées ». De même, on trouve chez ces informateurs une plus grande quantité d'espèces introduites, notamment parmi les herbacées. La plupart des informateurs les

---

<sup>28</sup> Cf. annexe 10.

plus aisés indiquent en effet être à la recherche des plantes les plus exotiques pour décorer leur cours. Ces propos recourent ceux des pépiniéristes, qui remarquent que les ventes des plantes exotiques s'effectuent surtout auprès des clients les plus aisés.



Figure 7 – À gauche, cour d'un habitant « aisé » ; à droite, cour d'un habitant « moins aisés »

Ces enquêtes mettent également en évidence le fait qu'il n'y a pas de différence en termes de quantité de végétation et d'usages entre les cours des personnes « traditionnalistes », et celles des gens qui se sont détachés de la tradition. De plus, aucun des trois coutumiers interrogés n'a évoqué la présence de génies dans les arbres de sa cour.

Un élément intéressant nous a été donné à voir au cours de ces recherches. Les espèces végétales des cours semblent en effet permettre d'entretenir de bonnes relations de voisinage, grâce à un système de partage et d'échanges qui se met en place notamment par les plantes. En effet, onze des personnes interrogées ont indiqué permettre à leurs voisins de rentrer dans leur cour pour se servir en fruits ou en plantes lorsqu'ils en ont besoin. À l'inverse, eux aussi peuvent aller chez leurs voisins pour leur demander d'utiliser certaines plantes pour se soigner ou pour préparer un plat. Un adage africain, que plusieurs Bobolais nous ont fait connaître, dit que « *ton voisin est ton premier parent* ». Nous avons observé en effet une réelle volonté d'entretenir de bonnes relations avec ses voisins, car « *on ne sait jamais ce qui peut arriver, on peut toujours avoir besoin de ses voisins un jour ou l'autre* » explique Sam, un Bobolais.

Le système d'échange entre voisins consiste en des prêts de toute sorte : vaisselle, habits, produits d'hygiène, etc. Il n'est donc pas uniquement basé sur le partage des ressources végétales, mais celles-ci semblent en constituer une part fondamentale. Dans le cadre des enquêtes dans les cours, une seule personne a indiqué ne pas apprécier ce genre de relations ; elle est issue de la catégorie des gens plutôt « aisés ».

Trois informateurs – deux personnes issues de la catégorie « moins aisés » et une de la catégorie « traditionnalistes » – ont également indiqué éprouver souvent des difficultés à conserver et à protéger les plantes de leur cour face aux visites inopinées des animaux d'élevage, notamment des poules, des chèvres et des moutons. Les portails des cours restent très souvent ouverts pendant la journée, et même s'ils sont fermés, les animaux arrivent souvent à passer par en dessous. La divagation des animaux domestiques est interdite au Burkina Faso depuis 1985, mais cette restriction n'est que très partiellement respectée dans la ville de Bobo-Dioulasso. Malgré les efforts pour protéger les plantes par de petits monticules de briques ou par le biais de grillages, les animaux parviennent parfois à causer de sérieux dégâts.

Pour terminer, ces enquêtes montrent que les cours des institutions publiques sont généralement très riches en biodiversité végétale, tant en quantité qu'en variétés. Il est effectivement très rare de rencontrer des cours publiques exemptes de végétation.

Les résultats de ces enquêtes dans quelques cours privées et publiques de la ville de Bobo-Dioulasso doivent cependant être considérés avec précaution du fait du très petit effectif de celles-ci. Il existe par ailleurs dans la ville des cours entièrement bétonnées, en général locatives c'est-à-dire non familiales, qui mériteraient également d'être étudiées.

Nous venons de voir combien aujourd'hui, à Bobo-Dioulasso, les pratiques traditionnelles et informelles liées à la végétation urbaine sont multiples et diverses. Bien que beaucoup de Bobo de la nouvelle génération disent s'être détachés de la tradition, il semble qu'un grand nombre d'entre eux y reviennent parfois, en fonction des aléas du quotidien. Selon le quatrième adjoint au maire, « *l'Africain a beaucoup d'égard à la tradition. C'est son histoire* ». Aujourd'hui, la tradition ne se perd pas mais bien au contraire, elle se renforce car les gens ressentent son efficacité,

expliquent les coutumiers. Nous avons vu également que la gestion traditionnelle des sites sacrés semble s'harmoniser avec la gestion administrative du développement urbain, favorisant ainsi le maintien du culte animiste bobo chez les citadins. Enfin, les usages traditionnels de la végétation urbaine en termes de médecine et de cuisine notamment, persistent également dans les pratiques des Bobolais. Tous ces éléments donnent une impression d'omniprésence de la végétation dans le quotidien des habitants, qui ne le soulignent pourtant pas de manière notable dans leurs discours.

## **PARTIE IV**

### **Enjeux autour de la végétation dans la ville de Bobo-Dioulasso – Discussion**

Cette dernière partie s'attache à aborder les enjeux liés aux dynamiques sociales et aux conceptions locales relatives à la biodiversité végétale dans la ville de Bobo-Dioulasso. Nous avons montré dans les parties précédentes la complexité de la gestion de la végétation urbaine qui découle de la superposition des secteurs formels et informels, ainsi que de la diversité des rapports des citoyens à cette biodiversité. Cela pose aujourd'hui des questions d'ordre politique, social, économique et écologique.

#### **I. Une patrimonialisation traditionnelle de la nature ?**

La gestion par les chefferies traditionnelles de certains espaces de biodiversité végétale de Bobo-Dioulasso ressemble par certains aspects à ce que la communauté européenne appelle une vision patrimoniale de la « nature » (Dugast, 2002). Cela nous a amené à nous demander, à partir des observations et des enquêtes de terrain, si ce critère peut servir de levier au développement d'un tourisme similaire à ce qui est désigné aujourd'hui comme de « l'écotourisme ».

##### **I.a. Le système de gestion traditionnel comme genre de patrimonialisation ?**

Les premières utilisations de l'expression de « patrimoine culturel » remontent aux années 1970 (Kagermeier, 2014). La définition de ce terme a pendant longtemps posé problème aux scientifiques européens et suscite toujours les débats aujourd'hui. Cependant, il semble que la plupart d'entre eux se rejoignent sur l'idée que le « patrimoine » est intimement lié à la notion d'« héritage », car il désigne la transmission d'un bien dans le cadre de la sphère publique (Jadé, 2006). Le terme de « patrimoine » est généralement utilisé en effet pour parler d'un ou plusieurs éléments du passé et de la « culture » d'une communauté, que cette dernière vise à conserver et

à transmettre aux générations futures (*ibid.*). En 1972, l'Unesco a dressé une première liste du patrimoine culturel de l'humanité (Kagermeier, 2014). Celle-ci regroupait uniquement des monuments et des sites bâtis d'intérêts historique et esthétique (*ibid.*), car dans les conceptions de l'époque, les espaces naturels ne correspondaient pas encore aux critères de la définition du patrimoine culturel (Cousin & Martineau, 2009). Dans les années 1980, la notion de « patrimoine naturel » a commencé à émerger ; elle fut ensuite officialisée par l'Unesco en 1992, mais réellement adoptée en 2003 par l'organisation (*ibid.*). Cette notion s'applique aux sites et « monuments » naturels, aux formations géologiques, ainsi qu'aux zones d'habitat d'espèces menacées (Benhamou, 2012). Le patrimoine naturel s'inscrit plus largement dans la notion de « patrimoine immatériel », défini également en 1992 par l'Unesco comme « *les traditions et expressions orales, y compris la langue* », ainsi que « *les arts du spectacle ; les pratiques sociales, rituels et événements festifs ; les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ; les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel* » (Jadé, 2006). La notion de patrimoine culturel ainsi redéfinie s'ouvre également à un troisième concept, celui de « paysage culturel » qui est utilisé pour désigner les interactions majeures entre les hommes et le milieu dit « naturel » (Cousin & Martineau, 2009).

Les critères du patrimoine culturel et naturel rappellent en beaucoup de points les caractéristiques constitutives des sites sacrés bobo et de leur gestion<sup>29</sup>. En effet, ceux-ci constituent les supports du culte religieux traditionnel, dont les savoirs et les pratiques sont transmis de génération en génération. Plus qu'une religion, le culte bobo est considéré par la grande majorité des « traditionalistes » de Bobo-Dioulasso comme l'élément fondamental de leur culture et de leur identité. Les chefferies traditionnelles de chaque quartier pré-colonial se montrent encore très actives dans la gestion et la protection des sites sacrés urbains et péri-urbains dont elles sont responsables, si ce n'est plus aujourd'hui en raison de l'urbanisation qui menace la durabilité de ces espaces. Cela se traduit notamment par les actions de bornage des lieux de culte animiste et les précautions prises par rapport aux étrangers (cf. partie III, I.c.).

---

<sup>29</sup> Juhé-Beaulaton (2003 ; 2009b) relève également cela à propos de certains lieux sacrés du sud du Bénin.

L'espace de la brousse tel que pensé par les Bobo correspond également à un exemple notable de patrimonialisation<sup>30</sup> en raison de l'organisation de la vie sociale selon une dichotomie village/brousse, dont nous avons parlé dans la partie précédente (cf. partie III, II.a.). Dans les conceptions des coutumiers, la brousse constitue l'espace qui fournit les ressources alimentaires du groupe social et qui garantit ainsi sa survie. Il en va donc de la responsabilité de tout un chacun de respecter les obligations rituelles et les interdits qui lui sont liés, afin de conserver l'équilibre social. De plus, l'occupation par des génies hostiles de certains espaces de brousse qu'aucune personne ne prend le risque de visiter ou d'exploiter, entraîne la conservation de lieux de biodiversité qui sont aujourd'hui quasiment, voire complètement, non modifiés par les activités humaines (Dugast, 2002). Dugast (2002), qui a travaillé chez les Bwaba, rapporte que ces comportements liés à la présence de ces génies maléfiques ont ainsi pour effet d'instaurer un système de patrimonialisation de la nature « en creux ». Chez les Bwaba, ils sont le plus souvent identifiés par leurs composantes naturelles, celles-ci intervenant pour beaucoup dans leur caractérisation d'espace hostile (*ibid.*). Ainsi, à l'instar des sites sacrés urbains, les conceptions traditionnelles de la brousse chez les Bwaba tout comme chez les Bobo, et les interdits qui la régissent, laissent apparaître un système de patrimonialisation de la « nature ».

Cependant, il faut noter que la « nature », ou plutôt la biodiversité végétale, qui fait l'objet d'une patrimonialisation ici n'est que le support, ou le réceptacle, de l'élément réellement au cœur de ce processus, à savoir le génie qui occupe le lieu végétalisé. Il est pourtant fréquent que les lieux de culte traditionnels en Afrique subsaharienne se voient attribuer la fonction de « conservatoire de biodiversité » par les scientifiques. Cependant, certains chercheurs se sont attelés à démontrer qu'il n'y a aucune volonté de créer des espaces de conservation dans les systèmes de gestion de ces sites sacrés (Dugast, 2002 ; Juhé-Beaulaton, 2007 ; Liberski-Bagnoud et al., 2009 ; Fournier, 2011). En effet, il n'y a chez les Bobo – tout comme chez les Bwaba (Fournier, 2011) – aucune préoccupation de sauvegarde de l'environnement dans les interdits imposés sur ces lieux sacrés (Dugast, 2002). Si l'objectif premier et fondamental du système de protection de ces espaces est toutefois de conserver les espèces végétales qui s'y trouvent, il s'agit là de conserver intact l'habitat d'un génie

---

<sup>30</sup> Alfieri (2005) parle également de cette vision patrimoniale de la brousse chez les Bobo de Koumi.

de toutes modifications humaines, de la même manière, en quelque sorte, que l'on ne détruirait pas la maison de quelqu'un que l'on respecte. Cet habitat est en revanche susceptible de modifications écologiques du fait de son caractère naturel. Si l'un des arbres qui composent un site sacré vient à mourir, il n'est en aucun cas remplacé. Un lieu sacré n'est en effet jamais modifié<sup>31</sup> ou reboisé. Ainsi, bien qu'aucun site vierge de végétation n'ait été rencontré au cours de l'enquête de terrain – sauf dans le cas de l'autel de Kuru, car celui-ci est toujours bâti par les hommes – on peut supposer qu'il en existe, ou en tout cas être quasiment certains qu'il en existera dans le futur. La patrimonialisation des sites végétalisés sacrés chez les Bobo vise donc à la protection et la conservation des entités spirituelles qui fondent leur culte, et non de zones naturelles.

### **I.b. Le développement de l'éco-tourisme pour pérenniser des espaces protégés par la tradition ?**

Dans le contexte de la ville de Bobo-Dioulasso où explosion démographique, pressions foncières et faiblesse des moyens économiques caractérisent la situation actuelle, on pourrait voir dans le développement de l'écotourisme autour des sites sacrés une potentielle réponse à ces enjeux posés par la ville. L'écotourisme est une activité dont les définitions sont plurielles et qui ont varié au cours des années. C'est dans les années 1960 que la notion de « tourisme culturel » émerge au sein de la communauté occidentale, désignant une forme de tourisme qui s'intéresse au patrimoine, tout en permettant de le sauvegarder et de participer au développement économique des pays dits « en développement » (Cousin & Martineau, 2009). À la fin des années 1970, le terme d'« écotourisme » apparaît pour la première fois dans la littérature et vise à déterminer une manière de concilier conservation de la « nature » et développement local (Berlin, 2002). Selon Berlin (2002), l'écotourisme est avant tout un équilibre entre ceux qui voyagent, le respect des aires protégées ainsi que des communautés locales, et l'inclusion de celles-ci dans les activités touristiques et dans les bénéfices générés. Dans les pays d'Afrique sub-saharienne, l'écotourisme autour

---

<sup>31</sup> Dugast (2008) a toutefois relevé une pratique de « feux rituels » chez les Bwaba, fondamentalement liée aux bois sacrés et consistant en une mise à feu d'une zone sacrée très peu boisée et dominée par une couverture herbeuse. Ces pratiques n'ont pas été mentionnées par les informateurs dans le cadre des enquêtes à Bobo-Dioulasso.

des sites sacrés traditionnels se développe aujourd’hui progressivement en zone rurale (Berlin, 2002 ; Juhé-Beaulaton, 2009b), tandis que les lieux de culte en zone urbaine restent pour le moment très à l’écart de ce processus. Cette situation résulte notamment du fait que les acteurs politiques et du tourisme ont encore du mal à concevoir ces espaces comme un patrimoine culturel (Juhé-Beaulaton, 2009b). Toutefois, quelques initiatives de mise en tourisme de bosquets et de forêts sacrés intra- et péri-urbains s’observent au Burkina Faso – avec le parc Bangr Weogo à Ouagadougou (Bondaz, 2011) – et dans certains pays comme l’ont montré Cousin & Martineau (2009) au Nigéria et Juhé-Beaulaton (2009b) au Bénin.

Dans le cas de Bobo-Dioulasso, la valorisation touristique des forêts péri-urbaines de Dinderesso, Kua et Kuinima où se trouvent un certain nombre de sites sacrés, est minimale et consiste en une simple signalisation à l’entrée. Seule la forêt du Kou, où se trouve la source qui approvisionne la ville en eau fait l’objet d’une mise en valeur par une association de villageois qui y proposent des visites guidées. Ceux-ci, venant principalement des villages riverains de Kokoroué et de Nasso, s’occupent également de la conservation de la forêt en l’état et de gérer ses aménagements<sup>32</sup>. L’entrée de cette forêt est payante – 300 FCFA (0,46 €) pour les Bobolais, 1000 FCFA (1,52 €) pour les touristes – les bénéfices revenant au groupement villageois afin qu’il puisse continuer ses activités.

À la périphérie de Bobo-Dioulasso, le site sacré de Dafra, situé à une dizaine de kilomètres de la ville (cf. partie III, III.b.), fait également aujourd’hui l’objet d’une certaine valorisation touristique de la part des offices de tourisme, des guides de voyages internationaux de type *Lonely Planet* et des citoyens eux-mêmes. Les touristes peuvent s’y rendre seuls à condition de respecter les interdits du site – ne pas porter de vêtements rouges, ne pas être en période de menstruations, apporter un ou plusieurs poulets à sacrifier – ou accompagnés d’un guide de Bobo-Dioulasso. Cette valorisation touristique du site de Dafra a éveillé notre étonnement face aux réticences des coutumiers à laisser pénétrer un étranger et un non-initié seul sur un lieu de culte en ville. Dans le cas de Dafra, cela semble différent, mais il a été difficile d’obtenir de réelles explications à propos de cette situation.

---

<sup>32</sup> Deux ponts en bois ont été construits au-dessus de la rivière Kou et des poubelles en bambou ont été installées à quelques endroits du site. C’est la seule forêt qui en dispose. Ces poubelles ont été fournies par le quatrième adjoint au maire central, qui a installé les mêmes sur le terrain de la Guinguetta dont il est propriétaire.

En zone urbaine, un seul site dédié au culte bobo fait l'objet d'une valorisation touristique. Il s'agit d'un arbre sacré sous lequel les masques dansent lors des cérémonies rituelles, situé dans le quartier de Dioulassoba (secteur 1). Ce quartier est le seul village autochtone qui ait conservé son aménagement pré-colonial et qui constitue pour cette raison le site touristique principal de Bobo-Dioulasso. C'est à cet endroit que se trouve le bureau de l'unique association des guides de la ville, qui proposent des visites de Dioulassoba au cours desquelles l'arbre sacré est présenté aux touristes. Le reste des sites sacrés urbains restent inconnus de la quasi-totalité des touristes et des expatriés. Nous l'avons vu, l'accès des non-initiés et surtout des « Blancs » à ces lieux reste aujourd'hui encore très limitée, en raison de la méfiance des responsables coutumiers à leur égard. À Dogona (secteurs 12 et 13) par exemple, un seul des sept chefs traditionnels du quartier a accepté de s'entretenir avec moi, car les autres craignaient de s'attirer des problèmes en répondant à mes questions. Au cours du séjour, il était fréquent d'entendre des informateurs dire qu'« *amener un Blanc sur un site sacré, c'est pas bon* ». Pourtant, les coutumiers affirment que ces lieux sont accessibles à toute personne qui souhaite y effectuer un sacrifice, quelque soit son origine. Il semble en fait, et cela paraît logique, que visiter ces sites sans raison valable – à savoir la formulation d'un vœu – soit considéré comme de la curiosité déplacée ou bien une démarche dénuée de sens.

Seules les cérémonies des masques sont valorisées touristiquement et amènent ainsi les étrangers à avoir accès à certains sites sacrés. Lors de ces événements, la prise de photos est payante pour les étrangers ; en général, cela ne s'adresse qu'aux « Blancs ». Il semble que ces cérémonies constituent les seules raisons pour lesquelles un « Blanc » puisse se rendre légitimement sur un site sacré.

Pourtant, le développement d'une forme d'écotourisme autour des lieux de culte traditionnel pourrait constituer une réponse pertinente aux problématiques posées par la ville de Bobo-Dioulasso. En effet, bien qu'actuellement ces espaces soient plutôt bien intégrés à l'aménagement urbain et respectés par les élus de la commune, leur pérennité n'en est pour autant pas garantie. En effet, si l'expansion de la ville suit le SDAU de 2014 (cf. partie I., III.c. ; carte 4), elle s'arrêtera aux limites des secteurs nouvellement définis. Il n'est pas prévu de nouvelles extensions spatiales de la ville, mais un processus de densification des quartiers (Robineau, 2013). Les modalités n'en ont pour le moment pas été précisées, mais il semble clair que si les

acteurs de l'urbanisme ne repensent pas leur système d'aménagement horizontal pour lui donner une direction verticale, le problème de l'espace constructible disponible se posera très vite. La menace d'un grignotage des sites végétalisés sacrés par l'urbanisation pourrait se profiler.

La mise en tourisme des lieux de culte traditionnel pourrait alors apporter une alternative à ce scénario, ainsi que leur fournir une certaine sécurité foncière. En effet, l'écotourisme sur ces sites sacrés participerait tout d'abord au développement économique de la ville, en créant de l'emploi et en attirant certains bailleurs de fonds. Il est vrai qu'aujourd'hui, les termes de « patrimoine culturel » ou « naturel » sont en vogue (Berlin, 2002) et permettent une valorisation des sites désignés en tant que tel aux yeux des touristes. Ainsi, si les lieux de culte traditionnels étaient reconnus par la commune, de manière officielle, comme des éléments du patrimoine culturel bobo, cela permettrait de développer le tourisme tout en assurant une sécurité foncière à ces espaces et à leurs gestionnaires. Par ailleurs, la préservation et la valorisation du patrimoine culturel national constituent l'un des six axes stratégiques d'application de la politique nationale de l'habitat et du développement urbain, définie en 2008 par le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme (MHU, 2008). Cette PNHDU fut élaborée pour tenter de répondre à la crise qui touche l'ensemble des villes burkinabè depuis l'Indépendance. L'objectif de la PNHDU est « *de créer les conditions pour l'amélioration du cadre de vie des populations en renforçant la contribution des villes à la lutte contre la pauvreté* » (*ibid.*). Elle prône la prise en compte des « *dimensions culturelles et patrimoniales* » (MHU, 2008) dans la planification urbaine, qui se matérialisent « *par la détermination des zones de protection des sites touristiques et culturels, ainsi que des monuments historiques, des zones de sauvegarde, des sites naturels ayant fait l'objet d'une réglementation de protection, de sauvegarde ou de mises en valeur, ainsi que des zones devant être conservées eu égard à leurs spécificités* » (*ibid.*). Ainsi, la patrimonialisation « officielle » des lieux de culte traditionnel de la ville de Bobo-Dioulasso pourrait répondre de manière pertinente à ces prescriptions.

Toutefois, la question de la pérennité de ce patrimoine se pose ici. En effet, que faire lorsque la végétation de ces sites aura disparu et qu'il ne restera qu'un espace « vide », ou seulement couvert de quelques herbacées ? Dans les conceptions traditionnelles, on l'a vu, le caractère sacré de ces lieux de culte ne dépend pas de la

végétation qu'ils abritent. Il est donc assuré, selon les informateurs, que ceux-ci conservent leurs fonctions même si le terrain est dénué de végétation. Toutefois, en ira-t-il de même dans les conceptions des convertis à l'Islam et au catholicisme, des élus politiques, ainsi que des touristes ? Les premiers continueront-ils à respecter les interdits des sites ? Et les derniers seront-ils toujours autant attirés par ces lieux ? Juhé-Beaulaton (2009a, 2009b) montre qu'au Bénin, de plus en plus de sites sacrés sont accompagnés aujourd'hui de constructions bâties, ou remplacés par celles-ci lorsque la végétation n'existe plus. L'objectif premier de cette démarche est notamment de rendre plus « attrayants » les sites végétalisés aux yeux des touristes occidentaux (Juhé-Beaulaton, 2009a). De même, au Nigéria, c'est la présence de statues érigées par une artiste autrichienne, Suzanne Wenger, qui ont valu au bois sacré de la ville d'Osogbo d'être classé depuis 2005 par l'Unesco au rang de patrimoine mondial de l'humanité (Cousin & Martineau, 2009). À Bobo-Dioulasso, aucune démarche de ce type n'a été observée au cours de l'étude. Les seuls aménagements bâtis par les hommes sur les sites végétalisés sont les autels (cf. photo 2) – de petits monticules de pierres agencés en général aux pieds des arbres – permettant également que le sang, les plumes et les entrailles des animaux que l'on sacrifie ne s'éparpillent pas. Seul le mur érigé pour protéger l'un des côtés du site (F) que nous avons visité à Tounouma (secteur 3) constitue une construction bâtie en tant que telle.

Cependant, on remarque qu'à Lafiabougou (secteur 20), la colline sacrée (site E) semble ne pas se dénuder ; bien au contraire, la végétation s'y renouvelle en raison des nombreuses espèces qui y ont poussé apparemment de manière spontanée. Faudrait-il alors compter sur la végétation spontanée pour pérenniser, visuellement du moins, ces espaces ? Les actions de bornage qui s'effectuent aujourd'hui de plus en plus par le biais de plantations d'espèces végétales pourraient alors peut-être permettre de garantir une conservation visuelle de ces sites, et qui plus est une reforestation, partielle, de ceux-ci.

Ainsi, la valorisation touristique des sites sacrés de la ville de Bobo-Dioulasso semble aujourd'hui encore difficile à impulser. Si elle s'amorce doucement en milieu rural, les responsables coutumiers de la ville se montrent encore réticents à la « vulgarisation » de leur patrimoine culturel, ou du moins de certains éléments de leur culte, aux Occidentaux et aux non-initiés. De plus, la question de la durabilité de leur

« attrait » pour les touristes se pose également ici par le caractère non permanent des éléments de biodiversité qui les composent.

## **II. Quels enjeux autour de la végétation à Bobo-Dioulasso aujourd'hui ?**

À Bobo-Dioulasso, nous l'avons vu, les utilisations de la biodiversité végétale sont diverses. Si celles-ci sont similaires chez la plupart des citoyens – médecine, cuisine et ombrage – les usages religieux ne concernent qu'une partie d'entre eux, mais c'est part est toutefois non négligeable. Les conceptions sur la place à accorder à la végétation en ville sont ainsi diverses. Après avoir discuté de celles-ci, nous tenterons de montrer en quoi les enjeux liés à la végétation urbaine sont cruciaux, dans un contexte actuel de crise de l'urbain en Afrique sub-saharienne.

### **II.a. Des conceptions diverses de la végétation urbaine et de sa conservation**

La ville de Bobo-Dioulasso est considérée par les Burkinabè, les touristes et les expatriés comme l'une des villes d'Afrique de l'Ouest où le cadre de vie est le plus agréable en raison de l'abondance de sa végétation et de la douceur de son climat. Cette réputation de la ville fait la fierté de la plupart des citoyens rencontrés, principalement des Bobo. Dans les discours, la ville est quasiment toujours comparée à Ouagadougou, où la végétation a pratiquement disparu en raison de l'urbanisation et où les conditions de vie sont ainsi bien moins agréables qu'à Bobo-Dioulasso, selon les informateurs. La richesse de la végétation urbaine constituait déjà la fierté des villes africaines et de ces habitants avant la période coloniale, selon Ngur-Ikone (2010), et elle est également devenue un gage de leur rayonnement national au moment de la colonisation.

Ce qui ressort de l'ensemble des entretiens réalisés sur le terrain est que la quasi-absence d'espaces verts à visée récréative dans la ville ne semble importer qu'une minorité des citoyens. La plupart d'entre eux expliquent avoir d'autres priorités liées aux préoccupations du quotidien, telles que l'accès au travail, au logement, à

« gagner son pain » pour faire vivre sa famille, avant de penser à aller se reposer dans un espace vert. Christian, peintre en bâtiment, dit à ce propos : « *ici en Afrique, c'est dur. On n'a pas le temps pour ça nous* ». Certains informateurs qui aimeraient pourtant pouvoir profiter d'aires de repos de ce type, expliquent qu'ils n'ont tout simplement pas le temps à cause du travail. « *Si je ne suis pas au jardin [son lieu de travail], c'est que je suis très malade ou qu'il y a un enterrement quelque part et que je dois aller saluer la famille. Sinon je suis tous les jours ici, je quitte pas du matin jusqu'au soir* » raconte Ismaël, pépiniériste. En effet, dans la ville de Bobo-Dioulasso, une grande partie de la population « se débrouille » pour vivre au quotidien (cf. partie II, II.b.) et beaucoup passent leur journée à chercher des petits « contrats » informels. Selon un élu de la commune, la faible demande en espaces verts à Bobo-Dioulasso est également liée à la « culture locale » et au niveau d'éducation des habitants. « *Nous généralement en Afrique, à part ceux qui ont fait des études, un peu.. « choses », les gens n'ont pas cette culture là, aller se reposer dans des espaces verts* » explique-t-il. Les entretiens et discussions avec les citoyens révèlent en effet que la demande d'espaces verts ne semble pas très forte, mais très peu d'entre eux justifient cela par la « culture burkinabè ». Selon la majorité des habitants, il s'agit plutôt d'une raison de priorités, qui sont liées à la situation socio-économique de chacun, comme l'ont mentionné Christian et Ismaël. Il est vrai que les « débrouillards » auront moins le temps de jouir d'un espace vert de récréation et de repos que les fonctionnaires qui disposent de temps libre durant les weekends.

Ainsi, la fréquentation des deux jardins publics du centre-ville est assez variable, mais n'est jamais très élevée. Maria, gestionnaire de l'un de ces espaces verts explique que l'afflux de visiteurs augmente considérablement à la fin du mois, au moment où les gens reçoivent leur salaire. De même, le site de la Guinguetta, aux abords de la forêt de Kou, est pratiquement vide en semaine mais remplie quasiment tous les weekends (selon les saisons bien sûr). Comme nous venons de le voir, il semble que ces lieux soient fréquentés en grande majorité par des citoyens fonctionnaires, disposant d'un salaire mensuel et de leurs weekends pour profiter de ces espaces verts. Dans l'autre jardin public du centre-ville, il est très fréquent de rencontrer des étudiants en train de réviser leur cours, notamment en période d'examens. Cette fréquentation par les jeunes générations des espaces verts dans le

cadre d'un usage « scolaire » s'observe également dans le jardin de l'Institut Français à Koko (secteur 4), ainsi que sous les arbres des bordures de routes peu bruyantes ou ceux des espaces « vides » d'habitations, comme c'est le cas notamment derrière le stade omnisport (où se trouve l'un des grands dépotoirs de la ville – cf. partie II, III.b.). Ces lieux permettent aux étudiants de réviser leur cours au frais, dans un environnement plutôt « calme ». En effet, le contexte de promiscuité avec les membres de la famille dans la concession, ou d'autres habitants lorsque la cour est locative, ne favorise pas l'intimité de chacun. Certains jeunes cherchent ainsi des endroits plus tranquilles pour réviser, ainsi que pour fréquenter leur petit(e)-ami(e). Ainsi, les espaces verts constituent parfois aussi des lieux de rencontre ou de flirt<sup>33</sup>, comme cela s'observe dans la forêt de Kou, où les berges du fleuve sont l'endroit prisé des jeunes générations pendant la saison sèche.

Les conceptions de la végétation urbaine comme lieu de repos et de récréation semblent ainsi se diviser entre les personnes moins aisées, qui ne disposent pas d'un temps suffisant pour pouvoir s'y intéresser, et celles qui sont plus confortables financièrement, qui peuvent jouir du cadre agréable des espaces verts pendant les jours de congé ou les temps de révisions.

Au cours des entretiens sur le terrain, certains citoyens se sont également présentés comme des « amoureux de la nature » et s'inquiètent de l'avenir de la végétation urbaine en raison de l'urbanisation et des pratiques de certains Bobolais. Pour eux, la biodiversité végétale est nécessaire en ville pour des raisons esthétiques et d'ombrage, mais aussi écologiques. La ville ne peut en effet être durable que si des arbres sont présents pour capter les émissions de CO<sub>2</sub> et attirer la pluie pour la fraîcheur et la prolifération des autres espèces végétales, expliquent-ils. Ils regrettent notamment que la mairie ne mette en place des programmes de sensibilisation auprès des populations urbaines, à propos des « bonnes pratiques » de cueillette et de prélèvements d'espèces végétales. En effet, si la mise en place de systèmes de gestion participative des forêts au cours de ces dernières années a en principe permis la sensibilisation d'une grande partie de la population à la fois de zone rurale et urbaine, cela reste peu visible dans les pratiques. Selon Jean, étudiant à l'école des Eaux et Forêts, le manque de suivi et de surveillance par les forestiers et les services de la

---

<sup>33</sup> Bondaz (2011) note des pratiques similaires dans le parc urbain Bangr Weoogo à Ouagadougou.

commune, faute de moyens humains et financiers, compromet le respect des réglementations en forêt comme en ville.

Les préoccupations environnementales des personnes traditionnalistes semblent, elles, presque toujours uniquement centrées sur la conservation des lieux de culte. Le recul de la brousse face à l'urbanisation les inquiète, non pour des raisons écologiques mais à cause de la perte de leurs terres agricoles et de la menace que cela constitue pour les sites sacrés et l'équilibre social. Ils partagent également l'idée que la prolifération de la biodiversité peut se faire par voie divine dans certains lieux, ce qui alimente peut-être une conception de la biodiversité selon laquelle celle-ci se renouvelle dans tous les cas par Dieu. En effet, si les gens respectent les interdits liés aux génies Dwo et Soxo et sont assidus aux rituels et adorations périodiques qui leur sont associés, Soxo maintiendra la richesse végétale de la brousse et garantira de bonnes récoltes aux villageois. Selon Alfieri (2005), Soxo est le principal responsable de la profusion de la « nature ». On retrouve cette idée prolifération divine de la « nature » chez les responsables coutumiers de Lafiabougou (site E), qui expliquent que les neems qui y ont poussé spontanément sont d'origine sacrée du fait que personne ne les a plantés.

Ainsi, les conceptions de la végétation urbaine et de sa conservation sont très diverses chez les habitants de Bobo-Dioulasso. Une idée ressort cependant de ces opinions variées. Il semble en effet que les citoyens aient conscience que certaines de leurs pratiques peuvent être dangereuses pour la durabilité des ressources végétales, mais cela est souvent passé au second plan face au fait qu'ils doivent « se débrouiller » comme ils peuvent pour vivre avec les moyens du bord, profitant également d'un suivi et d'une réglementation peu stricts.

## **II.b. Les enjeux socio-économiques, politiques et écologiques autour de la végétation urbaine**

Aujourd'hui, la ville de Bobo-Dioulasso avance une position quelque peu paradoxale par rapport à la végétation urbaine. D'un côté, elle appelle à la préservation, voire à l'augmentation, de la biodiversité végétale en son sein en raison de la demande toujours croissante des citoyens pour satisfaire les divers besoins que

nous avons évoqués tout au long de ce mémoire. D'un autre, elle est destructrice de la végétation en raison des pressions foncières liées à l'explosion démographique, à certaines pratiques abusives non contrôlées, et à un manque de moyens financiers et humains nécessaires pour en assurer la gestion. Dans ce contexte, identique à celui d'un grand nombre de villes d'Afrique sub-saharienne aujourd'hui (Noukpo, 2008 ; Nassa, 2009 ; Borokini, 2011 ; Dauvergne, 2011 ; Polorigini et al., 2015), les enjeux liés à la biodiversité urbaine sont nombreux. La végétation est en effet au cœur de représentations diverses de l'ordre du monde et de la « nature », que les acteurs du politique et de l'urbain doivent prendre en compte dans l'aménagement de la ville et la gestion de la biodiversité végétale. L'urbanisation à « l'occidentale » a pour conséquence de renverser l'équilibre traditionnel de l'organisation sociale, fondée sur un rapport à la fois dichotomique et complémentaire de l'espace de vie et celui de la « nature ». Des stratégies d'adaptation se développent alors, on l'a vu, pour palier ces transformations (cf. partie III, I.c. ; II.a.). Aujourd'hui, tout l'enjeu est de concilier les différents usages de la biodiversité végétale et une dynamique de conservation qui inclue tous les acteurs : politiques, citoyens, bailleurs de fonds. Les enjeux politiques sont importants, car il faut arriver à conjuguer explosion démographique et aménagements urbains qui maintiennent une place à la « nature », au lieu de la concurrencer comme c'est souvent le cas aujourd'hui (Fournet-Guérin, 2014). Il faut également pouvoir donner les moyens et des alternatives possibles aux populations locales pour que les installations spontanées sur des espaces verts se réduisent et que les pratiques liées à la végétation urbaine s'accordent avec la protection de celle-ci, puisque la sensibilisation aux « bonnes pratiques » ne se montre pas aussi efficace qu'on le pensait (Metzger & Couret, 2002), et concerne principalement le milieu rural et forestier.

Dans le contexte actuel où les pays occidentaux mettent l'accent sur le développement de villes « durables » notamment au Sud (ONU, 1992 ; Metzger & Couret, 2002), les initiatives liées à la protection de la « nature » permettent également d'attirer des subventions internationales et de favoriser les accords de coopération internationaux, comme c'est le cas entre la région des Hauts-Bassins et Rhône-Alpes en France. Par ricochet, cela permet de participer au développement économique de la commune, de valoriser celle-ci et d'attirer ainsi le tourisme, créateur d'emploi et de ressources économiques.

Les représentants de la commune de Bobo-Dioulasso affichent aujourd'hui une politique de « développement durable » dont le but est de conjuguer développement des activités humaines et conservation de la végétation, conscients que la ville ne peut être pérenne sans la présence d'espaces verts. Depuis 2010, la ville fait d'ailleurs partie du programme « Villes et changement climatiques » initié par les Nations Unies (ONU-Habitat). Des projets de valorisation des espaces verts et de protection de l'environnement sont ainsi mis en place, comme c'est le cas avec les trames vertes qui ont été créées dans plusieurs secteurs. Celles-ci ont pour objectif de créer des espaces urbains de biodiversité, de développer l'agriculture et la foresterie urbaines, en permettant en même temps de lutter contre la pauvreté et de sensibiliser les habitants aux questions environnementales. Malheureusement, ces initiatives ont vite été rattrapées par les installations spontanées et le manque de suivi sur le terrain, par manque de moyens et, selon plusieurs citoyens, d'investissement de la part des acteurs politiques et de l'environnement.

Ainsi, bien qu'elle soit souvent laissée de côté dans les faits, la thématique de la végétation urbaine à Bobo-Dioulasso est au cœur des préoccupations des citoyens et des acteurs politiques. En effet, le développement économique et durable de la ville, le quotidien de la majeure partie de la population et la conservation de la tradition bobo reposent sur la pérennité de cette biodiversité végétale. Les enjeux qui lui sont liés sont ainsi nombreux et méritent qu'on leur porte attention. Dans les discours, il semble aujourd'hui que les initiatives locales liées à la valorisation et à la conservation de la végétation urbaine soient nombreuses, mais restent encore peu soutenues par les acteurs politiques. Elles proviennent notamment des pépiniéristes, qui sont, selon leurs termes, les acteurs du reboisement mais qui ne reçoivent aucun appui de la part de la commune pour leurs activités<sup>34</sup>. Elles sont représentées par les deux jardins publics du centre de la ville, dont le prix des locations des terrains est élevé<sup>35</sup> – bien que Sébastien ait obtenu en 2015 une subvention de la région Rhône-Alpes. Enfin, elles émanent des associations qui œuvrent à l'assainissement de la

---

<sup>34</sup> Ils regrettent notamment que la mairie n'utilise pas leurs plants au moment des campagnes de reboisement au début de la saison des pluies. De plus, ils œuvrent à la valorisation de la biodiversité végétale urbaine.

<sup>35</sup> Surtout dans le cas de Maria, dont le loyer mensuel s'élève à 80 000 FCFA. Celui de Sébastien est fixé à 30 000 FCFA car il doit réaménager l'espace en parc zoologique, dont les investissements sont coûteux.

voirie en s'occupant du ramassage des ordures et qui tentent de désengorger les espaces verts des déchets ménagers. Ces groupements citoyens tentent par là même de modifier les représentations de certains habitants qui considèrent les espaces non bâtis comme des potentiels dépotoirs.

## CONCLUSION

À travers l'écriture de ce mémoire, nous avons tenté de présenter la diversité et la complexité des rapports qui lient la ville et ses habitants à la végétation urbaine et péri-urbaine dans un contexte africain. À travers l'exemple de Bobo-Dioulasso, nous avons vu que les conceptions et les préoccupations environnementales des citoyens sont plurielles et parfois bien distinctes. Celles-ci sont notamment à l'origine d'un double système de gestion de la biodiversité végétale urbaine, qui se répartie entre les acteurs politiques de la commune et les chefferies coutumières des quartiers pré-coloniaux. Tout cela évolue dans un contexte urbain de tensions foncières liées à l'explosion de la démographie de la ville, à laquelle la commune a du mal à répondre efficacement faute de moyens adéquats et parfois, d'investissement de la part de certains élus. Les chefs coutumiers quand à eux, font face aux pressions de l'étalement urbain en bornant les espaces dont ils sont responsables et dont la destruction leur est impensable. Ils s'adaptent également en renouvelant leurs lieux de culte disparus aux temps de la colonisation dans d'autres espaces adaptés à leurs pratiques religieuses. Bien que le recul progressif de la brousse du fait de l'urbanisation croissante des terres les inquiète, il est improbable selon eux que les sites sacrés qu'ils protègent soient un jour rayés de la carte de Bobo-Dioulasso. « *Les gens tiennent trop à ça, ils aiment trop ça* » expliquent les informateurs. Ainsi, par la mise en place d'une gestion patrimoniale des espaces verts dont l'intérêt leur est particulier, les responsables coutumiers tout comme les habitants qui continuent à pratiquer le culte traditionnel arrivent à maintenir des espaces de végétation spontanée – et plantée parfois en raison des actions de bornage – dans un contexte de crise du foncier.

De leur côté, les acteurs de la commune peinent à mettre en place un développement « vert » de la ville, qui conjuguerait à la fois conservation de la biodiversité et expansion urbaine. Néanmoins, les projets sont là : les trames vertes, la zone tampon à la frontière de la forêt de Dinderesso, ou encore le SDAU qui vise à épargner les forêts péri-urbaines de l'urbanisation. Mais ceux-ci restent pour le moment faiblement développés car les financements sont encore assez rares. Aujourd'hui, les initiatives par le bas sont de plus en plus visibles, notamment par le

biais d'associations et de privés qui tentent d'œuvrer à la sensibilisation à de meilleures pratiques liées à la biodiversité ou au ramassage des ordures. Hélas, là aussi les ressources financières sont maigres, et le manque d'appui de la commune ne favorise pas, souvent, la pérennité de ces actions.

Ainsi, les enjeux liés à la végétation dans la ville de Bobo-Dioulasso sont pluriels. On l'a vu en effet, les systèmes de gestion qui lui sont liés sont complexes et complexifiés également par les tensions créées par la ville. De plus, les attentes des citoyens par rapport à la végétation urbaine sont conséquentes et celle-ci doit pouvoir se pérenniser afin de continuer à répondre à leurs besoins quotidiens. En même temps, elle est susceptible d'être supprimée très rapidement dans un contexte où les priorités d'ordre sanitaires et sociales passent nécessairement avant les préoccupations environnementales. Selon les informateurs qui se présentent comme des « amoureux de la nature », tout l'enjeu aujourd'hui des villes africaines est ainsi d'essayer de penser la végétation urbaine aussi en terme de priorité sanitaire et sociale et comme ayant un rôle à jouer par rapport à ces questions.

## BIBLIOGRAPHIE

- Ahern J. (2002).** *Greenways as strategic landscape planning : theory and application.* (Thèse de doctorat, Wageningen University, The Netherlands, English).
- Alfieri C. (2005).** *Vivre et penser la nature chez les Bobo-Vore (Burkina Faso). Une forme implicite de patrimonialisation ?* In : Cormier-Salem M. C. et al (éds). *Patrimoines naturels au Sud. Territoires, identités et stratégies locales.* Paris, France, IRD, coll. Colloques et Séminaires : 335-360.
- Benhamou F. (2012).** *Économie du patrimoine culturel,* Paris, Éditions La Découverte, 126p.
- Berlin S. (2002).** *L'écotourisme : protéger l'éléphant et promouvoir les cultures locales. La région de Boromo et l'aire protégée des Deux Balé (Burkina Faso).* (Mémoire de recherche, DEA Aménagement, Développement, Environnement (ADEn), Université d'Orléans, 128p.).
- Bondaz J. (2011).** Parcs urbains et patrimoine naturel en Afrique de l'Ouest. *Géographie et cultures*, n° 79 : 67-87.
- Bonte P. & Izard M. (2010 [1991]).** *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie.* Paris, PUF., 4<sup>e</sup> édition, 864p.
- Borokini I. (2011).** Diversité, distribution et utilisation des arbres urbains dans la métropole d'Ibadan, dans le sud-ouest du Nigéria. *Nature & Faune*, vol. 26, n°1 : 60-67.
- Bouju J. (dir.), Ouattara F., Touré L., Bocoum H. (2004).** « *Les incivilités de la société civile* ». *Espace public urbain, société civile et gouvernance communale à Bobo-Dioulasso et Bamako (Communes 1 et 2).* Aix-en-Provence, Programme de Recherche Urbaine pour le Développement – GEMDEV-ISTED, 169p.
- Capron J. (1957).** *Quelques notes sur la société du do chez les populations B<sup>w</sup> a du cercle de San.* In : *Journal de la Société des Africanistes.* Tome XXVII, fascicule 1, Paris, Musée de l'Homme.
- Carmichael D. L., Hubert J. & Reeves B. (1994).** *Introduction.* In : Carmichael D. L., Hubert J., Reeves B. & Schande A. (éds). *Sacred sites, sacred places.* New York, Routledge, 324p.
- Casajus D. (2010 [1991]).** *Sacré.* In : Bonte P. & Izard M. (dir.). *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie.* Paris, PUF., 4<sup>e</sup> édition, 864p.

- Cormier L. (2011).** *Les trames vertes : entre discours et matérialités, quelles réalités ?* (Thèse de doctorat, Université d'Angers, Angers, Français).
- Cousin S & Martineau J-L. (2009).** Le festival, le bois sacré et l'Unesco. *Cahiers d'études africaines*, n°193-94 : 337-364.
- Dakissaga W. (2006).** *Requalification des espaces verts en espaces qualitatifs de loisir : un pôle ludique sur les berges des lacs de Ouagadougou.* Mémoire de fin d'étude, EAMAU, Lomé, 192p.
- Dauvergne S. (2011).** *Les espaces urbains et péri-urbains à usage agricole dans les villes d'Afrique sub-saharienne (Yaoundé et Accra) : une approche de l'intermédiarité en géographie.* (Thèse de doctorat, Lyon, École Normale Supérieure, Français).
- Devineau J-L, Fournier A. & Nignan S. (2009).** Ordinary biodiversity in western Burkina Faso (West Africa) : what vegetation do the state forest conserve ? *Biodiversity and Conservation*, 18 : 2075.
- Dugast S. (2002).** *Modes d'appréhension de la nature et gestion patrimoniale du milieu.* In : Cormier-Salem M-C., Juhé-Beaulaton D., Boutrais J. & Roussel B. (éds.). *Patrimonialiser la nature tropicale : dynamiques locales, enjeux internationaux*, Paris, IRD-MNHN.
- Dugast S. (2008).** Incendies rituels et bois sacrés en Afrique de l'Ouest : une complémentarité méconnue. *Bois et forêts des Tropiques*, n°296 (2) : 17-26.
- Durkheim E. (1912).** *Les formes élémentaires de la vie religieuse.* Paris, PUF, 647p.
- Fourchard L. (2001).** *De la ville coloniale à la cour africaine. Espaces, pouvoirs et sociétés à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso (Haute-Volta), fin XIX<sup>e</sup> siècle-1960.* Paris, L'Harmattan, 370 p.
- Fournet-Guérin C. (2014).** Paysages, usages et images de la nature dans une grande ville du Sud : quels enjeux à Antananarivo (Madagascar) ? *Projets de paysages, Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace*, varia, n° 10.
- Fournier A. (2011).** Consequences of wooded shrine rituals on végétation conservation in West Africa : a case study from the Bwaba cultural area (West Burkina Faso). *Biodiversity and Conservation*, vol. 20 (9) : 1895-1910.
- Ganaba M. (2017).** *Étude de la biodiversité végétale urbaine de l'Afrique de l'Ouest. Cas de la ville de Bobo-Dioulasso.* (Rapport de fin de cycle, Diplôme de Contrôleur des Eaux et Forêts, École Nationale des Eaux et Forêts de Dinderesso, Burkina Faso, 59p.)

- Goerg O. (1996).** Entre nature et culture: La végétation dans les villes coloniales (Conakry et Freetown). *Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer*, 83, n° 310 : 43-60.
- Hamberger K. (2012).** *Traces des génies*. In : Casajus D. & Viti F. (dir.), La terre et le pouvoir. À la mémoire de Michel Izard. Paris, CNRS Éditions.
- Hilgers M. (2008).** Politiques urbaines, contestation et décentralisation. Lotissement et représentations sociales au Burkina Faso. *Autrepart*, n°47, 3 : 209-226.
- Jadé M. (2006).** *Patrimoine immatériel. Perspectives d'interprétation du concept de patrimoine*. Paris, L'Harmattan, 278p.
- Juhé-Beaulaton D. (2003).** *Processus de réactivation de sites sacrés dans le Sud du Bénin*. In : Gravari-Barbas M. & Violier P. Lieux de culture, culture de lieux. Production(s) culturelle(s) locale(s) et émergence des lieux : dynamiques, acteurs, enjeux. Presses Universitaires de Rennes : 67-79.
- Juhé-Beaulaton D. (2007).** *Bois sacrés et conservation de la biodiversité (sud Togo et Bénin)*. In : Deslaurier C. & Juhé-Beaulaton D. Afrique, terre d'histoire. Paris, Éditions Karthala.
- Juhé-Beaulaton D. (2009a).** Le vodou au cœur des processus de création et de patrimonialisation au Bénin. *Africa e Mediterraneo* : 16-20.
- Juhé-Beaulaton D. (2009b).** Un patrimoine urbain méconnu. Arbres mémoires, forêts sacrées et jardins des plantes de Porto Novo (Bénin). *Autrepart*, n° 51, n° 3 : 75-98.
- Kagermeier A. (2014).** *Le concept du patrimoine et la conséquence de sa valorisation pour le tourisme*. In : El Fasskaoui B. & Kagermeier A. (éds). Patrimoine et tourisme culturel au Maroc. Actes du 9<sup>ème</sup> colloque maroco-allemand Meknès 2014. Série colloques et séminaires n° XX, Meknès, Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Université Moulay Ismaïl.
- Kougniazondé C. (2014).** *Sécurité publique et confréries des chasseurs en Afrique de l'Ouest. Cas du Bénin*. Cotonou, FES, 256p.
- Le Moal G. (1980).** *Les Bobo. Nature et fonction des masques*. Paris, Orstom. 535p.
- Lenclud G. (1987).** La tradition n'est plus ce qu'elle était... Sur les notions de tradition et de société traditionnelle en ethnologie. *Terrain*, 9 : 110-123.
- Liberski-Bagnoud D., Fournier A. Nignan S. (2009).** *Les « bois sacrés » : faits et illusions. À propos des sanctuaires boisés de Kasena (Burkina Faso)*. In : Juhé-Beaulaton (dir.). Forêts sacrées et sanctuaires boisés. Des créations culturelles et biologiques (Burkina Faso, Togo, Bénin). Paris, Éditions Karthala.

- Metzger P. & Couret D. (2002).** *La ville durable côté Sud : entre utopies et pratiques.* In : Martin J-Y. Développement durable ? Doctrines, Pratiques, Évaluations. Paris, IRD Éditions, 161-182.
- Mundler P., Consalès J-N., Melin G., Pouvesle C. & Vandembroucke P. (2014).** Tous agriculteurs ? L'agriculture urbaine et ses frontières. *Géocarrefour*, 89/1-2 : 53-63.
- Nassa D. D. A. (2010).** *Crise de la nature dans l'agglomération abidjanaise : l'exemple de la colonisation des espaces verts par l'habitat et les commerces dans la commune de Cocody.* In : Aloko-N'Guessan J., Diallo A. & Motcho K. H. (dir.), Villes et organisation de l'espace en Afrique. Paris, Éditions Karthala.
- Noukpo A. (2008).** Les villes du Bénin méridional : entre nature et culture ? *Géographie et cultures*, n° 62 : 97-111.
- Nguegang P. A. (2008).** *L'agriculture urbaine et périurbaine à Yaoundé : analyse multifonctionnelle d'une activité montante en économie de survie.* (Thèse de doctorat, Bruxelles, Université Libre, Français).
- Ngur-Ikone J. K. (2010).** La politique publique de la gestion des espaces verts par l'hôtel de ville de Kinshasa. *Africa Development*, 35, n° 3 : 13-46.
- Ouedraogo D. (2006).** *Rôle du chemin de fer dans l'économie du Burkina Faso. Révélation de la crise ivoirienne.* In : Chaléard J-L., Chanson-Jabeur C. & Béranger C. (dir.), Le chemin de fer en Afrique. Paris, Éditions Karthala, 400p.
- Olivier de Sardan J-P. (1995).** La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie. *Enquête*, 1.
- Pouillon J. (2010 [1991]).** *Tradition.* In : Bonte P. & Izard M. (dir.). Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie. Paris, PUF., 4<sup>e</sup> édition, 864p.
- Polorigni B., Radji R. A. & Kokou K. (2015).** Politique publique de gestion des espaces verts de la ville de Lomé au Togo. *International Journal of Biological and Chemical Sciences* 9, n° 4 : 1888-1901.
- Robineau O. (2013).** *Vivre de l'agriculture dans la ville africaine : une géographie des arrangements entre acteurs à Bobo-Dioulasso, Burkina Faso.* (Thèse de doctorat, Montpellier, Université Paul Valéry – Montpellier III, Français).
- Robineau O. (2014).** Les quartiers non-lotis : espaces de l'entre-deux dans la ville burkinabé. *Carnets de géographes*. 7.
- Sanou A. (2013).** *La reconquête patrimoniale de la ville de Bobo-Dioulasso par les autochtones de la ville.* In : Werthmann K. & Sanogo M. L. (éds), La ville de Bobo-

Dioulasso au Burkina Faso. Urbanité et appartenances en Afrique de l'Ouest. Paris, Karthala, 324p.

**Sanou D. B. (2010).** Aménagement des forêts de Dindéresso et de Kou et autoreprésentation des communautés villageoises riveraines. Proposition d'une méthode d'actualisation des coutumes pour une gestion durable des ressources naturelles. *Communication à l'Atelier régional de partage des bonnes pratiques : « Innovation, Environnement, Développement », Saly Portudal, Sénégal, 1<sup>er</sup>-3/05/2010.* Bobo-Dioulasso, Burkina Faso, CAD.

**Sako N., Beltrando G., Atta K. L., N'da H. D. & Brou T. (2013).** Dynamique forestière et pression urbaine dans le Parc national du Banco (Abidjan, Côte d'Ivoire). *VertigO*, vol. 13, n° 2.

**Sène E. H. (1993).** Urban and peri-urban forests in sub-Saharan Africa: the Sahel. *Unasylva*, 44, n° 173 : 45-51.

**Werthmann K. (2013).** *Introduction : identités urbaines à Bobo-Dioulasso.* In : Werthmann K. & Sanogo M. L. (éds), *La ville de Bobo-Dioulasso au Burkina Faso. Urbanité et appartenances en Afrique de l'Ouest.* Paris, Karthala, 324p.

**White F. (1986).** *La végétation de l'Afrique. Mémoire accompagnant la carte de végétation de l'Afrique Unesco/AETFAT/UNSO.* Paris, ORSTOM-UNESCO, 385p.

**Zongo M. (2003).** La diaspora burkinabé en Côte d'Ivoire. Trajectoire historique, recomposition des dynamiques migratoires et rapport avec le pays d'origine. *Politique africaine*, 2, n°90 : 113-126.

### **Documents administratifs**

**Assemblée Nationale (2012).** *Loi n°034-2012/AN portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso.* Burkina Faso, 86p.

**Banque Mondiale (2005).** *Le développement en marche. Adressage et gestion des villes.* Washington DC, Banque Mondiale, 272p.

**Code de l'urbanisme et de la construction (2006).** *Loi N°017-2006 du 18 mai 2006.* Burkina Faso, 20p.

**Commission d'enquête parlementaire sur le foncier urbain au Burkina Faso (2016).** Rapport général. Burkina Faso, septembre 2016, 158p.

**Institut Africain de Gestion Urbaine & ONU-Habitat (2005).** *Profil du secteur urbain au Burkina Faso.* Burkina Faso, Rapport Pays, 39p.

**Institut National de la Statistique et de la Démographie (2013).** *Annuaire statistique 2012*. Ouagadougou, INSD, 412p.

**Institut National de la Statistique et de la Démographie (2016).** *Annuaire statistique 2015 de la région des Hauts-Bassins*. Ouagadougou, INSD, 233p.

**Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme (2008).** *Politique nationale de l'habitat et du développement urbain*. Burkina Faso, MHU, 40p.

**Organisation des Nations Unies (1992).** *Convention sur la diversité biologique*. ONU, 30p.

### Articles médiatiques

**Kindo B. (2014).** Bobo-Dioulasso 2030 : Un nouveau schéma directeur pour réorganiser le développement de la ville. *L'Express du Faso*, 19 octobre 2014, [http://www.lexpressdufaso-bf.com/index.php?l\\_nr=index.php&l\\_nr\\_c=aeb764a6a854dd20beb97ec048c4ac14&l\\_idpa=1346](http://www.lexpressdufaso-bf.com/index.php?l_nr=index.php&l_nr_c=aeb764a6a854dd20beb97ec048c4ac14&l_idpa=1346) (consulté le 24/08/2017).

**LeFaso.net (2012).** Le respect des textes n'est plus négociable. *LeFaso.net*, 6 juin 2012, <http://lefaso.net/spip.php?article48398> (consulté le 06/08/2017).

**Myre S. (2015).** Prolifération des sacs plastiques en Afrique de l'Ouest : faut-il les interdire ? *Jeune Afrique*, 24 avril 2015, <http://www.jeuneafrique.com/230245/politique/prolif-ration-des-sacs-plastiques-en-afrique-de-l-ouest-faut-il-les-interdire/> (consulté le 23/08/2017).

**Romuald Dofini (2017).** Commune de Bobo-Dioulasso : « L'argent ne rentre pas », déplore le maire Bourahima Sanou. *LeFaso.net*, 29 juin 2017, <https://faso24.com/news/commune-de-bobo-dioulasso-largent-ne-rentre-pas-deploire-le-maire-bourahima-sanou/> (consulté le 19/08/2017).

### Autres références

**Biodiversitya-z.org (2017).** Buffer zones. <http://www.biodiversitya-z.org/content/buffer-zones.pdf> (consulté le 02/08/2017).

**CNRTL (2012).** L'animisme. <http://www.cnrtl.fr/definition/animisme> (consulté le 26/08/2017).

**CNRTL (2012).** La phytogéographie. <http://www.cnrtl.fr/definition/phytogéographie> (consulté le 08/08/2017).